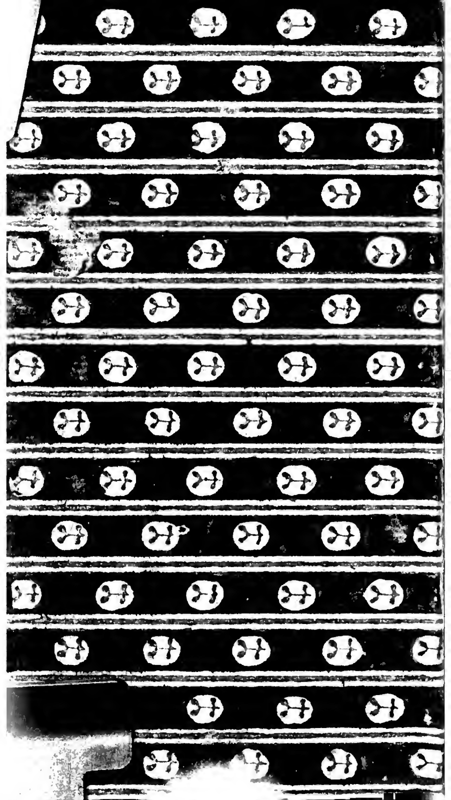
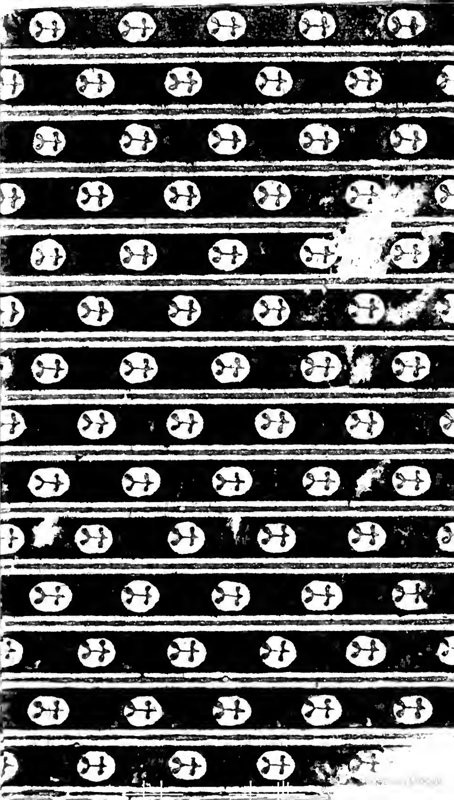
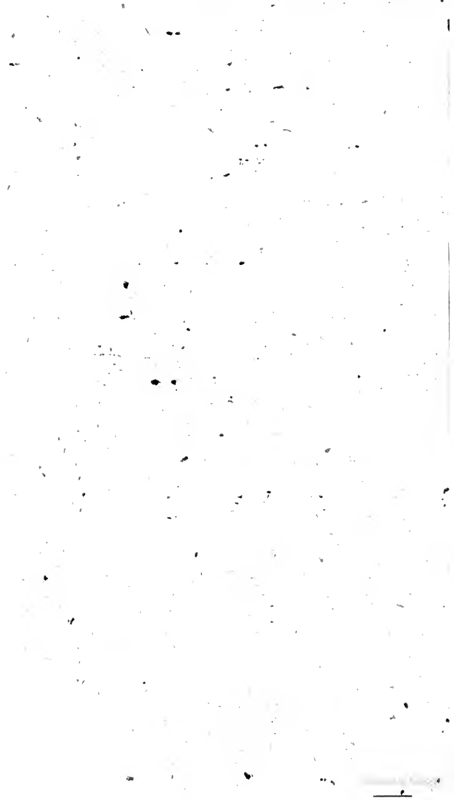








MEMOIRES SECRETS,

TIRÉS

DES ARCHIVES

DES SOUVERAINS

DE L'EUROPE,

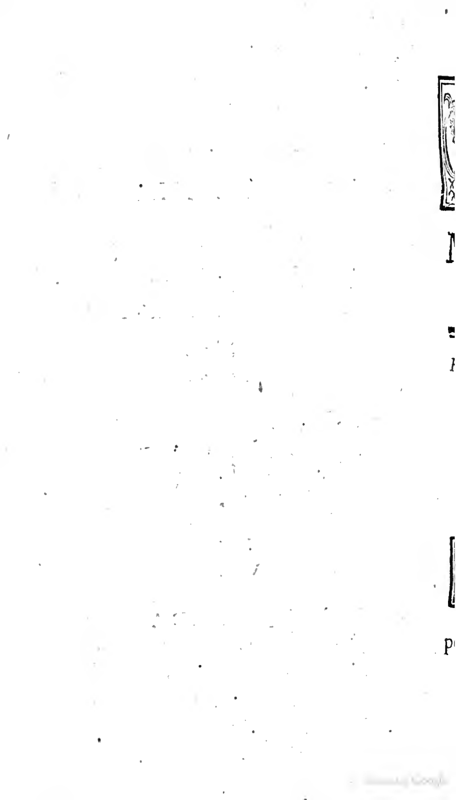
DEPUIS LE REGNE DE HENRI IV.

HUITIEME PARTIE.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LXVI.





MEMOIRES SECRETS.

Henri recherche avec empressement la ligue qu'il avoit si constamment rejettée. Ses vûes sur la Lorraine, & à quelle occasion. Réserve des Ducs de Mantoue & de Savoye, au sujet de la ligue. Plainte du dernier sur cet objet. Henri se promet légerement d'y faire entrer le Pape.



HENRI voyoit d'après les dernieres dépêches de ses Ambassadeurs, la longue négociation pour la paix ou la treve de la 1609.

Flandre entierement rompue ;
1609. lorſqu'elle étoit ſur le point de ſe conclure. Il regardoit par conſéquent la guerre avec l'Eſpagne comme inévitable. Là-deſſus il fit appeller à ſon audience l'Ambaſſadeur de Veniſe ; avec peu de dignité, il employa les exhortations les plus vives, pour l'exciter à pourſuivre la négociation d'une ligue (*a*), dont Le Monarque avoit conſtamment rejetté la propoſition réiterée de la part de ce Miniſtre & de celui de Savoye. Henri parla de la faire plus ample, en la rendant offenſive. Il repréſenta de quelle utilité feroit le Duc de Savoye par ſon courage, ſon expérience, & le crédit qu'il avoit en Italie. Il ajouta qu'on pouvoit y

(*a*) La ligue entre les Puiſſances intéreſſées au ſort de l'Italie.

engager d'autres Princes, spécialement le Duc de Mantoue. 1609.

Tandis que ce Duc étoit sur le point de retourner en Italie, il reçut un courrier qui lui annonçoit que la Duchesse de Lorraine sa fille étoit si dangereusement malade, que les Médecins avoient très-peu d'espérance de sa guerison. Henri ayant aussi-tôt assemblé son Conseil, on arrêta que, dans le cas où elle viendroit à mourir, son Pere s'en iroit à Nancy; qu'il tâcheroit, par l'effet que produiroient sa présence & le crédit du Roi, d'amener en France la fille dont elle étoit accouchée, (*a*) sous prétexte de la faire élever auprès de la Reine, mais au fond pour la marier au Dauphin, & réunir

(*a*) Au commencement d'Octobre.

par ce moyen la Lorraine à la
1609. Couronne.

Voilà ce qui fut arrêté, la nuit du 12 d'Octobre, dans le Conseil du Roi, & entre le Monarque & le Duc de Mantoue. On se pressa d'autant plus de prendre cette résolution, qu'on dit au Duc que, si sa fille mouroit, ce seroit de mort violente; que divers indices faisoient fortement soupçonner l'attentat, & qu'on l'imputoit au Comte de Vaudemont. Sur ce rapport sans fondement, le Duc entra dans une si grande fureur, qu'il jura d'en tirer une vengeance mémorable s'il y avoit quelque vérité. Pour mieux s'en éclaircir (au cas ou sa fille mourroit) il envoya promptement son Médecin à Nancy. Mais la Duchesse revint en parfaite santé. Ainsi

se trouverent faux les bruits répandus par les méchans : sorte d'hommes, dont les Cours ne sont que trop pleines. 1609.

Henri eût profité de la mort de la Duchesse de Lorraine, pour aggrandir considérablement ses Etats. Afin d'engager le Duc de Mantoue à favoriser le projet, il amorça ce Prince par son propre intérêt. Ce fut en consentant à la proposition que Vincent lui avoit déja faite, savoir, que Sa Majesté rendît au Duc de Savoye, une partie de ce qu'Elle avoit reçû pour l'échange du Marquisat de Salusses, & qu'Emanuel cédât à lui, Duc de Mantoue, Caresana & autres Domaines au-delà du Pô, aux frontieres du Montferrat & au voisinage de Turin.

Le Duc de Mantoue assura l'Ambassadeur de Savoye à la

1609. Cour de France (a), qu'Emanuel & lui en étoient convenus. Mais il demanda à ce Ministre un secret inviolable, même à l'égard de son Maître, du moins jusqu'à ce que le moment d'une résolution plus fixe sur cet objet fût arrivé. Lorsque je verrai l'affaire mûre, ajoûta le Duc de Mantoue à l'Ambassadeur, je vous en ferai part aussi-tôt, & j'en écrirai même à votre Maître.

Henri promit au Duc, de donner dès-à-présent au Cardinal de Gonzague son fils vingt mille écus en Bénéfices, & de lui en donner davantage dans la suite; d'accorder au troisième fils de ce Prince une pension d'autant sur le Trésor Royal avec le premier Gouvernement

(a) C'est toujours Jacob.

qui vaqueroit, & de le marier d'une maniere digne de sa naissance & de son mérite. 1609.

Cette générosité du Roi à l'égard des Gonzagues reculoit, selon Jacob, le projet du Duc de Savoye son Maître, énoncé dans une des propositions que d'Alincourt avoit portées de sa part au Monarque : ensorte qu'il falloit qu'il tournât ses pensées ailleurs.

Cependant le Duc de Mantoue partit pour l'Italie, très-satisfait des honneurs qu'il avoit réçûs. Le Roi l'accompagna jusqu'à une demie lieue sur la route de Nemours, descendit de cheval, l'embrassa & lui dit adieu. Le Duc s'achemina vers Marseille, où deux Galeres se trouvoient toutes prêtes pour le porter à Livourne. Celui de Nevers devoit l'accompagner dans ce voyage; & se

1609. rendre ensuite à Rome, à son ambassade. Vincent fit route vers Florence, où il assista aux nôces du fils du Grand-Duc. Elles furent suivies peu de mois après de la mort du pere, auquel le fils succeda sous le nom de Cosme II. Le Roi annonça lui-même à la Reine, la mort de son oncle (a).

Ce Monarque, qui étoit alors à Paris, retourna à Fontainebleau. La veille de son départ, Dom Pedro de Tolede demanda & obtint une audience, qui fut fort longue. Il fit tout son possible pour avoir du Roi une réponse définitive, sur les propositions qu'il avoit mises sur le tapis de la part du Roi d'Espagne son Maître, à son arrivée. Henri le pria d'avoir en-

(a) On a vû que Marie de Médicis étoit niéce du Grand-Duc Ferdinand.

core un peu de patience, jusqu'à ce qu'on eût vû le succès des soins de la France pour la reprise de la négociation de la treve entre Philippe & les Hollandois. La rupture comme prochaine de cette négociation embarrassoit fort le Monarque. Il sentoit qu'il ne pouvoit embrasser de parti, qui ne fût très-dangereux pour lui. En effet, s'il secouroit les Hollandois, il s'engageoit dans une dépense excessive, & s'exposoit au risque manifeste de se voir forcé à une guerre ouverte avec le Roi d'Espagne. S'il ne les secouroit point, il falloit de nécessité qu'il se liât plus etroitement avec ce Prince, pour entretenir son amitié. Or ce parti eût excité, d'une maniere tout-à-fait inévitable, les Huguenots de son Royaume à courir aux armes, à cause du

1609.

1609. violent soupçon, qu'ils eussent eu, que l'union des deux Rois étoit comme une conjuration pour leur ruine. Henri se donnoit en conséquence tous les mouvemens imaginables, pour se délivrer d'une si vive inquietude.

Cependant le long séjour de D. Pedro à la Cour de France faisoit présager aux politiques sages, des effets pernicieux. Ils étoient persuadés qu'il empêchoit que le Roi ne remplît auprès des Hollandois la fonction de pacificateur, avec autant de crédit qu'auparavant. Ce crédit en effet paroissoit fort diminué par les propositions qu'on disoit que Henri avoit faites brusquement d'une double alliance de sang avec l'Espagne. Elles avoient donné de si grands ombrages aux Hollandois, qu'il s'en faloit peu

qu'ils n'en fussent venus à son égard à une rupture. Cette appréhension porta le Roi à répandre le bruit que Dom Pedro étoit venu pour le tromper, mais qu'il ne prêteroit l'oreille à rien de ce qu'il proposeroit. 1609.

Le remede ne put guerir un mal devenu comme incurable. Henri fut forcé d'en venir à la preuve des faits, pour détromper les Hollandois. Non-content de cela, il écouta avec empressement la nouvelle proposition que l'Ambassadeur de Venise (a) lui fit de la ligue, de la part du Duc de Savoye. Il s'ouvrit à lui cette fois, plus qu'il n'avoit fait toutes les fois ensemble, que Jacob lui en avoit parlé. En effet, après avoir détaillé les avantages que chacune des

(a) C'est toujours Foscarini.

Puiſſances alliées en retireroit ; 1609. il dit que, ſi la République vouloit attaquer le Milanez, il engageroit les Ducs de Savoye & de Mantoue à faire la même choſe, & que, pour aider l'entrepriſe, il attaqueroit le Roi d'Eſpagne ailleurs avec des forces redoutables, après qu'on ſeroit convenu du partage de ce même Milanez. Il chargea en conſéquence l'Ambaſſadeur de Veniſe, d'une maniere expreſſe, d'en écrire au Sénat (ce que cet Ambaſſadeur exécuta); & le Monarque, de ſon côté, promit de tenir parole ſans délai.

L'Ambaſſadeur en parla au Duc de Mantoue, lorſque ce Prince étoit ſur le point de s'en retourner en Italie. Mais contre toutes ſes eſpérances & celles que le Monarque lui avoit données, il le trouva entiere-

ment éloigné de prêter l'oreille 1609.
à la moindre propoſition d'une ligue défenſive. Vincent ne rejettoit point la ligue offenſive, pourvû que le Roi s'en rendît le Chef, & qu'on convînt en premier lieu de ce qu'on devoit faire du Milanez, quand on l'auroit conquis. Ce ſeroit ſe tromper volontairement, diſoit-il, que de ſonger à en diſpoſer en faveur du Duc de Savoye. La crainte & la jalouſie empêcheroient chacun de ſes voiſins de ſouffrir jamais qu'il fût ſi puiſſant en Italie & ſi ſupérieur à eux. Il ſeroit beaucoup plus difficile encore, pour ne pas dire impoſſible, qu'ils conſentiſſent que ce Duché tombât au pouvoir des Vénitiens, déja trop redoutables. Il en eſt de même de moi, quoique je ſois le moindre de tous. La proximité du Milanez

& sa bienséance me rendroient
1609. trop fort pour ne pas donner de l'ombrage aux autres Princes. Toutes ces raisons me font juger qu'il vaudroit beaucoup mieux créer un nouveau Duc de Milan, avec lequel on pourroit traiter, à l'avantage de chacun des Confédérés. Mon avis est qu'on en fasse la proposition à Paul V, Pontife si passionné pour la grandeur de son neveu & de sa maison; afin de l'engager dans le parti de la ligue, par une si haute fortune.

Henri esperoit y embarquer le Pape fort aisément. Mais Jacob s'en mocquoit, & regardoit cette ligue comme un édifice bâti en l'air par les François. Ils la desiroient, selon lui, par la crainte d'une déclaration de guerre du côté de l'Espagne. Il étoit persuadé qu'ils redoutoient cette guerre

beaucoup plus qu'ils n'étoient disposés à la commencer, malgré toutes leurs jactances, & ces grands préparatifs qu'ils promettoient d'avoir pour secourir leurs alliés, en cas de besoin. 1609.

C'étoit la destinée des affaires de la Flandre, qui alloit porter le Roi à conclure ou rompre la négociation de la ligue. Aussi, dans la seconde audience que l'Ambassadeur de Venise eut du Monarque, il le trouva tout de glace sur cet objet. Dans la premiere, Henri avoit déclaré ouvertement la souhaiter. Dans celle-ci, il parut tout mysterieux irrésolu; & l'Ambassadeur n'en put rien tirer. Ce changement soudain rendit le Ministre de la République pensif. Mais il en découvrit bien-tôt la cause dans une réponse du Roi, à la dis-

1609. tribution qu'il faisoit au Monarque, de l'entreprise du Milanez, dans toutes ses parties. Quand il en vint à ce dont Emanuel devoit y contribuer, on ne peut, dit aussi-tôt le Roi, rien établir de certain sur ce Prince. Il se montre, de plus en plus partisan zelé de la Couronne d'Espagne. Il n'a témoigné jusqu'à ce jour desirer mon amitié, que pour se faire davantage rechercher de Philippe. Il le prouve clairement par l'envoi du Comte de Verue en Espagne. Il éloigne de lui le seul Seigneur porté pour la France; afin de ne voir auprès de sa personne, que des pensionnaires de l'Espagne, plus dévoués à cette Couronne que la fidelité ne permet à de bons sujets de son Altesse.

Malgré ce discours de Henri, l'Ambassadeur de Venise

ramena le Monarque, & le laissa dans la bonne disposition de faire ouvertement la guerre à Philippe. Sa Majesté déclara, comme auparavant, qu'Elle enverroit vers la République, pour l'engager à faire la même chose de son côté. 1609.

Cependant le même Ambassadeur exhortoit vivement celui de Savoye auprès de Henri à faire ensorte qu'Emanuel employât ses offices les plus vigoureux auprès des Vénitiens, pour les engager à attaquer le Milanez. Mais Jacob feignit de refuser de le faire, s'il n'en étoit sollicité par la Cour. Le Roi, dit-il, peut juger aussi aisément que qui que ce soit, que cette entreprise ne peut s'exécuter qu'avec beaucoup de temps, & sans que mon Maître s'y montre le premier, comme étant le principal acteur par la

1609. situation de ses Etats, sa valeur & son expérience. Sa Majesté a avoué Elle-même autrefois qu'il procureroitla moitié de la victoire à celle des deux Couronnes, pour laquelle il se déclareroit. Il est bien étonnant après cela qu'on parle de la ligue, de maniere à faire croire qu'elle est près de se conclure, sans qu'on m'en fasse part; quoique j'aye la principale commission pour le Duc, sur-tout ce qui regarde cette affaire. Ce procedé est pleinement contraire aux belles démonstrations d'amitié dont on use à l'égard de mon Maître. On n'en est pas avare, parce qu'on sait qu'il ne se peut rien tenter en Italie, sans son secours. Il sait de son côté qu'on ne sauroit y faire des progrès signalés sans celui de la France.

Le Roi, répondit l'Ambassadeur de Venise, est très-disposé, Monsieur, à vous faire part de tout; & on vous en auroit déja parlé, sans la nouvelle de l'envoi du Comte de Verue en Espagne, arrivée mal-à-propos (a). 1609.

Si on est fermement résolu à l'entreprise, repliqua Jacob, elle est de trop grande importance, pour qu'une pareille bagatelle la fasse rompre. D'autant mieux que les Ministres de France ont eux-mêmes conseillé l'envoi du Comte de Verue, par la considération de l'intérêt particulier de mon Maître. Ils m'ont toujours dit

(a) On a vu que l'envoi qu'Emanuel faisoit de ce Seigneur à la Cour de Madrid, avoit refroidi le Roi de France, à cause des ombrages qu'il lui donnoit au sujet des intentions du Duc.

1609. que l'intention du Roi n'étoit nullement de persuader au Duc de se détacher de l'amitié de l'Espagne, à laquelle il devoit au contraire se tenir uni par tant de titres; que le Monarque demandoit seulement que ce Prince lui donnât part à la sienne, & se maintînt neutre.

Ce Conseil est devenu d'autant plus important pour mon Maître, que mon long séjour à la Cour de France a donné de l'ombrage aux Espagnols, & que les François ont répandu par-tout le bruit d'une ligue entre Sa Majesté & son Altesse; afin de rendre mon Maître plus suspect par-là à ces mêmes Espagnols. Il ne sauroit donc se déclarer tout-à-fait pour la France, sans se porter un préjudice considérable; & l'inclination naturelle du Comte de

Verue pour la Couronne, exclut tout ſoupçon ſur le compte d'Emanuel. 1609.

Villeroy avoit toujours penſé que le Duc ne recherchoit l'amitié de la France, qu'afin d'améliorer ſa condition auprès du Roi Catholique. Il ſe confirma dans ſon idée, lorſqu'il apprit que ce Prince envoyoit le Comte de Verue en Eſpagne.— Emanuel voulant donner encore plus de jalouſie au Roi, fit courir le bruit qu'il étoit réſolu d'y paſſer lui-même, & que le Comte ne faiſoit que le devancer.

Henri ſe plaint de ce que les Eſpagnols l'ont mis mal avec le Pape. Défaut de ce Prince. Le Roi d'Eſpagne & celui d'Angleterre ne ſa-

1609. *vent pas profiter de leurs avantages contre la France. Lettre téméraire du Comte Maurice Général des Hollandois, à Henri. Nouvelles défiances du Monarque, au sujet du Duc de Savoye. Réserve réciproque des François & des Vénitiens, les uns à l'égard des autres.*

Henri se plaignoit amèrement de ce que les Espagnols, par leurs artifices, l'avoient mis mal avec le Pape & les Hollandois. Ils répandoient à Rome, que, sous main, il caressoit beaucoup plus les Huguenots que les Catholiques, & qu'il entretenoit d'étroites intelligences avec les Protestans d'Allemagne. Ils instruisoient aussi le Comte Maurice,

(a) des discours qu'il tenoit ouvertement contre lui : discours d'autant plus offensans pour ce Prince, que leur auteur étoit plus élevé en gloire & plus expérimenté dans la guerre. 1609.

Henri avoit l'énorme défaut de médire, avec une licence militaire, des personnes de toute condition, sans égard au temps, aux circonstances, à ceux qui l'écoutoient. Les Grands de sa Cour l'imitoient pour lui plaire. Il les tenoit divisés par la médisance; & l'yvresse que leur causoit ce plaisir, les empêchoit de s'en appercevoir Mais cela rendoit le Roi & la Nation odieux aux étrangers. Le Comte Maurice, loin de continuer de recevoir avec respect ce qui venoit de

(a) De Nassau, Général des Hollandois.

leur part, médisoit à son tour
1609. avec ses amis, du Monarque & des Sujets. La négociation de la double alliance entre les deux Couronnes, par l'entremise du Pape, lui fournit moyen de donner, selon sa coutume, des défiances aux Hollandois, sur les intentions du Monarque.

Si Jacques Roi d'Angleterre eût eu autant d'habileté pour le Gouvernement, qu'il en montroit pour les Lettres, la fortune lui offroit alors une occasion admirable de négocier avec les Hollandois, pour les détacher à jamais de la France, au préjudice & à la honte de cette Couronne. Il eût forcé Henri à renoncer à la pensée fixe dans son ame, de conquerir l'Artois, à l'aide de leur secours.

Une des raisons qui portoient le Roi très-Chrétien à ne rien oublier

oublier pour la conclusion de la treve de la Flandre, étoit 1609.
la découverte qu'il avoit faite, que les Huguenots de son Royaume tramoient secretement avec le Comte Maurice & d'autres; afin de pouvoir se mettre en République, si la guerre se rallumoit entre les deux Couronnes. Il en eut quelque vent, à l'occasion de leur Assemblée de Gergeau. Il ne pouvoit cacher la douleur que cela lui causoit; parce qu'il craignoit qu'à l'exemple des Huguenots & par leur secours, le reste de ses sujets ne voulût aussi secouer le joug; que les Grands, sous prétexte de les aider, ne se cantonassent; que les peuples, en cherchant à se procurer le repos de leurs consciences, ne concourussent imprudemment à leur ambition; & que ces mê-

1609. mes Grands ne devinssent si redoutables qu'il leur fût aisé de troubler l'Etat. Henri n'osa pas en conséquence redemander aux Huguenots les Places qu'il leur avoit données pour leur sûreté : ce qui les porta à vouloir que la concession leur en fût prorogée.

Si donc les Espagnols eussent su profiter des circonstances, ils eussent trouvé dans Henri les dispositions les plus favorables à vivre dans une parfaite intelligence avec eux. Ils eussent infailliblement obtenu de lui tout ce qu'ils desiroient, & ruiné le dessein qu'avoit le Duc de Savoye, de mettre à profit les discordes des deux Couronnes. — Sous ce regne, marquoit à ce Prince son Ambassadeur à la Cour de France, il ne faut pas que votre Altesse

Dépêches de Jacob au Duc de Savoye, du 31 d'Octobre 1609.

ſe flate de mériter aſſez de la Couronne pour en rien rece- 1609.
voir, à moins que quelque néceſſité preſſante ne force Henri à la reconnoiſſance.

Cependant l'Archiduc eut réponſe d'Eſpagne au ſujet de la treve. La Cour le laiſſoit Maitre de la conclure, ſauf le refus de la Souveraineté aux Hollandois. Jeannin y travailloit avec ardeur, mais avec peu de fruit. Le Prince Maurice avoit ſi fort gagné les Etats Généraux pour le parti de la guerre, qu'il avoit perſuadé à la plupart de ceux qui les compoſoient, de ne point conſentir à la treve, quand bien même la Souveraineté feroit offerte à la nation pour toujours, en termes exprès. Le Roi de France, leur diſoit-il, veut vous

tromper : il s'eſt accommodé
1609. avec les Eſpagnols.

Maurice écrivit en ce ſens au Monarque, une lettre téméraire, qui l'émut fort, & aida au ſuccès des négociations de Dom Pedro (a). — Que les Etats Généraux, répondit Henri à cette lettre, ne cherchent point à me donner ſujet d'accommoder mes affaires, à leur préjudice.

Cependant les François demandoient toujours une ſûreté pour l'inveſtiture perpétuelle de la Flandre qu'on propoſoit, avec le ſecond Infant pour la ſeconde fille de France. Le ſeul moyen de les ſatisfaire étoit une ſubſtitution non inter-

(a) Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne à la Cour de France, pour l'alliance entre les deux Couronnes.

rompue qui eût exclu à jamais celui qui se fut trouvé sur le Trône d'Espagne, & le serment actuel de la part des Flamans de n'obéir, après la mort de l'Archiduc Albert & de l'Infante Isabelle, qu'à Dom Carlos & à ceux qui lui seroient substitués. Cela paroissoit fort pour tranquilliser les François, dans le cas où les ombrages des Hollandois sur leur compte eussent duré, & où ces peuples eussent irrité de plus en plus le Roi par leur obstination. Mais Dom Pedro vouloit que le Monarque s'obligeât à les soumettre, & que l'investiture n'eût lieu, qu'en tant qu'ils rentreroient sous l'obéissance. 1609.

La seule proposition de ces deux points gâtoit tout. Dom Pedro le sentoit bien, mais il ne s'en désistoit pas si aisément; parce que la Cour d'Es-

1609. pagne étoit perſuadée que le Pape avoit propoſé le premier à Henri, & que ce Prince s'y étoit engagé de parole. En vain le Nonce s'efforçoit de détromper Dom Pedro, & de lui prouver que toute la négociation de Sa Sainteté pour cette affaire s'étoit réduite à repréſenter que l'alliance entre les deux Couronnes ſeroit le vrai moyen de ramener les Hollandois à l'obéiſſance: Dom Pedro voulut que le Miniſtre du Pape en écrivit à Sa Majeſté Catholique. Il le fit, & repréſenta à l'Ambaſſadeur, qu'on devoit peu compter ſur une promeſſe de la part du Roi de France, de ſe joindre ou ne pas ſe joindre au Roi Catholique contre les Hollandois; parce que ce Monarque ne conſulteroit là-deſſus que ſon ſeul intérêt. Tout, ajouta-t-il, conſiſte en

Dépêches du Cardinal Ubaldini, Nonce à la Cour de France, au Cardinal Borgheſe neveu & premier Miniſtre du Pape, du 18 d'Octobre 1608.

ce que Henri ſoit ſûr de la ſéparation de la Flandre d'avec l'Eſpagne. Si Philippe lui accorde ce point, il n'aura pas lieu de craindre que le Roi très-Chrétien ſecoure les Hollandois; parce qu'ils ne manqueront pas alors d'être ſes ennemis & de ſoutenir les Huguenots de la France. 1609.

Mon Maître, répondit Dom Pedro, ne doit point à la vérité faire cas de la promeſſe du Roi au ſujet des Hollandois. Il faut, pour toutes ſortes de raiſons, qu'il conſente à la ſéparation de la Flandre d'avec l'Eſpagne. Par ce moyen, il s'aſſure de la France : il pourvoit un de ſes enfans, qui ſans cela donneroit un jour de l'inquiétude : il termine en peu de jours la guerre de la Flandre, qui deviendroit éternelle, & acheveroit de conſumer ſes

1609. troupes & son trésor. J'en ai écrit en ce sens à mon Maître, ainsi qu'au Duc de Lerme (a): Voilà, Monsieur l'Ambassadeur, les minutes de mes lettres.

Jamais Dom Pedro ne s'étoit montré si ardent pour cette affaire. Cela venoit peut-être de ce qu'il prévoyoit que l'Archiduc, las de la guerre & désespérant d'en voir la fin tant que la France secourroit les Hollandois, mettroit un jour à part toute considération pour l'Espagne, & feroit son accommodement avec ces peuples, à quelque prix que ce fût. Le Chancelier de France étoit fort favorable à la négociation de Dom Pedro (b), & Sully y étoit contraire. Celui-ci avoit

(a) Premier Ministre de Philippe III, & son favori.

(b) Celle de la double alliance entre les deux Couronnes.

un grand ascendant sur l'esprit du Roi. Mais les conseils de sa part, qui tendoient à éloigner Henri de la paix, devoient avoir naturellement moins de force que ceux qui tendoient à l'éloigner de la guerre; laquelle ne pouvoit se faire sans le secours des Finances, dont Sully étoit Surintendant (*a*). 1609.

Cependant Henri eut de nouveaux ombrages, au sujet des intentions du Duc de Savoye. Les Vénitiens firent savoir à l'Ambassadeur de ce Monarque

Dépêches du Roi à Champigny, du 7 d'Octobre 1608.

(*a*) En effet les conseils d'un Surintendant pour la paix ont moins de poids, que ceux qu'il donne pour la guerre, à laquelle les Finances, dont il fait l'état, sont infiniment plus nécessaires. C'est le cas dont il s'agit ici Sully, Surintendant, devoit moins persuader Henri, en lui conseillant de ne point s'allier avec l'Espagne, qu'en lui conseillant cette alliance, qui eût entraîné la guerre, par l'intérêt qu'eussent eu alors les deux Couronnes, de subjuguer les Hollandois,

1609. auprès d'eux, que le Roi d'Efpagne méditoit une entreprife contre le Turc en Albanie, & que le Duc étoit invité au commandement général des Troupes. Henri fentoit en conféquence la néceffité de s'éclaircir fur la façon de penfer d'Emanuel, avant que de s'engager avec lui dans aucune alliance (*a*). Il voyoit fon irréfolution naturelle, dont le Duc avoit donné des marques dans plufieurs affaires très-importantes. D'un autre côté, il jugeoit fa perfonne très-utile, dans le cas où Emanuel agiroit avec fincerité, ainfi que le méritoit un projet d'auffi grande conféquence que la ligue. L'Ambaffadeur du Duc, naturellement fort circonfpect, l'étoit beau-

(*a*) Telle que celle que l'on propofoit, entre les Puiffances intereffées au fort de l'Italie.

coup ſur cet objet. Il n'avoit peut-être pas non plus les pouvoirs ſuffiſans, & ne faiſoit pas par conſéquent bien eſperer de ſon Maître. Henri crut donc que la prudence demandoit qu'on ne le preſſât point mal-à-propos ; de peur qu'il ne ſoupçonnât que la France ſe propoſoit tout autre but, que le bien général de la chrétienté. Henri croyoit d'ailleurs avoir aſſez bien rceonnu, par ſa conduite paſſée, qu'il avoit propoſé la ligue, plutôt en apparence que d'une maniere ſincere. 1609.

Le Monarque écrivoit toutes ces choſes à ſon Ambaſſadeur auprès des Vénitiens, & ajoutoit. Gardez-vous bien de marquer de la défiance. Témoignez même, lorſqu'on vous parlera de l'entrepriſe, être perſuadé de ſon utilité & de

la possibilité du succès. Dites
1609. qu'on me trouvera toujours porté à y contribuer de tout ce que le devoir demande d'un bon ami, plein de zèle pour le repos public. Souvenez-vous, comme je vous l'ai déja fait savoir, de ne jamais être le premier à mettre l'affaire sur le tapis, mais d'attendre qu'on vous prévienne. Du reste, je suis sûr que les Vénitiens ne répondront jamais qu'en termes généraux. Ils sont charmés que la guerre de la Flandre dure; afin d'être à l'abri de la crainte des armes Espagnoles en Italie, aux dépens des autres Puissances intéressées dans la cause des Hollandois. Ils sentent que le Roi Catholique seroit délivré, par la paix ou par la treve, des dépenses énormes, des travaux & des périls auxquels cette guerre l'assujettit; qu'il auroit

par conséquent plus de facilité pour étendre sa domination en Italie ; qu'il ne se conduiroit plus par des voies sourdes, comme il avoit fait jusqu'alors ; mais que ce seroit à découvert & par la réunion de ses forces. 1609.

Tout cela donnoit aux Vénitiens de vives allarmes, & les excitoit à poursuivre la négociation de la ligue (a) avec plus d'ardeur que jamais. Leurs allarmes étoient accrues par le long séjour de Dom Pedro à la Cour de France. Ils se flatoient néanmoins que cette Couronne mettroit toujours obstacle au progrès de l'ambition Espagnole. Ils pensoient que le Roi Catholique, en demandant que

(a) Entre les Puissances intéressées au sort de l'Italie.

1609. le Duc de Savoye commandât ses armées en Albanie, se proposoit pour unique but de donner un aliment à son humeur inquiete & martiale. Philippe, selon eux, vouloit le détourner, par ce moyen, de toute entreprise préjudiciable à sa Couronne; & le Monarque n'avoit aucun dessein de mettre celle d'Albanie à exécution. Peut-être aussi que le voisinage de ce pays portoit les Vénitiens à accroître le bruit de l'expédition dont il étoit l'objet, & qu'ils vouloient porter les autres Puissances à donner de l'occupation au Roi d'Espagne ailleurs. Ils prouvoient par-là de nouveau la maxime mise constamment en usage par eux, savoir, de se garantir du danger aux dépens des autres, en palliant leur conduite

du prétexte de l'intérêt public, afin de se mieux faire seconder. 1609.

Villeroy conseilloit de se régler, pour la ligue proposée, selon le temps & l'occasion. Il est souvent plus utile, disoit-il, de se contenter de vivre en bonne intelligence avec une Puissance, que de se liguer tout de bon avec elle. Il arrive d'ordinaire, en cela, que l'apparence sert plus que la réalité. Car ce ne sont ni les parchemins ni les signatures ni les cachets, mais les intérêts présens & à venir, qui animent les Princes. Peut-être qu'aujourd'hui Venise cherche à retirer quelque avantage d'une ligue défensive avec la France. Le seul bruit de cette ligue est capable en effet de faire respecter davantage la République. Mais il faut examiner

1609. s'il feroit aujourd'hui aussi utile pour le Roi que pour elle, de se déclarer (a). Néanmoins l'intérêt si lié des deux Puissances doit faire croire qu'elles retireroient un avantage considérable d'une ligue en forme, si elle devenoit nécessaire.

Puysieulx étoit persuadé que l'Ambassadeur de Henri auprès des Vénitiens ne feroit point sortir le Sénat de ses réponses générales au sujet de la ligue & de la guerre de Flandre. Ils ne sont point gens, disoit-il à contribuer au soutien de cette guerre, pour se garantir du mal à venir. Ils aiment mieux en voir porter fardeau aux autres Puissances, afin de se délivrer de la crainte de la part de l'Espagne. L'état

(a) Villeroy soutint la négative par plusieurs raisons.

des affaires des Archiducs régle leurs Conseils. 1609.

Henri, ferme dans la résolution d'attendre ce que le bénéfice du temps produiroit, envoya de nouveau ordre à Champigny (*a*), de ne plus faire aucune démarche auprès des Vénitiens pour la ligue (*b*). D'autant mieux que, de leur côté, ils étoient absolument déterminés à ne plus en dire un mot. Ils en parleront d'autant moins, lui marque-t-il, que l'espérance de voir la négociation de la Flandre entierement rompue, paroît revivre dans eux. Or cette rupture, qui consoli-

Dépêches du Roi à Champigny, du 22 d'Octobre 1609.

(*a*) Son Ambassadeur auprès des Vénitiens.

(*b*) Non plus que pour les contributions auxquelles la France les avoit invités, au cas que la négociation pour la paix ou pour la treve de la Flandre se rompît,

1609. deroit leur repos (*a*), eſt l'objet de leur plus ardent deſir.

Cela ſe confirme aſſez par le jugement qu'ils forment ſur les mouvemens de mes Ambaſſadeurs pour la conclufion de la treve des Pays-Bas (*b*). Les Vénitiens ne demandent pas mieux que de voir les forces du Roi d'Eſpagne occupées dans la Flandre, afin d'être loin du péril. Ils ſongent fort peu à celui des Hollandois; comment ces nouveaux Républicains pourront réſiſter à un ennemi ſi redoutable; quels ſecours ils ont lieu d'attendre du dehors. Les Vénitiens ſongent beaucoup moins encore à contribuer aux

(*a*) Parce qu'ils n'euſſent plus appréhendé que le Roi d'Eſpagne eût réuni ſes forces pour l'oppreſſion de l'Italie.

(*b*) Les Vénitiens ſans doute n'en augureroient pas bien.

dépenſes néceſſaires pour le ſoutien de la guerre. Plus au fait qu'eux des affaires des Hollandois & de la diſpoſition des Puiſſances voiſines, je penſe que les Etats Généraux feront ſagement de conſentir à une treve, par laquelle leur liberté ſoit ſuffiſamment aſſurée. Ils éviteront par-là les ſuites fâcheuſes de la guerre, & ne donneront point occaſion aux Eſpagnols, de remporter de plus grands avantages, que ceux qu'ils ont eus juſqu'à ce jour. 1609.

Cependant l'Ambaſſadeur des Vénitiens auprès de Henri (a) reçut ordre de ſa République de ne parler de la ligue, que d'une façon vague, conformément à ce qui lui avoit été preſcrit. Il procedoit en conſé-

(a) C'eſt toujours Foſcarini.

1609. quence avec plus de réserve que jamais. Il n'en venoit à rien de particulier, que pour découvrir les intentions secretes des François, ou pour empêcher d'autres desseins de leur part.

Dépêches de Puysieulx à Champigny, du 4 de Novembre 1609.

La Cour, de son côté, ne cessoit de marquer à Champigny de se bien garder de presser les Vénitiens pour la ligue; de peur qu'ils ne crussent que le Roi étoit animé par quelque autre considération, que celle du bien commun. Leur défiance naturelle, écrivoit Puysieulx à Champigny, les fait juger des dispositions des autres par les leurs. S'ils veulent dire qu'ils ne font que répondre aux sollicitations des François au sujet de la ligue, le Roi leur fera voir qu'il n'en a pas une envie aussi empressée qu'ils le publient. S'ils désirent quelque

chose de Sa Majesté, il faut qu'ils s'expliquent d'une maniere claire. Ce n'est pas qu'on ait dessein de rien conclure avec eux : l'intention de la Cour est seulement d'amuser la scene. L'objet des négociations de Flandre n'est point de les contenter. Le Roi n'a autre chose en vûe que le bien général, & n'a pas besoin de leur conseil pour savoir comment il doit se conduire. La République a ses vûes & la France les siennes, avec quelque différence entre elles. 1609.

Si les Vénitiens, marque Villeroy à Champigny, se fussent disposés à contribuer réellement à la défense des Hollandois, & qu'ils eussent secondé là-dessus les intentions droites de la France, ils seroient fondés à s'opposer à la

Dépêches de Villeroy à Champigny, du 18 de Novembre 1609.

1609. treve (*a*). Mais voulant voir les autres fournir à la dépense, sans les imiter, il faut du moins qu'ils permettent que, las de débourser, ils se reposent un peu. S'ils craignent l'avenir, qu'ils employent donc maintenant autre chose que du parchemin & de belles paroles (*b*). Leur réserve a obligé le Roi d'aller bride en main au sujet de la ligue. Si la France agissoit autrement, il y auroit plus à perdre pour elle, qu'à gagner. Continuez donc, Monsieur, de garder un profond silence sur cet objet, à moins que la

(*a*) Que les Vénitiens redoutoient extrêmement, comme nous avons dit, par la crainte où ils étoient que le Roi d'Espagne, délivré de la guerre de Flandre, ne réunît ses forces pour l'oppression de l'Italie.

(*b*) C'est-à-dire, qu'au lieu de feindre de vouloir traiter avec la France, ils fournissent à leur tour au soutien des Hollandois.

République ne vous donne lieu d'agir différemment. 1609.

Tandis que cela se passoit entre la France & Venise, Sully étoit d'avis que le Duc de Savoye devoit rechercher avec toute sorte de soumission l'amitié du Roi, & s'en contenter; parce qu'elle lui seroit plus que suffisante contre quiconque voudroit l'offenser. Jacob (*a*) lui soutenoit le contraire. Il disoit que son Maître pouvoit rendre plus fort le parti auquel il s'attacheroit (*b*), en balançant considérablement l'autre. Il se plaignit de nouveau à Villeroy, de ce qu'on l'amusoit (*c*). Je n'ai pû, continua-t-il,

Dépêches de Jacob au Duc de Savoye son Maître, du 16 de Novembre 1609.

(*a*) Ambassadeur du Duc à la Cour de France.

(*b*) Celui de la France ou celui de l'Espagne.

(*c*) On a vû ci-devant les plaintes de cet Ambassadeur sur cet article.

1609. dans quatre mois de séjour à la Cour de France, en tirer une parole qui m'invitât à écrire à mon Maître, qu'il y avoit quelque apparence que je réussirois dans ma légation.

Villeroy répondit. On veut, Monsieur, traiter avec vous sincerement, & on ne sauroit le faire, qu'on ne sache le succès des négociations de Flandre. Il sera bientôt déterminé, & forcera Dom Pedro à exposer le fond de ses instructions. On lui fera alors promptement réponse, pour précipiter d'autant plus son départ. ; & on pourra, Monsieur, négocier plus librement avec vous. Le Roi, loin d'être fâché de l'envoi du Comte de Verue en Espagne, l'a approuvé pour les raisons mêmes apportées par votre Maître, savoir celles

de

de diſſiper les ombrages des Eſpagnols. 1609.

Au reſte, après avoir bien ſondé le fond du mérite de Dom Pedro, il n'a plus trouvé ce Seigneur, comme d'abord, ſans eſprit ni connoiſſance des affaires d'Etat. Il l'a reconnu au contraire plein de jugement, de ſagacité, de lumiere, de fineſſe, mais beaucoup plus arrogant, que ſage & retenu. Son long ſéjour en France donne de grands ſoupçons aux Hollandois, au ſujet des intentions ſecretes du Roi. Jeannin s'efforce de les faire ceſſer, en aſſurant ces peuples, que notre Monarque a fermé l'oreille aux propoſitions de l'Eſpagne, ſi préjudiciables à ſes anciens & conſtans alliés (*a*).

(*a*) Les Hollandois eux-mêmes.

1609. *Henri ne paroît disposé en aucune maniere à abandonner les Hollandois. Les Puissances de la Chrétienté, mais sur-tout les Huguenots de ses Etats, appréhendent son alliance avec l'Espagne. Ses propos moderés au Nonce & à l'Ambassadeur de Savoye. Difficulté de pénétrer Henri, lorsqu'il s'agissoit d'affaires. Ses reproches aux Vénitiens.*

Si les paroles des Princes étoient toujours les mêmes (*a*), la cessation de la guerre de Flandre n'eût pû que produire un bon effet, puisqu'elle

(*a*) C'est-à-dire, si la France & l'Espagne eussent tenu ce qu'elles avoient promis.

devoit faire conclure la treve, & la double alliance entre les deux Couronnes. Et, dans le cas où la treve ne se fût point conclue, les Hollandois en eussent été regardés comme auteurs. Ils eussent été par conséquent abandonnés par Henri: car ce Monarque avoit dit clairement à Dom Pedro, qu'il n'étoit pas juste de leur accorder la Souveraineté pour une treve, & que la France seroit toujours pour ceux qui auroient raison. 1609.

Mais quelque irréguliere que pût être la conduite des Hollandois, il n'y avoit pas d'apparence que Henri les abandonnât, à moins que les Espagnols ne lui fissent un parti fort avantageux & fort sûr, & que ses Ministres ne le goutassent. Une partie de son Conseil employoit les raisons les plus fortes pour lui persuader que ni alliances ni investi-

1609. tures ni autres choses ne devoient l'assurer que les Espagnols renonceroient à la Flandre. De cet avis étoit Sully, celui de tous qui avoit le plus d'empire sur l'esprit du Monarque. Le Chancelier & Villeroy pensoient au contraire qu'il devoit abandonner les Hollandois, plutôt que de rompre avec l'Espagne; & qu'il falloit qu'il acceptât la proposition de l'investiture, avec le plus de sûreté qu'on pourroit avoir, que la Flandre (a) seroit à jamais séparée de cette Couronne. Il ne tenoit point aux Espagnols, selon eux, que Henri n'eût l'honneur de la conclusion de la treve, puisqu'ils consentoient à tout ce que Sa Majesté ju-

(a) Objet de cette investiture, pour le second Infant, qu'on eût marié à une fille de France.

geoit équitable. L'insolence des Hollandois, ajoutoient ces deux Ministres, est trop grande & trop grossiere; & le Roi doit la détester, ne fût-ce que pour le pernicieux exemple dont elle peut être pour ses Sujets. 1609.

La négociation de la double alliance entre la France & l'Espagne étoit contraire au goût de toutes les Puissances de la Chrétienté. Elles regardoient la désunion entre les deux Couronnes, comme leur sûreté. Mais ceux de tous qui apréhendoient le plus cette alliance, étoient les Huguenots de France. Voyant le Pape en presser la négociation avec tant de zele, ils soupçonnoient qu'on tramoit quelque ligue contre eux. L'affaire la plus sérieuse qu'ils avoient traitée dans leur der-

1609. niere aſſemblée (*a*), étoit de ſonger à ſe ſouſtraire à un auſſi grand péril, que celui où ils ſe trouvoient, & de ſecourir eux-mêmes les Hollandois, en cas que le Roi les abandonnât.

Cependant ce Monarque donna une fort longue audience au Nonce, dans laquelle il lui dit. — J'ai reçu avis tout nouvellement de pluſieurs endroits, que le Pape ſe montroit toujours plus partiſan des Eſpagnols. Votre Majeſté, répondit auſſitôt le Nonce, en trouve-t-Elle quelque preuve dans la conduite de Sa Sainteté? Non, reprit le Roi, juſqu'à préſent je n'ai pas à m'en plaindre; mais ces bruits me font craindre pour l'avenir. Sire, reprit le Nonce à ſon tour, ces bruits vien-

(*a*) Celle de Gergeau.

nent ou des mécontens qui se trouvent dans Rome, ou des Vénitiens. Ce ne sont point les premiers; & ils se trouveront faux, comme tous les autres. Sa Sainteté regarde la France & l'Espagne comme les deux bras de la Chrétienté, les estime & les aime également. 1609.

Le Roi parla ensuite au Nonce, avec beaucoup de satisfaction, de la nouvelle grossesse de la Reine. Si Dieu, lui dit-il, m'accorde un troisième fils, je le consacre d'avance à l'Eglise, & je le ferai créer Cardinal. Je veux laisser cet exemple dans la Maison Royale, quoiqu'aucun de mes prédécesseurs ne l'ait donné, & être le premier à m'honorer de cette dignité, dans la personne de l'un de mes fils. Je l'appellerai le Cardinal de France. Il demeurera à Rome, pour servir

1609. le Pape & rendre sa Cour plus belle.

Henri parla ensuite au Nonce, du Duc de Mantoue, comme de son intime; & il ajouta qu'il auroit l'avantage d'avoir à sa dévotion le Cardinal de Gonzague fils de ce Prince.

Cependant l'Ambassadeur de Savoye eut une audience de Henri,* dans laquelle il ne put tirer de lui qu'une réponse à peu près semblable à celle qu'il avoit tirée de Villeroy. J'approuve, lui dit le Monarque, l'envoi qu'a fait votre Maître en Espagne, du Comte de Verue, pour dissiper les ombrages de cette Cour. Dans les circonstances où l'on se trouve, il ne pouvoit prendre de résolution plus sage, pour prévenir les malheurs de la part des Etats qui lui sont suspects. Je serois mortifié qu'il les éprou-

* Le 20 de Novembre. — Dépêches de Jacob au Duc de Savoye son Maître, de la même date.

vât. Je me garderai bien de l'embarquer dans des entreprises, qui lui causassent le moindre préjudice. Les plus grandes (a) exposent aux plus grands périls. 1609.

Le Roi parla ainsi, sur ce que l'Ambassadeur de Savoye lui représenta les longueurs dont on l'avoit amusé en négociations inutiles, depuis l'ambassade du Comte de Gattinara & du Colonel Porporat (b). Leur voyage, poursuivit le Ministre d'Emanuel, assez connu des Espagnols, a porté le Duc mon Maître à envoyer le Comte de Verue chez eux.

(a) De cette sorte étoit celle du Milanez, tant de fois projettée.

(b) Envoyés en France avant lui, pour négocier la ligue entre les Puissances intéressées au sort de l'Italie : ligue qui faisoit aussi l'objet de sa légation.

Il s'est conformé, en cela, aux
1609. conseils de votre Majesté.

Le Roi répondit. — Nous n'avons rien exécuté dans cette affaire, le Duc & moi, que dans des vûes fondées sur de fortes & incontestables raisons. Il faut que nous continuions d'agir ainsi, si nous voulons la conduire avec sûreté ; jusqu'à ce que l'occasion conseille d'embrasser un autre parti.

Ces délais, repliqua Jacob, utiles à un grand Roi, tel que votre Majesté, sont d'autant plus dangereux pour une Puissance plus foible, telle que mon Maître, sur-tout dans la position où se trouvent ses Etats. Cette double raison l'oblige à se mettre en assurance comme il faut, par le moyen d'une des Couronnes, contre les tentatives de l'autre. — Je

ſuis, reprit le Roi, le voiſin de votre Maître dans toute l'étendue de ſes Etats; & il ne faut pas un pas pour y entrer. Henri vouloit dire par-là que le Duc devoit plutôt prendre parti pour la France, que pour l'Eſpagne. Jacob feignant de ne pas bien l'entendre, reprit à ſon tour. — Les Etats de votre Majeſté confinent à une partie de la Savoye. Mais votre Majeſté n'ignore pas que le Piémont, auquel ils ne confinent point du tout, peut entretenir l'armée la plus nombreuſe, & lui onvrir les chemins pour paſſer dans les vôtres. Quand elle ſeroit dans le Dauphiné, elle borderoit dans un inſtant le Rhône depuis Vienne juſqu'à la Mer, ſans trouver d'obſtacle, que dans une armée d'égale force, mais d'une dépenſe bien plus conſi-

1609.

1609. dérable (*a*). Je ſupplie votre Majeſté de ne point prendre ceci comme venant de mon Maître. Loin que j'en aye aucune commiſſion, j'ai ordre de lui au contraire de faire tout mon poſſible pour convaincre votre Majeſté de la ſincerité avec laquelle il deſire l'honneur de gagner ſa bienveillance. Il la gagnera ſans doute, moyennant quelque ſervice ſignalé qu'il eſpere lui rendre, ſitôt qu'il en aura reçû une réponſe favorable aux propoſitions qu'il lui a faites, pour une plus étroite liaiſon entre eux.

C'étoit ainſi que Jacob ſe maintenoit ferme dans ſa maxime, de ſe gouverner de maniere, à engager les François à s'expliquer les premiers ſur

(*a*) A cauſe que ce Pays fournit moins que le Piémont.

le fond de l'affaire. Le Roi l'exhortoit à la patience, en lui faiſant eſperer qu'il ſeroit bientôt débarraſſé (*a*). Il l'exhorta auſſi à écrire au Duc de ſe garder des conſeils du Cardinal Aldobrandin & lui en donna les raiſons. Aſſurez votre Maître, pourſuivit le Monarque, que déſormais ce ne ſeront plus de ſimples paroles que je lui donnerai, mais des effets, & qu'il ne tardera pas d'en voir la preuve. 1609.

Il n'étoit pas aiſé de pénétrer Henri lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires. Néanmoins la façon dont il venoit de parler faiſoit croire à Jacob, que ce Prince, conſiderant l'état préſent de la

(*a*) Qu'il pourroit bientôt partir. On a vû ſes plaintes ſur les longs délais que la France apportoit aux négociations.

1609. Chrétienté, ſongeoit beaucoup plus à ſon intérêt particulier qu'à l'interêt général, & qu'il vouloit ſe trouver pourvû de toutes ſortes de manieres, pour le cas où la négociation de la Flandre viendroit à ſe rompre.

Dépêches d'Emanuel à Jacob, du 21 de Novembre 1609.

Cependant Emanuel, avec ſes artifices ordinaires, tâchoit de faire valoir auprès des François, le délai de plus de deux mois, qu'il avoit apporté à l'envoi du Comte de Verue en Eſpagne, depuis qu'il eut déclaré qu'il l'avoit revêtu du caractère de ſon Ambaſſadeur extraordinaire à cette Cour. Il diſoit n'avoir nommé cet Ambaſſadeur, que pour ſatisfaire en apparence à ſon devoir (*a*) à l'égard du Roi Catholique, & ne point lui

---

(*a*) Celui de lui envoyer témoigner ſon regret ſur la mort de la mere de la Reine.

donner de l'ombrage (a), en attendant toujours quelque bonne résolution de la part de la France. Mais, ajoutoit-il, ne pouvant differer davantage l'envoi du Comte, sans faire tort à ma réputation & donner à l'Espagne une totale défiance sur mon compte, je lui ordonnai enfin de partir. Je me persuadai que cet envoi empêcheroit tout soupçon de la part de Philippe; & qu'en même temps le séjour de Jacob à la Cour de France feroit voir au Roi très-Chrétien la pureté de mes intentions. 1609.

Cependant Henri entendoit beaucoup dire que les Vénitiens l'accusoient de n'avoir

(a) Ombrage infaillible, si le Duc eût manqué de remplir ce devoir; parce que l'Espagne n'eût pas manqué de le croire déclaré secretement contre elle.

1609. nullement à cœur le bien général de la Chrétienté, fondés sur l'ardeur extrême avec laquelle il travailloit à la pacification de la Flandre : (pacification que ces Républicains regardoient comme d'un triste augure pour la liberté de l'Italie en général, & pour la leur en particulier). Henri, piqué de cela, leur reprochoit d'interprêter d'une façon sinistre les actions des autres Puissances, & de se montrer toujours contraires à ce qui ne s'accommodoit point à leurs intérêts.

Dépêches de Puysieulx à Champigny, du 2 de Décembre 1609.

A les entendre parler, écrivoit Puysieulx à Champigny, (a) on diroit que la France est gagée pour faire les affaires de Venise. En vain ils se laissent aller à d'ameres invectives con-

(a) Ambassadeur de France auprès des Vénitiens.

tre la conduite que tient notre Souverain dans la négociation des Pays Bas, tout cela ne fera point changer d'avis Sa Majesté. Celui de la treve est jugé le meilleur & le plus propre pour l'avantage des affaires générales. Leur Ambassadeur (a) a été étonné, dans la derniere audience qu'il a eue du Roi, de lui entendre dire que les Députés d'Angleterre au congrés (b) y travailloient avec plus d'ardeur que les François mêmes; qu'ils alloient jusqu'à protester que, si les Hollandois n'y consentoient pas & qu'ils reprissent les armes, Sa Majesté Britannique les abandonneroit, comme perpétuant les malheurs d'une si grande portion de la chrétienté. Il vaut donc mieux, 1609.

(a) Foscarini.
(b) De la Haye.

ce semble, que les Vénitiens
1609. jouissent en paix de leur repos, que de se tant inquieter des conseils & des délibérations de notre Monarque. Il est assez expérimenté dans les affaires, pour les conduire par lui-même, sans recourir à eux. S'ils eussent voulu, ils ne se trouveroient point dans les perplexités qui les agitent. Ils ne sauroient avoir oublié combien de fois on leur a représenté les maux dont la Chrétienté étoit menacée, si la force des armes obligeoit les Hollandois à s'accommoder avec le Roi d'Espagne ; combien de fois on a invité la république à concourir pour sa part au secours de ces peuples, pour les mettre en état de soutenir le poids de la guerre. Elle a toujours été prodigue de belles paroles sans effet: on n'en a

pû tirer un sol. Elle doit donc attribuer à soi en bonne partie, l'état où se trouvent les affaires. Je conclus de tout cela qu'il est plus à propos que la négociation de la treve ou de la paix s'acheve, que si on la laissoit imparfaite ; & les Hollandois dans un péril plus grand qu'auparavant. 1609.

Les Vénitiens, marque à son tour le Roi à Champigny, désireroient que la guerre de la Flandre se renouvellât, malgré le péril des Hollandois, sans y contribuer d'autre chose que de leurs vœux pour sa durée. Ils voudroient jouir d'une pleine sûreté, à l'aide de mes travaux & de mes dépenses. Tous les discours qu'ils tiennent ne m'empêcheront pas d'ordonner à mes Ministres de poursuivre la négociation de la treve : car la treve sera sans contredit plus

Dépêches du Roi à Champigny, du 16 de Décembre 1609.

1609. glorieuse & plus utile que la guerre, à cause qu'on manque des préparatifs nécessaires, pour soutenir dignement les efforts d'un ennemi aussi redoutable qu'est le Roi d'Espagne.

Nouvelle conférence entre Henri & Dom Pedro de Tolede. Entretien fortuit de ce Monarque avec le Nonce. Les Anglois font esperer aux Espagnols la treve pure & simple entre Philippe & les Hollandois. La France fait proposer au Duc de Savoye, l'entreprise de Genes & celle de Monaco. Ombrages d'Emanuel au sujet de Henri.

Dans une nouvelle audience

que Dom Pedro (*a*) eut de Henri, il dit à ce Monarque. — Puisque votre Majesté a déclaré, que, pour la double alliance de sang proposée entre la France & la Savoye, Elle vouloit attendre le succès des affaires de la Flandre, mon Maître est dans le même sentiment. Il se déterminera ensuite sur le mariage de Dom Carlos (*b*), selon la disposition qu'il verra dans votre Majesté. Il ne s'est avancé si fort sur ce dernier article, qu'aux prieres du Pape (en enfant très-soumis du Saint Siege), & que parce qu'il sait que votre Majesté l'a

1609.

Dêpêches du Cardinal Ubaldini, Nonce en France, au Cardinal Borghese neveu & premier Ministre du Pape, du 9 de Décembre 1609.

(*a*) Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à la Cour de France, envoyé pour négocier la double alliance entre les deux Couronnes.

(*b*) Le second Infant, qu'on devoit donner à une fille de France, & pour lequel on offroit l'investiture des Pays-Bas.

1609. fait proposer. C'est ce qu'il est en état de prouver.

La négociation de la Flandre une fois terminée, si votre Majesté n'a plus rien à me faire savoir, je m'en retournerai en Espagne. Cependant D. Inigo (a) arrivera, & les deux Couronnes pourront toujours continuer de négocier.

Dom Pedro exposa tout cela avec douceur & modération. Le Roi répondit sur le même ton. Ce Monarque, laissant à part la contestation élevée ci-devant entre eux, au sujet de celle des deux Couronnes qui avoit fait les avances à l'autre pour la proposition d'alliance, dit à Dom Pedro, qu'il travailloit avec toute l'ardeur possible à procurer la treve de la Flan-

(a) Que l'Espagne venoit de nommer son Ambassadeur ordinaire à la Cour de France.

dre, & qu'il n'oublioit rien pour ramener les Hollandois à la raiſon. J'ai, pourſuivit-il, employé à leur égard tout mon crédit, & je veux continuer, juſqu'à ce que j'aye vû la fin de ce que j'ai commencé. J'eſpere l'achever de maniere, que le Roi Catholique & l'Archiduc en ſeront contens. Si je puis une fois obtenir que la Souveraineté ne ſoit pas expreſſément accordée aux Hollandois, votre Maître pourra après cela propoſer ce qu'il jugera à propos. Quant aux alliances de ſang entre les deux Couronnes, lorſqu'il en ſera temps, je ſerai beaucoup plus charmé d'en traiter avec vous, qu'avec perſonne autre. 1609.

Cependant Henri ayant un jour rencontré ſur ſes pas le Nonce à la Cour, lui dit. — Le 8 de Décembre.

1609. J'ai reçû ce matin de bonnes nouvelles de Flandre. Jeannin (a) me marque qu'il eſpere conclure bientôt la treve. Il a gagné le Comte Maurice (b), & un autre des principaux Députés. J'en ai une joie extrême. Mais il me reſte quelque doute ſur la diſpoſition des Eſpagnols à la ratifier. S'ils refuſoient de le faire, tout ſeroit gâté. Je vous prie donc, Monſieur le Nonce, d'employer vos bons offices pour cet objet, auprès de Dom Pedro.

Le Nonce répondit. — Je ſuis perſuadé, Sire, que l'Archiduc ne promettroit point la ratification de la part de l'Eſpagne, s'il n'étoit ſûr de l'obtenir. J'eſpere donc qu'il n'y aura point de difficulté ſur cet

(a) Plénipotentiaire de France à la Haye.
(b) De Naſſau, Général des Hollandois.

article.

article. Je ne laisserai pas cependant de m'y employer auprès de Dom Pedro, de la meilleure maniere. La paix ou la treve de la Flandre doit être, ainsi que votre Majesté en juge, la voie pour se procurer les avantages auxquels Sa Sainteté travaille avec tant d'ardeur. (a) On ne sauroit trouver là-dessus de meilleure disposition de la part de l'Espagne; puisqu'à l'exception de la Souveraineté perpétuelle pour les Hollandois, elle consent à tous les partis qui seront proposés. 1609.

Les Anglois faisoient vivement esperer aux Espagnols une treve pure & simple, sans aucune renonciation à leur Souveraineté sur les Hollandois. Dépêches de Villeroy à Champigni du 16 de Décembre 1609.

(a) L'union entre les deux Couronnes, & le repos de la Chrétienté.

1609. Ils détruisoient ainsi tout ce que les François avoient fait. Par cet artifice, ils avoient en vûe de rompre tout-à-fait la négociation, & de forcer les trois Puissances (a) à reprendre les armes. Ils avoient, au sujet des négociations de Dom Pedro, des ombrages que l'Espagne entretenoit à dessein dans eux ainsi que dans les Hollandois. Le seul bruit de la double alliance entre les deux Couronnes étoit insupportable aux derniers.

Dépêches de Jacob au Duc, du 3 de Décembre 1609.

Cependant l'Ambassadeur de Savoye à la Cour de France écrivoit au Duc son Maître, qu'il savoit de science certaine, que la Reine aimoit mieux que sa fille entrât dans la maison de Savoye, que dans celle d'Espagne. Cette Prin-

(a) La France, l'Espagne, la Hollande.

ceſſe, marquoit-il, cite les raiſons d'Etat. Si elle ne peut pas marier Madame au Prince de de Piémont, elle préfére pour elle un des Seigeurs du Royaume, au Prince des Aſturies. La raiſon qu'elle en apporte, c'eſt qu'il ne faut attendre des Eſpagnols autre choſe, que ce à quoi leur propre intérêt les force, quand même il iroit au renverſement de la France entiere. Malgré tout cela, la Cour témoigne faire plus de cas de Dom Pedro, qu'à l'ordinaire (*a*). Si donc la treve ſe conclut, elle continuera de négocier la double alliance, & s'en ſervira d'excuſe honnête auprès de votre Alteſſe. 1609.

(*a*) Par conſéquent, de l'alliance entre les deux Couronnes, que ce Miniſtre extraordinaire d'Eſpagne à la Cour de France étoit chargé de négocier.

1609. Cependant le Duc de Savoye venoit d'apprendre une nouvelle, qui lui causa d'abord beaucoup de plaisir. Un de ses sujets, nommé Charles Roch, natif de Chieri, & alors au service de Lesdiguieres, s'adressa au Colonel Porporat (*a*), pour le prier d'écrire à Son Altesse, qu'il avoit à lui communiquer des choses très-importantes, qui la regardoient. C'étoit, qu'il étoit venu à Turin, il y avoit deux ou trois mois, pour lui proposer, de la part de certains Capitaines François & de M. de Lesdiguieres (*b*) lui-même, la surprise de Gènes & Ville de Monaco. Le Duc, à qui Roch remit la lettre de Porporat, répondit qu'il n'avoit jamais eu de

(*a*) Ci-devant Ambassadeur à la Cour de France.

(*b*) Gouverneur du Dauphiné.

pareils desseins, & que, quand même ils lui viendroient dans l'idée, il n'y avoit aucune apparence qu'il les tentât. 1609.

Roch l'assura que le Roi de France agréeroit l'entreprise. Le Duc lui dit alors. — J'enverrai à la Cour de France; on y résoudra sur les affaires que j'y vais faire négocier; & je me conformerai aux vœux du Roi. — Un mois après, Roch alla retrouver le Colonel Porporat, lui dit qu'il revenoit de la Cour, & l'assura de nouveau qu'il en rapportoit des choses très-importantes & très-satisfaisantes pour le Duc.

Ce Prince l'ayant encore admis à son audience, la premiere chose que lui annonça Roch, ce fut combien le Roi l'aimoit & combien il desiroit le lui prouver par des effets; pourvû qu'il trouvât dans Son Altesse

la même disposition à son égard.
1609. Ce Monarque, poursuivit Roch, desire passionnément l'entreprise du Milanez & celle de Gènes. Il envoie en conséquence N. ** à Turin (a), sous un autre prétexte, avec un Pétardier, pour qu'ils reconnoissent toutes les Places de l'un & l'autre Etat. Sa Majesté prie votre Altesse de leur joindre quelqu'un.

L'Envoyé & le Pétardier étant arrivés, firent les mêmes instances au Duc; mais ce Prince leur dit de considerer que cela les découvriroit & les exposeroit à un danger manifeste. Roch vouloit aller avec eux : le Duc n'y consentit point, parce que cet homme étoit trop connu de Dom Sanchio de Salinas.

Les deux espions, après avoir tout observé dans l'État de

(a) L'Auteur ne nomme point l'Envoyé.

Gènes & dans le Milanez, avec assez de bonheur, s'en retournerent à Turin, pour se rendre de-là à Paris, & faire leur rapport au Roi. Roch vouloit que le Duc écrivît au Monarque ; mais ce Prince, loin d'y consentir, exigea de lui un écrit tout de sa main, renfermant ce qu'il avoit observé, & dont Son Altesse envoya une copie à Jacob. 1609.

Cependant le Duc, qui voyoit que le Roi se tenoit dans un silence absolu à son égard, en conçut de l'ombrage ; sur-tout lorsqu'il apprit que ce Monarque avoit défendu à Roch de rien communiquer à Jacob. Il sentoit pourtant bien qu'il seroit instruit en peu de jours des intentions de la Cour, au moyen des réponses qu'elle feroit à son Ministre. Il étoit persuadé que, si la treve de la

Flandre ſe concluoit, Henri
1609. établiroit ſa double alliance de ſang avec Philippe. On lui marquoit que le Cardinal de Joyeuſe ſe diſpoſoit à paſſer du Languedoc en Eſpagne, pour cet objet.

Voilà ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable en Europe, durant l'année 1608. Avant que d'entamer le récit de ce qui s'y eſt paſſé durant l'année 1609, pleine de négociations importantes, je raconterai les événemens de l'Orient, Etat ſi lié à ceux de l'Europe. Je mettrai ſous les yeux du Lecteur, tout ce que j'en ai pû recueillir des dépêches des Ambaſſadeurs. Exclus du Serrail & du Divan (a), ils n'en ont

(a) La Cour & le Conſeil du Grand-Seigneur.

point été témoins oculaires ; mais ils se sont trouvés si près de la lumiere, qu'ils en ont eu pour ainsi dire la repercussion. 1609.

Affaires de la Porte Ottomanne & de la Perse.

Le Trône Ottoman étoit occupé par le Sultan Acmet, Prince beau & bien fait, d'une vivacité de corps & d'esprit non ordinaire, amateur des exercices & fort laborieux. Sa passion dominante étoit de rendre la justice; mais il panchoit un peu à la sévérité, comme on voit par la mort qu'il fit donner à plusieurs Grands. Dès son avénement à l'Empire, il se trouva avec deux guerres sur les bras, l'une en Hongrie, l'autre en Perse. Il ne retiroit presque rien de l'Asie, dont la plus grande partie étoit dévastée

1609. par les Rebelles; le Trésor étoit épuisé; & on avoit très-peu de Ministres en état de remédier à des désordres si grands. Docile aux avis que le Sultan Mehemet son Pere lui avoit donnés en mourant, & suivant d'ailleurs son génie & son goût, Acmet ne tarda pas de se choisir pour Grand-Visir, Hali, Bacha du Caire, qui avoit auprès des Musulmans la plus grande réputation d'homme versé dans les affaires d'Etat. Il la soutint à merveille, durant la courte durée de temps qu'il gouverna l'Empire: il mourut en Hongrie, tandis qu'il y commandoit les armées. Les Grands, qui ne pouvoient souffrir de le voir élevé à un si haut rang, furent soupçonnés de l'avoir empoisonné. Il s'étoit flaté de réparer toutes les bréches de cet immense Etat. Aussi dit-il dans

ſes derniers momens, que, ſi Dieu eût voulu rendre à l'Empire Ottoman ſon ancien éclat; il lui eût accordé de plus longs jours. 1609.

La premiere dignité de l'Etat reſta quelque temps vacante. L'Empire étoit gouverné par le Caimaccan. Ce ſont les Viſirs, qui exercent la fonction du premier, en ſon abſence. Enfin la Charge de Grand-Viſir fut donnée à Mehemet, dont l'hiſtoire parle ſimplement comme d'un galant homme. Il mourut de maladie au bout d'un an, tandis qu'il ſe préparoit à la guerre de Perſe. Il eut pour ſucceſſeur Dervis, Bacha.

A peine Acmet (*a*) s'étoit vû proclamer Sultan, qu'il avoit fait quitter à Dervis, le Hoyau

(*a*) Le Sultan alors regnant, & dont nous avons d'abord parlé.

1609. que celui-ci manioit dans les jardins du Serrail, & l'avoit approché tout-à-fait de sa personne. Son affection pour lui augmentant, il l'éleva au rang de Bostangi-Baschi (a) : emploi très-estimé par les Turcs, parce que c'est celui de tous qui procure le plus l'oreille du Grand-Seigneur. Dervis y acquit plus de crédit, qu'aucun de ceux qui l'y avoient précédé. Il se traitoit peu d'affaires, auxquelles il n'eût part. Sa faveur croissant toujours, il fut élevé à l'emploi de Général de la Mer. On en dépouilla Cigala, quoique ce fût l'homme le plus renommé de la Turquie, qui commandât alors les Flottes contre le Persan. Dervis se montra aussitôt digne de cette place, & répara, en beaucoup moins de

(a) Intendant des jardins.

temps qu'aucun de ses prédécesseurs, tout ce qu'il trouva en mauvais état. Le Grand-Seigneur avoit tant de prédilection pour lui, & le jugeoit si capable, qu'il lui eût volontiers conferé tous les premiers emplois de l'Empire. Il ne balança donc point à l'élever à celui de Grand-Visir, à la mort de Mehemet. 1609.

Dervis s'appliqua sans délai à réformer chaque chose, sans faire part de son autorité à personne. Il remit l'ordre à quantité d'objets. Ce fut à la vérité par la voie de la violence & de la cruauté. Son génie l'y portoit, & l'état des affaires les lui faisoit regarder comme nécessaires. Quoiqu'il en soit, il acquit dans peu un pouvoir despotique & des richesses immenses. Il gouvernoit le Grand-Seigneur à son gré, & rien n'arri-

voit aux oreilles de ſon Maître ;
1609. que par ſon canal. Tous les autres Grands de la Porte ſe trouvant ſans crédit, ſe virent forcés à conſpirer la ruine de celui qui les anéantiſſoit. Ils trouverent moyen de faire entendre au Sultan, un bruit général de plaintes contre ſon favori. Bientôt ils remplirent ſon ame d'appréhenſion, que Dervis ne vînt enfin à bout de le détrôner. Lors donc que ce Miniſtre croyoit avoir fixé la fortune, il fut étranglé dans le Serrail. Le Grand-Seigneur prit plaiſir à repaître ſes yeux de ſa mort. Dervis ne démentit point, dans ce dernier inſtant, l'idée qu'on avoit de ſon courage. Aucun autre, avant lui, n'avoit oſé défendre ſes jours, en pareille circonſtance. Il le fit, avec les ſeules armes que lui fourniſſoit la

nature; & on ne put en venir à bout, qu'en lui rompant une cuiſſe avec un levier, & en l'abbattant. 1609.

Acmet ne tarda pas à ſe repentir de la perte d'un Miniſtre, plein de grandes idées pour la gloire de ſon Maître, & qui le ſervoit avec un zèle incroyable. Il en fut inconſolable.

Dervis eut pour ſucceſſeur dans l'emploi de Grand-Viſir, Morat, Bacha Général de Hongrie. Celui-ci travailloit, par ordre de ſon prédéceſſeur, à rétablir la tranquillité dans cette Province. Dervis avoit jugé fort ſagement qu'afin de redonner à la Porte ſon éclat, il falloit y ramener la paix pour quelques années; que durant ce temps, le Tréſor ſe rempliroit; que ſon Maître croîtroit en âge, & ſe rendroit capable des plus grandes entre-

1609. prises. Il trouva l'Empereur fort disposé à l'accommodement. On le poursuivit avec tant d'ardeur, qu'on le crut conclu. Mais on se trompa alors, & il s'établit depuis, comme de lui-même, par la cessation des hostilités. Elles finirent à la mort de Botskai *, Rebelle de l'Empereur, qui avoit entraîné dans sa révolte la Hongrie, de laquelle le Grand-Seigneur l'établit Roi. Cette mort changea la face des affaires en Hongrie, de même qu'en Transilvanie où les divisions passerent.

* Etienne Botskai, parent & successeur de Sigismond Batori, Prince de Transilvanie.

En 1605, la Perse avoit vû Cigala défait dans une bataille & deux grands combats. Il avoit perdu une très-grande quantité de troupes, son Artillerie, son Bagage, & s'étoit sauvé, avec peu de soldats, dans Erzerum, où il étoit mort de maladie. Giambolat, envoyé

pour servir sous ses ordres avec dix ou douze mille hommes, fut étranglé par son ordre; parce que, pour ne pas se trouver à la bataille, il s'étoit arrêté dans sa route plus qu'il ne falloit. 1609.

Cependant le Persan, par sa triple victoire, arracha au Turc ce que ses prédécesseurs avoient perdu sur cette frontiere. Il envoya un Ambassadeur à la Porte, déclarer à Acmet, que Dieu lui ayant fait la grace de recouvrer ce qui avoit été injustement usurpé sur sa Couronne, il ne vouloit pas pousser plus avant ses progrès, sans témoigner à sa Hautesse, son desir de vivre en bonne intelligence avec Elle; dans un temps où il pouvoit le faire avec honneur & sûreté, & où chacun étoit en possession de ce qui lui appartenoit. L'Ambassadeur n'eut point d'audience; mais il fut

1609. défrayé durant son séjour à Constantinople, qui fut de six à sept mois. Il s'en retourna enfin vers son Maître, sans qu'on lui eût dit un seul mot. Ce fut au commencement de l'année 1608.

Cependant le Roi de Perse, après la prise des Portes de Fer, ne tenta pas d'autre entreprise, & se contenta de faire des préparatifs pour la nouvelle saison. Dans cet intervalle, le Tartare introduisit, comme de lui-même, quelque négociation d'accommodement entre les deux Empires,

Tel étoit alors l'état de la Perse. Il facilita aux Rebelles de la Porte, le moyen de saccager impunément l'Asie, sous divers Chefs. Le principal étoit Thavild. Acmet envoya contre lui Nassu, qui fut défait en trois batailles. On en vint à un accommodement, en vertu duquel

Thavild se retira, sans troubler davantage l'Empire. Il se flatoit que la Porte lui donneroit, pour recompense, quelque emploi de son goût. Afin d'atteindre à son but, il inspiroit de la crainte, & faisoit parade de ses forces, qui consistoient en cinq ou six mille Cavaliers à sa disposition. 1609.

Mais revenons un moment à ce Giambolat que Cigala avoit fait étrangler, pour s'être arrêté trop long-temps dans sa route, avec les dix ou douze mille hommes qu'il amenoit au secours de l'armée Ottomane. Ce Seigneur étoit de Syrie, issu des anciens Princes qui l'avoient possédée, riche, exerçant l'emploi de Bacha d'Alep. Il s'étoit déchargé du soin d'en remplir les fonctions, sur Haly Giambolat son neveu, lorsqu'il partit pour aller se join-

1609. dre à Cigala. Haly ayant appris la diſgrace de ſon oncle, réſolut de la venger. Il raſſembla des troupes de toute part, forma des intelligences avec les Rebelles, devint un de leurs Chefs, & ſi conſidérable, que Thavild le reconnut pour ſon ſupérieur. Pour entretenir ſes troupes, il prit querelle avec ſes voiſins, particulierement avec le Bachat de Tripoli, Emir Iuſuf. Le Sultan l'ayant ſû, envoya ordre à Iuſuf de lui faire la guerre avec la qualité de Général. On en vint à une action où Iuſuf fut défait. Giambolat pourſuivant ſa victoire, alla fondre ſur Alep; ſon ennemi n'oſa pas l'y attendre, & ſe ſauva par mer. Giambolat ſe rendit maître de la Ville. Saçhant enſuite que ceux de Damas marchoient contre lui par ordre du Grand-Sei-

gneur, il leur coupa le chemin, les serra de si près & leur fit tant de mal, qu'il les força à un accommodement, qui remplit d'or ses coffres. 1609.

Iusuf regarda cet accommodement comme le parti le plus sage qu'il avoit à prendre; & Giambolat paya son armée de l'argent qu'il lui valut. Ils firent quelques alliances de sang, par lesquelles Tripoli fut rendu à Giambolat. Ce succès accrut sa réputation, ses forces & ses espérances. Seul, sans le secours des Rebelles ni celui de ses alliés, il pouvoit rassembler sous ses enseignes quarante mille soldats. La riche & puissante Ville d'Alep étoit en son pouvoir: Il entretenoit amitié avec les Arabes: tout le pays circonvoisin ne reconnoissoit d'autre maître que lui. Usant de sa prospérité avec mo-

1609. dération, il envoyoit de tems à autre à la Porte, quelque somme d'argent, qu'en qualité de Bacha d'Alep, il étoit obligé de fournir. Je ne suis point rebelle, disoit-il, je ne fais que me défendre contre mes ennemis particuliers. Je proteste de ne jamais changer de conduite, pourvu qu'on me traite selon mes mérites.

Cependant, lorsqu'Haly sut que le Grand-Visir marchoit contre la Perse avec une armée de cent vingt mille hommes, il ne s'endormit point sur le témoignage de sa conscience. Pleinement attentif à sa sûreté, il rassembla ses troupes, sous prétexte d'une querelle qu'il avoit avec quelqu'un qui étoit à dix ou douze journées d'Alep vers la Perse, marcha contre lui, saccagea le pays, & se retira sitôt qu'il apprit que le Grand-Visir

étoit en route. Il garda vingt mille hommes auprès de sa personne, distribua le reste en divers logemens, & se mit à épier les démarches du Grand-Visir, sans faire part à personne de ses desseins secrets. Mais lorsqu'il vit que le Grand-Visir, laissant le chemin de la Perse, marchoit de son côté, il lui envoya dire qu'il étoit le fidèle sujet du Grand-Seigneur; que la mort de son oncle lui avoit fait craindre pour lui, & l'avoit mis dans la nécessité de s'armer; que ses ennemis avoient profité de ce malheur de sa maison, pour conspirer contre sa personne; & que c'étoit contre eux & non contre le Sultan, qu'il avoit agi comme il avoit fait. Il conjuroit le Grand-Visir de le croire sur sa parole, & de ne pas avancer davantage; parce que la mort de son oncle étoit

1609.

trop récente, pour ne pas le
1609. faire frémir d'horreur. (*a*)

Avec l'Ambaſſade qu'Haly envoya au Grand-Viſir pour lui faire ces repréſentations, il lui envoya auſſi des rafraichiſſemens pour l'armée, des ptéſens, de l'argent & des chevaux pour lui. Le Grand-Viſir accepta tout, & ne laiſſa pas de pourſuivre ſa marche vers Alep. A meſure qu'il en approchoit, Haly lui envoya de nouveaux préſens. Il les reçut avec reconnoiſſance, comme les autres, mais ſans donner aucune réponſe claire ni définitive.

Les ſoupçons d'Haly augmentant, il commença à animer les Rebelles à la commune défenſe. Ne vous raſſemblez point, leur dit-il; ſeulement,

(*a*) Et le porter par conſéquent à quelque réſolution déſeſpérée.

lorſque vous verrez l'arméé du Viſir monter les hauteurs qu'il lui faut néceſſairement paſſer pour venir m'attaquer, prenez-la par derriere, coupez-lui les vivres, ou rendez-lui difficile les moyens de ſe les procurer. Serrez-la de près autant que vous pourrez, afin de la tenir continuellement en échec. A peine ſera-t-elle deſcendue dans la plaine, que je lui préſenterai bataille; & je vous promets la plus grande partie du butin, ſans qu'il vous en coûte une goutte de ſang. 1609.

Sur la promeſſe que les Rebelles firent à Haly de ſeconder ſon projet, il retira ſes troupes de la garde des montagnes, où il leur étoit aiſé d'enfermer le Grand Viſir, & de faire périr ſon armée. Ayant eu nouvelle enſuite que ce Général des troupes ottomanes

1609. s'étoit avancé, il sort d'Alep avec quinze mille chevaux & deux mille piétons, pour se porter au pié des montagnes, où il se fortifia dans un lieu avantageux. Mais le Grand-Visir, averti des mouvemens d'Haly, par ses espions, & jugeant trop dangereux le chemin qu'il avoit enfilé, en prit un autre. Haly abandonne aussitôt son poste, & court à l'endroit où il falloit que l'ennemi descendît. A peine y est-il arrivé, qu'il apperçoit une partie de l'armée ottomane dans la plaine, & l'autre qui descendoit pour venir la joindre. Il charge sans tarder la premiere, la met en déroute & en fuite. Elle rentre dans les montagnes, pour se réunir au gros, que cet accident avoit fait arrêter.

Cependant Haly, voyant ses troupes réduites à un état de

lassitude extrême par la marche, le combat, la poursuite de l'ennemi, les conduisit dans un lieu plus sûr que celui où elles se trouvoient, pour les faire reposer un peu. Mais avant que le nouveau jour paroisse, il s'achemine vers l'armée ottomane. Il en trouve l'avant-garde déja dans la plaine, en ordre de bataille. Il range sans tarder la sienne, & la mene au combat, d'où il sort victorieux, & où les Turcs perdirent quelques soldats. La plus grande partie alla se joindre de nouveau au gros de l'armée, dans les montagnes. Bientôt le Grand-Visir en sortit, & alors les choses changerent. En effet, lorsqu'Haly croyoit n'avoir plus qu'à jouir de la victoire & qu'il se divertissoit avec son monde, il voit avancer vers

1609.

lui à grands pas toute l'armée
1609. ottomane.

Le Grand-Viſir n'avoit point de confiance dans la cavalerie de Natolie, qui, dans les deux précédentes actions, avoit pris la déroute, & qui ſe trouvoit fort éclaircie. Il plaça en conſéquence dans ſon front celle de Romelie. C'étoit contre la coutume des Turcs, qui eſt de faire combattre la premiere, la la cavalerie du pays où on fait la guerre. (*a*) Leur Général retint auprès de ſa perſonne douze cens avanturiers, ſous de vaillans Capitaines, pour ſe porter oùle beſoin demanderoit.

Cependant Haly, ſans s'effrayer de l'approche du Grand-Viſir, range de nouveau ſes

(*a*) Sans doute, à cauſe qu'elle eſt cenſée le mieux connoître.

troupes & les mene au combat. 1609.
La cavalerie de Romelie, quoique répondant à l'attente que le Grand-Visir avoit d'elle, est forcée de plier. Mais l'Aga des Janniſſaires entre dans la lice avec quatre mille hommes de troupes fraiches & choisies, dans le tems que le Grand-Visir attaquoit avec ses avanturiers l'ennemi las & déja en déroute; & il fait déclarer la victoire en faveur de l'armée ottomane. Haly, après avoir rempli inutilement le devoir de vaillant soldat & d'habile Capitaine, est obligé d'aller se renfermer dans Alep avec peu de monde. Le soir même, il munit le Château d'hommes & de munitions pour plusieurs jours, en sort le lendemain matin, & se sauve avec environ trois mille cavaliers qu'il eut le bonheur de rassembler dans la campagne.

1609. Cependant les soldats qu'il avoit laissés à la garde du château se mirent à sacager la Ville ; mais les habitans, animés par la perte de leurs biens, fondirent sur eux, en tuerent trois cens, & appellerent le Grand-Visir à leur secours. Introduit dans la Ville, il massacra tout ce qu'il y trouva dévoué à Haly. Cela effraya si fort ceux du Château, qu'ils lui en ouvrirent bientôt les portes. Le Grand-Visir envoya ensuite du monde de tout côté, pour épier la trace d'Haly ; & cependant il se saisit de ses richesses, ainsi que de sa mere & de sa femme.

Calender Ogli l'un des principaux Chefs des Rebelles, voulant faire voir que le malheur d'Haly ne l'intimidoit point, rassembla deux mille chevaux, entra dane Bursie, la sacagea, & réduisit en cendre la partie

la plus voisine du château. Constantinople en eut une furieuse allarme. On envoya contre lui, avec une diligence égale à la peur qu'on avoit, tout ce qu'on put ramasser de soldats. Ils étoient au nombre d'environ quatre-vingt mille, sous les ordres d'Assan Bacha. Une riviere, qui n'étoit point guéable dans la saison où on se trouvoit, dont les ponts étoient rompus & les passages bien gardés, coupoit la retraite aux rebelles : si bien qu'on regardoit leur perte comme inévitable, & que les paysans d'alentour accouroient comme à une proie assurée. Mais Calender Ogli étoit inaccessible à la crainte & pleinement attentif à toutes les opérations qui se faisoient contre lui. Il méprisoit cette multitude d'ennemis sans expérience, & qui avoit un si grand 1609.

1609. éloignement pour la guerre, qu'elle désertoit par troupes & se trouvoit réduite à douze mille hommes au plus.

Tandis que ces mouvemens d'armes avoient lieu au tour de Bursie, Haly s'approcha de ces contrées avec deux mille hommes. Il fit savoir au Grand-Seigneur par un de ses oncles, qu'il venoit se remettre en son pouvoir, & le supplier de lui pardonner le passé. On reçut à la Porte cette nouvelle avec plaisir; on lui accorda un pardon général; & on lui envoya le Bostangi Bachi, pour l'en assurer & le conduire à Constantinople.

Lorsqu'Haly en attendoit encore réponse, il laissa ses troupes à trois journées de Bursie, & s'approcha de Calander Ogli avec deux cens chevaux seulement. Calander ayant appris qu'il étoit dans son voisinage,

alla le viſiter, & l'amena dans ſon quartier. Mais ſur ce qu'il eut vent de ſes négociations avec la Porte, il le fit arrêter. Le peu d'attention des gardes donna moyen à Haly de ſe ſauver avec quinze perſonnes de ſa ſuite. Il ſe rendit à Burſie, où il trouva le Boſtangi qui le conduiſit à Conſtantinople. 1609.

Le Sultan l'accueillit bien; lui tint parole pour le pardon, lui promit même de le rétablir dans tous ſes biens. Cela n'empêchoit point qu'Haly ne redoutât l'envie & la haine de quelques Grands qui tramoient ſa perte, & contre leſquels il n'avoit d'autre ſauvegarde, que la parole du Grand-Seigneur. On ne lui fournit que le néceſſaire abſolu pour vivre.

Cependant Calander Ogli, ayant appris qu'Haly étoit à Conſtantinople, & ſe trouvant

1609. alors dans un poste où il avoit les troupes de celui-ci derriere lui & celles d'Assan Bacha devant, se détermina à le quitter. Il fit construire un pont sur la riviere, dans un endroit éloigné de celui où il étoit campé, la passa moyennant la perte d'une partie de son bagage, & alla se loger dans le Bourg de Micalis, sur la rive. Le Bacha marcha de ce côté, & campa deux mois près de lui, manquant de toutes sortes de provisions. Il y avoit entre eux de fréquens combâts, dans lesquels les Rebelles avoient toujours l'avantage. Mais les gelées & les hautes neiges firent à la fin manquer les deux armées de vivres & de fourages. Le Bacha néanmoins devenoit plus foible de jour en jour, que son adversaire, auquel s'étoient joints douze cens hommes de ceux qu'Ha-

ly avoit amenés dans ces contrées. Malgré tout cela, Calander Ogli ne pouvoit se mettre véritablement en sûreté, que par la retraite. Il lui falloit pour cela passer une montagne escarpée, gardée par le Bey de Silistrie, & couverte alors de neiges. La Porte se flattoit donc que l'armée ottomane, entierement réunie au printemps, lui oteroit tout moyen de se sauver. 1609.

Mais le beau tems ayant commencé à fondre les neiges, Calander Ogli se dispofa à la retraite. Il mit à la tête un de ses Capitaines nommé Scib, Arabe de nation, plein de valeur & de jugement, auquel il donna la moitié de ses troupes. Il le fit suivre par le bagage, & s'arrêta avec le reste de ses soldats dans le Village de Micalis, où il continua tout ce jour

Le premier de Mars 1609

1609. là d'incommoder l'ennemi par de grosses escarmouches. Il prit à son tour le chemin de la montagne, & combattit aux passages contre le Bey de Silistrie, qui fut dangereusement blessé après avoir donné de grandes preuves de valeur, & dont les soldats découragés lâcherent le pié & furent taillés en pieces. Calander Ogli se retira dans son pays, sans être troublé dans sa marche, & refit ses troupes dans ses vastes & fertiles campagnes. L'accroissement de ses forces & la réputation qu'il s'étoit acquise en échappant à l'ennemi lorsqu'on croyoit sa perte certaine, fit venir des ordres de la Porte de l'y aller chercher. Mais le froid & beaucoup plus encore les intelligences secretes firent débander les troupes envoyées contre lui.

Au mois de Juillet fuivant, l'armée du Grand-Vifir éprouva une difette extrême aux environs d'Alep. Ce Général de la Porte Ottomane doutoit outre cela de la fidélité du Bacha de Babylone. Il craignoit qu'il ne fe révoltât, & ne fe joignît au Roi de Perfe. Calander Ogli forma le deffein hardi de préfenter bataille au premier. Il efpéroit s'emparer aifément de quelque gorge qui lui donneroit un grand avantage. Mais le Vifir en ayant eu le vent, envoya l'Aga des Janniffaires, qui, par fa diligence, prévint les Rebelles de trois heures. Il fe fortifia de maniere, que tous les efforts pour le dépofter furent inutiles. Les Rebelles n'en ayant plus d'efpérance, fe retirerent dans les montagnes, réfolus de ne laiffer échapper aucune occafion d'en venir à un combat. 1609.

1609. Deux jours après, le Grand-Visir s'avança en personne, & passa du côté où étoient les rebelles. Le lendemain matin, ils lui présenterent bataille : elle fut longue & opiniâtre. Calander y perdit quatre mille hommes & son bagage. Elle coûta cher au Grand-Visir; mais il retira un grand avantage de la fuite des Rebelles, qui s'affoiblissoient ainsi de plus en plus.

Le 11 de Septembre 1609.

Ils avoient encore douze mille hommes, & espéroient se refaire, à la nouvelle saison, s'ils pouvoient se soutenir seulement un mois. Le Grand-Visir, voulant les détruire tout-à-fait, envoya quelques troupes de cavalerie au Bacha qui les poursuivoit. Elles rencontrerent un autre rebelle, nommé Maymon, qui avoit succédé tout nouvellement à Thavild. Il les chargea vivement, & les mit en déroute.

Le Grand-Visir fut obligé d'envoyer de nouvelles forces pour venger cet affront. Maymon, après une légere escarmouche, feignit de prendre la fuite & d'abandonner son bagage. Mais tandis que l'ennemi étoit occupé à butiner, il l'attaqua en désordre & le malmena une seconde fois. Après cette action, il se retira pour se joindre à Calander Ogli. Celui-ci, se voyant vivement poursuivi par les troupes du Grand-Visir, & en danger s'il continuoit sa marche, présenta bataille; mais n'ayant point été acceptée, il se contenta d'escarmoucher durant deux jours avec beaucoup d'ardeur. Jugeant néanmoins que, pour peu qu'il tardât encore, le Grand-Visir tomberoit sur lui avec toutes ses forces, il demanda de parlementer avec le Bacha d'Alep, Commandant de l'armée.

1609.

1609. Ne croyez point, lui dit-il dans leur entretien, que je sois assez peu sage pour ne pas voir qu'on m'amuse, afin de donner le tems au Grand-Visir de me joindre & de m'accabler. Je veux, pour le prévenir, lui donner bataille demain même. — Le Bacha n'ayant point gouté cela, Calender lui dit alors. — Je ne suis Rebelle, que parce que je cherche à mettre ma tête à couvert. A cela près, je suis disposé à me soumettre entierement au Grand-Seigneur, s'il veut m'accorder un accommodement. — Le Bacha répondit. — Il en faut renvoyer la décision, à l'arrivée du Grand-Visir. — Quand il fut arrivé, il fit proposer à Ogli quelque parti avantageux, & cependant il le serroit toujours de plus près.

Enfin les Rebelles, plus animés par le désespoir, que con-

duits par la raiſon, donnerent bataille, la perdirent, & Carafait un de leurs plus vaillans Capitaines fut pris vivant. Calender Ogli ſe ſauva ſur les frontieres de la Perſe avec cinq à ſix mille hommes.

1609.

Dépêches de Salignac Ambaſſadeur de France à la Porte, adreſſées au Roi, du 26 d'Octobre 1609.

Le nom de Rebelles demeura preſque entierement éteint. Le Grand-Viſir retourna à Conſtantinople, chargé de lauriers. Il y parut accompagné d'un Ambaſſadeur du Roi de Perſe, qui demandoit la paix. Il lui avoit promis de diſpoſer le Grand-Seigneur à l'accorder, pourvû que le Perſan remît Calender Ogli en ſon pouvoir. On croyoit que le Sophy y conſentiroit, plûtôt que de s'attirer à dos un ſi formidable ennemi, ſur-tout dans un temps, où le Turc, après avoir dompté les Rebelles d'Aſie, pouvoit l'attaquer avec toutes ſes forces.

1609. Tandis que ces choses se passoient, le Roi des Tartares de la presqu'Isle de Crimée mourut. Son frere, détenu prisonnier à Constantinople depuis sept ans, fut élargi & proclamé, à l'exclusion des fils du mort. C'est l'usage du pays de préférer, pour cette succession, le plus âgé des fils de quelqu'un de ceux qui l'a gouverné. Le nouvel Elu, à son départ de Constantinople, reçut tous les honneurs, qu'on auroit faits au Grand-Seigneur lui-même. On lui donna des galeres pour le transporter, & mille Janniffaires pour l'assister; parce que son neveu, qui lui disputoit la Couronne, s'étoit mis en possession du Trône de son pere. La Porte aimoit moins l'oncle, qu'elle ne craignoit quelque altération, qui portât les Tartares à se joindre au Roi de Perse.

Mais il fut installé sans beaucoup de résistance. On fit partir pour Constantinople les deux fils aînés du Roi mort, que le frere du nouveau Roi fit cruellement massacrer sur la route, lorsqu'ils s'en défioient le moins. 1609.

Troubles de la Suisse & de la Rhétie, calmés. La garnison de la Valteline, entretenue aux frais communs de la France & de Venise, est licenciée. Contestations entre la Couronne & la République. Ingratitude & intrigues de la seconde contre la premiere.

Lorsque le ciel de l'orient redevenoit serein, celui de la Suisse & de la Rhétie étoit

1609. prêt de le redevenir aussi. Après la derniere diéte de Bade, où les Suisses s'étoient affermis dans la résolution d'armer pour faire cesser les troubles de la Rhétie, on eut nouvelle que le Comte de Fuentes (*a*) avoit désarmé. Le sieur de Reffuge prit occasion d'une lettre du Roi, qu'il présentoit aux Treize Cantons, pour les exhorter à prendre les voies les plus douces, afin de ramener le calme chez leurs voisins (*b*). Zurich gouta cet avis. Les Cantons Protestans, d'après la lettre du Roi, arrêterent dans leur diete, (*c*) qu'ils n'armeroient point, mais qu'ils députeroient vers les trois Ligues, après en avoir

(*a*) Gouverneur du Milanez, pour le Roi d'Espagne.

(*b*) Les Grisons.

(*c*) C'est celle d'Arau.

conféré avec les autres Cantons. Ils changerent néanmoins bientôt d'avis, sur ce que Zurich eut le vent que la députation ne seroit pas bien reçue, sur-tout s'ils y trouvoit des envoyés des Cantons Catholiques. Cela venoit de ce que ces Cantons, par diverses propositions mises sur le tapis dans leurs dietes, s'étoient montrés plus disposés à établir le parti Espagnol dans la Rhétie (ce qui y avoit occasionné les troubles,) qu'à y ramener la tranquillité. 1609.

Cependant Zurich & Glaris députerent ensemble pour obtenir le rétablissement de quelques exilés (*a*), qui les avoient priés d'interceder en leur faveur. Cela fit beaucoup de peine aux Cantons Catholiques. Ury, Schwitz & le bas Under-

(*a*) De la Rhétie.

1609. vald en proposerent dans la Diete de Lucerne (a), à l'instigation des Ministres Espagnols, de se séparer des Cantons Protestans, & de ne plus s'assembler avec eux, que pour les affaires de leurs communs Bailliages. Zug & Lucerne y adhérerent, & la Diete se sépara. Ury en indiqua ensuite la convocation à Gaisaw & envoya prier Zug & Lucerne d'y envoyer leurs Députés. Ils s'en excuserent, & firent connoître par-là aux autres Cantons Catholiques opposés à l'accommodement, qu'ils étoient les plus revêches; mais que s'ils ne nuisoient pas, c'étoit que, seuls, ils n'en avoient pas le pouvoir.

Tandis que ces choses avoient lieu, les Grisons exilés, voyant qu'ils n'avoient point d'espérance d'être rétablis par le se-

(a) C'est celle des Cantons Catholiques.

cours des. Suiſſes, & que la Chambre Criminelle d'Ilantz (a) condamnoit ſeulement à une amende ceux d'entr'eux qui ſe préſentoient, firent tous la même ſoumiſſion, à l'exception de l'Evêque de Coire, retiré à Folker. On taxa légerement les Communes, qui s'étoient armées les premieres pour faire recevoir la Capitulation de Milan (b), de crainte de les pouſſer au déſeſpoir, & d'exciter quelque nouveau tumulte. Il y eut quelque conteſtation ſur le partage des deniers provenus des amendes. Un Secrétaire du Comte de Fuentes vint ſe plain- 1609.

(a) Etablie pour juger ceux qui avoient eu part aux troubles.

(b) Celle que le Comte de Fuentes leur avoit fait accepter, & qui renfermoit des articles, tendant à aſſervir les Pays à la domination Eſpagnole. Voyez ce qui en eſt dit dans les parties précédentes de cet ouvrage.

delai : ce qui fut exécuté. Non-seulement le Roi l'approuva, mais il écrivit qu'il ne vouloit pas contribuer à l'entretien de la Compagnie qui restoit. Paschal se plaignoit de ce que les Vénitiens n'avoient aucun égard aux dépenses extraordinaires que ce Monarque avoit faites dans la Rhétie, principalement depuis une année, & toutes à leur occasion ; de ce qu'ils se comportoient envers la France, comme si elle étoit obligée à la garde de ces passages ; de ce qu'ils vouloient la rendre responsable de leurs affaires. Elles n'ont rien, disoit-il, de commun avec les siennes, qu'en tant que le Roi le veut ; & ce Monarque ne s'est montré si affectionné envers eux, que pour le bien de la Chrétienté. 1609.

1609. Quelque temps après ces plaintes de Paſchal, la troiſième Compagnie, laiſſée ſeule à la garde de la Valteline, fut renvoyée. Ainſi le pays reſta comme ſans défenſe. Les Griſons appréhenderent ſi fort que les Eſpagnols ne s'en emparaſſent à l'improviſte, qu'ils aſſemblerent auſſi-tôt un Pittac à Coire. On envoya trois Députés à Paſchal, pour lui déclarer que, puiſqu'on avoit élevé des fortifications dans la Valteline, la raiſon vouloit qu'on les mît à couvert de la mauvaiſe diſpoſition de l'Archiduc Maximilien & du Comte de Fuentes.

Il ne faut plus compter ſur le Roi pour cet objet, répondit Paſchal. C'eſt par ſon ordre exprès que j'ai fait le dernier payement de la garniſon. Ce n'eſt point lui qui a propoſé de la

renvoyer, mais la République, à qui elle a paru ſuperflue. Le Roi la jugeant ſuperflue auſſi, veut ceſſer de faire une dépenſe inutile. Si la République croit l'entretien d'une Compagnie, néceſſaire dans la Valteline, c'eſt à elle à la ſoudoyer, ſans inviter mon Maître à participer aux frais. Il a ſacrifié, pour défendre le pays, pluſieurs millions d'or par pure générosité, ſans égard à ſon propre intérêt. Les Vénitiens ne ſavent que trop où ils ſe trouveroient réduits, en cas de nouveauté, ſi leurs ennemis s'emparoient de la Valteline. Ils doivent par conſéquent faire la diſtinction convenable des intérêts de leurs amis, & regler là-deſſus leurs demandes. 1609.

Dans un autre Pittac (*a*), auquel Paſchal aſſiſta, il repré-

(*a*) Sur la même affaire.

1609. senta les mêmes raisons, & détruisit les bruits répandus par l'Ambassadeur des Vénitiens ; savoir, qu'il ne tenoit qu'à la France que la Valteline continuât d'avoir une garnison ; que la République étoit disposée à faire la moitié de la dépense, si le Roi fournissoit l'autre ; qu'elle n'oseroit pas seule soudoyer cette garnison, & qu'elle avoit besoin que le nom & le crédit de ce Monarque concourussent avec les siens.

A ce dernier article, Paschal répondoit. Il faut donc que la République s'en explique avec mon Maître ; & la chose mérite bien qu'on la demande. Les Vénitiens se trompent fort s'ils croyent qu'il soit obligé d'exécuter leurs Décrets, de porter leur fardeau & de payer leurs dettes.

Ces raisons de l'Ambassadeur de France firent remettre la décision de l'affaire à une nouvelle assemblée (a). Cependant l'Ambassadeur des Vénitiens, par ses discours, faisoit beaucoup de tort au service du Roi, qui commençoit d'aller bien chez les Grisons. Pour pallier l'avarice de ses Maîtres, il s'efforçoit de donner à ces peuples les idées les plus désavantageuses des François. Il ne consideroit point que la Ligue de la République avec les Grisons avoit fait élever le Fort Fuentes, & produit tous les autres maux, qui avoient affligé le pays durant quatre années. Il ne consideroit pas non plus qu'elle avoit occasionné les troubles de l'année précédente, par lesquels 1609.

(a) A un nouveau Pittac.

la nation avoit souffert tant de
1609. préjudice.

Les Vénitiens, feignant d'ignorer tout cela, ne vouloient pas faire un seul pas, si les François ne les devançoient, pour les soutenir & les mettre à l'abri des coups; &, comme si la Couronne y eût été obligée, ils se croyoient dispensés à son égard de la reconnoissance. C'étoit ainsi qu'ils abusoient de ses bienfaits continuels.

Les Vénitiens disoit l'Ambassadeur de France, doivent se souvenir que, depuis trois années, leur ligue avec les Grisons ne s'est soutenue qu'à l'aide de celle de mon Maître avec ces peuples. Si la nôtre eut cessé d'avoir lieu, que seroit devenue la leur. Malgré des raisons si palpables, son Ambassadeur n'a jamais voulu vivre en bonne intelligence avec moi,

quelque invitation que je lui en aye faite, & quoique la convenance & beaucoup plus encore le besoin pressant des affaires de la République le demandât. Il a continué de décréditer le service de mon Maître, comme si ce discrédit faisoit l'accroissement de la fortune de Venise. Il a demeuré dix mois dans la Valteline, sans se donner le moindre mouvement pour rétablir la concorde parmi les habitans, & il m'en a laissé tout le fardeau. Maintenant que, par le soin de la France, le pays est tranquille, au point que Vincenti (*a*) demeure paisiblement à Coire, où auparavant il n'osoit mettre le pié, il intrigue de 1609.

(*a*) C'est l'Ambassadeur des Vénitiens auprès des Grisons, contre lequel celui de France fait cette plainte.

1609. nouveau, pour me traverser dans toutes les occasions. Il cherche à nous rendre odieux aux Grisons, en disant faussement que Venise est disposée, à les soutenir. C'est ainsi qu'il veut avancer les affaires de sa République, au préjudice de celles de la France.

Dépêches de Paschal au Roi, du 14 d'Avril 1609.

Vincenti assura en plein Pittac, que, si la nation pouvoit obtenir du Roi, qu'il contribuât pour sa part à l'entretien d'une garnison dans la Valteline, elle trouveroit dans la République toute sorte de facilité pour la contribution de la sienne. Ce langage étoit tout différent de ce que les Vénitiens faisoient dire au Monarque par leur Ambassadeur auprès de sa personne; savoir, qu'ils approuvoient, comme lui, qu'il n'y eût plus de garnison dans la Valteline. Ils vouloient,

par les dehors de la générosité, faire retomber sur les François l'odieux du refus de la contribution, desirée par les trois Ligues. 1609.

Cependant ce grand nombre de plaintes affermit toujours plus Henri dans la résolution de ne vouloir entendre à aucune sorte de dépense pour la Valteline. Le procedé de Vincenti lui déplut fort. Il s'en plaignit à l'Ambassadeur de la République auprès de sa personne, par la bouche ce ses Ministres. On lui expliqua plus pleinement les intentions de ce Monarque. C'étoit que, si on jugeoit la garnison de la Valteline nécessaire, S. M. laisseroit le soin de la dépense à ceux qui en avoient cette idée ou plus d'intérêt que la France.

1609. Tandis que ceci se passoit, l'Ambassadeur des Vénitiens auprès des Treize Cantons intriguoit chez ceux de Zurich; parce que, ce canton une fois gagné, il étoit plus aisé de gagner les autres; parce que, seul, il importoit plus aux Vénitiens, que tous ensemble, pour maintenir la Ligue qu'ils avoient avec les Grisons, à cause que c'étoit celui qui avoit le plus de crédit auprès d'eux; enfin parce qu'il leur étoit plus favorable pour le passage des troupes, que la République eût levées dans la Suisse ou dans l'Allemagne. Quoiqu'il se fût gouverné avec plus de réserve qu'auçun dans ses négociations avec les Puissances étrangeres, c'étoit celui de tous auprès duquel Henri avoit le moins de pouvoir (par conséquent moins de moyen

Dépêches de Refuge à Puysieulx, du 25 de Juin 1609.

pour empêcher la ligue particuliere que ce canton vouloit faire avec les Vénitiens); parce qu'il n'étoit point compris dans la confédération avec la France, mais qu'il l'étoit seulement dans le traité de paix perpétuelle. 1609.

Malgré les plaintes de la France contre Vincenti (*a*), cet Ambassadeur, qui s'étoit retiré à Morbegno par ordre de sa République, ne cessoit d'agir au désavantage de la Couronne. Il avoit formé chez les Grisons un parti de mécontens, qui cherchoient leurs satisfactions particulieres dans les troubles de leur patrie. Les Vénitiens désiroient maintenir leur Ligue avec la Rhétie. Mais voyant les Communes dégoutées de leur amitié, qui avoit

(*a*) L'Ambassadeur des Vénitiens auprès des Grisons.

1609. été la source de leurs malheurs ; ils songeoient à entretenir une garnison dans la Valteline, pour y avoir toujours un pié, quoique cela irritât de nouveau les Espagnols contre les Grisons. Ils s'appliquoient à détacher de la France, trois principaux Seigneurs du pays, pour les attacher à leur République.

Paschal (*a*) se flatoit de détruire ces pratiques, pourvû que le Roi son Maître en témoignât de la sensibilité à la République. Car, disoit-il, il ne faut plus agir secretement contre une nation, qui se montre si contraire à la France, uniquement pour avantager ses affaires.

Cependant l'Evêque de Coire fut cité à comparoître devant

(*a*) L'Ambassadeur de France auprès des Grisons.

les Juges. Il refusa d'obéir, pour ne point encourir les censures de l'Eglise ; qui lui défendoient de reconnoître un Tribunal séculier. Il fut condamné par contumace. L'Arrêt portoit qu'il seroit dégradé, privé de son siege & banni, & qu'on procederoit à l'élection d'un nouvel Evêque. Il eut recours à la protection de la France, après avoir éprouvé l'inutilité de celle de l'Espagne. Cependant le Pittac confirma la sentence de la Chambre Criminelle, & lui marqua le jour de Saint André pour s'y soumettre. Ceux de la Vallée de Mezocco eurent ordre de recevoir un Ministre Protestant, à la place du Ministre Catholique, qui avoit toujours fait chez eux le service divin. 1609.

L'argent, qui est le persuasif le plus efficace auprès des Treize Cantons, les engagea, dans

1609. le temps dont nous faisons actuellement l'histoire, à permettre à leurs sujets d'aller s'enroller au service des Puissances étrangeres. Leur vénalité s'étoit si fort accrue, qu'on avoit vû à la fois des soldats d'un même canton servir le Roi de France (a), la ligue, le Roi de Navarre. Durant l'interdit de Venise, la République obtint permission des Cantons Protestans, de faire chez eux une levée de trois mille hommes, quoiqu'elle n'eût aucune alliance avec ces Cantons. Les politiques sages étoient persuadés que, puisque les Vénitiens obtenoient des Suisses, pour de l'argent, tout ce qu'ils désiroient, ils se garderoient de

(a) Celle qui occasionna tant de troubles sous les fils de Henri II, & qui fut détruite par Henri IV.

s'engager avec eux, par un traité, à des pensions annuelles. 1609.

Nouveaux artifices du Duc de Savoye, pour armer les Rois de France & d'Espagne, l'un contre l'autre. Réserve de Venise. Conduite de la France. Nouvelles hauteurs de la part de l'Espagne à l'égard de Henri. Ce Monarque donne à Dom Pedro de Tolede, Ambassadeur extraordinaire de Philippe pour la négociation de la double alliance entre les deux Couronnes, son audience de congé.

Ce fut dans cette agitation des esprits & des affaires, dont nous faisions ci-devant la peinture, que s'écoula

1609. l'année 1608. La suivante fut plus déplorable encore par une plus grande fureur de la part des Princes à se précipiter dans d'horribles guerres. Il s'en fallut peu que les vœux du Duc de Savoye ne s'accomplissent. C'étoit d'armer les Rois de France & d'Espagne l'un contre l'autre, quoique tous les deux attachés à la paix. Philippe l'aimoit par inclination : Henri, parce qu'il préféroit la douceur du repos, aux fatigues qu'il avoit essuyées dès son enfance.

Dépêches de Jacob, Ambassadeur de Savoye auprès de Henri, au Duc son Maître, du 25 de Janvier 1609.

Je vais rendre compte, avec le plus d'exactitude qu'il me sera possible, des moyens mis en usage par Emanuel, pour armer les deux Rois. Le tems, la poussiere & les vers ont dévoré quantité de dépêches, & plusieurs se sont perdues.

Charles Roch, dont nous parlions tantôt ; étoit arrivé à

la Cour de France, avec les plans qu'il avoit levés de plusieurs places d'Italie, & avec des projets d'entreprises, qui regardoient principalement le Milanez & l'Etat de Gênes. Il se tint un Grand Conseil auquel la Reine assista; on étala la carte du pays & les plans des places; & on raisonna sur cet objet sérieusement & au long. Le Roi sentoit croitre son envie de mettre la main à l'œuvre; & son ardeur martiale seulement assoupie par la volupté, se réveilloit déja par le desir de nouveaux triomphes. On parla, à cette occasion, de la personne du Duc de Savoye : on fit à l'envi l'éloge de son mérite, de sa valeur, de son expérience : le Roi lui-même les exalta. Sully demanda quelle étoit l'intention de ce Prince, & son

1609.

Le 4 de Janvier.

1609. idée fur la maniere de conduire l'entreprife. D'après le rapport qu'on lui fit en général, il en jugea le fuccès aifé. Plein d'ardeur & d'impatience, il ne voulut pas en entendre davantage. J'en fçais affez, dit-il: le projet me paroît folide, pourvu que la difpofition du Duc le foit auffi.

Il ne m'appartient point, répondit Roch, de me rendre caution des intentions du Duc, dans une affaire de fi grande importance. Je dois feulement faire un rapport fidele de ce que j'ai entendu de fa bouche, dans les longs & familiers entretiens que j'ai eus avec S. A.

Roch, après avoir parlé longtemps pour prouver que le Duc agiffoit avec fincérité, finit par dire. — Je n'héfiterois point à donner ma tête à couper, pour en attefter la vérité.

Le Conseil se sépara avec une bonne idée du Duc & de 1609. l'entreprise. On avoit cependant eu nouvelle d'Espagne, que le Comte de Verue, Ambassadeur d'Emanuel à cette Cour, avoit demandé l'Archevêché de Seville pour le Cardinal Maurice fils de ce Prince ; qu'il avoit proposé aussi quelqu'alliance entre les deux Souverains, & demandé la protection de la Couronne, à Rome, pour le Cardinal Aldobrandin. Villeroi en parla à Jacob, pour lui faire sentir que les propositions du Duc aux deux Cours, étoient incompatibles, & propres à produire des difficultés.

Jacob nia toutes les propositions faites à la Cour d'Espagne, à l'exception de la demande de l'Archevêché de Se-

1609. ville. Cette demande, dit-il, eſt un trait de grande prudence de la part du Comte de Verue, qui s'eſt trouvé en Eſpagne durant la vacance d'un ſi riche bénéfice, & dans des circonſtances où le Roi catholique ne ſavoit à qui le conférer, à moins qu'il ne le donnât à un Prince ſi étroitement uni à lui par le ſang. (a) Le Comte a voulu faire voir par là à toute l'Eſpagne, que ſon Maître n'avoit d'autre penſée, que celle d'entretenir l'amitié de cette Couronne.

Quant aux Vénitiens, l'expérience du paſſé obligea le Duc à garder le ſilence à leur égard. S'il ne retire pas de l'avantage de ce ſilence, du moins il ne lui en revient pas du préjudice.

(a) Que l'étoit le fils du Duc de Savoye, puiſque ſa mere étoit ſœur du Roi d'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur de Veniſe à la Cour de France (*a*) ſe tenoit ſur la réſerve, de ſon côté. C'étoit à la vérité, ſeulement en public. En particulier, il ne faiſoit pas difficulté de dire que les François ne ſçavoient ou ne vouloient pas profiter des ligues (*b*) qui ſe négocioient pour le bien commun de la France & de Veniſe. Il n'en parloit plus aux Miniſtres de Henri. Ils ne s'en ſoucioient nullement. Ces Miniſtres étoient outrés de l'avarice que les Vénitiens avoient montrée à l'égard des Griſons, & de leur refus à contribuer à la guerre de Flandre, par laquelle on ſe propoſoit d'affoiblir 1609.

(*a*) Foſcarini.

(*b*) L'Ambaſſadeur des Vénitiens vouloit parler de celle qui avoit été propoſée par ſa République & le Duc de Savoye entre les Puiſſances intéreſſées au ſort de l'Italie, & dont il a été queſtion tant de fois.

de plus en plus la Puiſſance
1609. Eſpagnole.

La France, à l'exemple du Duc de Savoye, amuſoit les autres par diverſes propoſitions & diverſes eſpérances. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne (*a*) auprès de Henri, ne parut pas de quelque tems à la Cour, au grand étonnement de tout le monde; ſoit qu'il eût eu le vent de ces négociations, ſoit qu'il crût qu'il lui ſuffiſoit de s'y montrer, ſans agir ni parler, pour remplir ſa commiſſion, comme il le deſiroit. Enfin, il s'y laiſſa voir. Ce fut mal-à-propos pour les intérêts de ſon Maître. Le Roi Catholique avoit un éloignement extrême pour la guerre; & ſon Ambaſſadeur l'y entraînoit par ſa maniere dure de négocier.

(*a*) Dom Pedro de Tolede.

Dans la longue audience que Henri lui donna ſans témoins, il ne ſortit que fiel de ſa bouche. Il ſomma entre autres le Roi, de la part de ſon Souverain, de ceſſer de violer les Traités, comme il avoit fait juſqu'alors, en ſecourant les Hollandois. Autrement, lui dit-il, Votre Majeſté donnera lieu à mon Maître, de ſonger ſérieuſement à employer les moyens ſûrs qu'il a de ſecourir des gens, (*a*) qui pourroient porter autant de préjudice à la France, que l'Eſpagne en reçoit, des ſecours que Votre Majeſté préte à nos Rebelles (*b*). 1609.

Henri, offenſé de ces propos piquans, répondit- — Je ne puis avec honneur abandonner les Hollandois, qui m'ont ſe-

(*a*) Les mécontens de la France.
(*b*) Les Hollandois.

couru d'hommes & d'argent ;
1609. dans mon plus grand besoin. Je vous l'ai déclaré plus d'une fois, Monsieur l'Ambassadeur. Quant aux menaces que vous me faites, je vous prie d'écrire au Roi votre Maitre, que, dans toutes les occasions où il voudra s'éprouver contre moi, *il me verra beaucoup plutôt le cul sur la selle, qu'il n'aura mis le pie à l'etrié.* Le Roi d'Espagne m'a obligation de la trêve qui est près de se conclure entre les Hollandois & lui, par mon crédit. Il n'en a pas cependant agi à mon égard, avec la sincérité convenable. Il vous a envoyé vers moi, tandis qu'il trâmoit avec le Roi d'Angleterre, pour m'exclure de cette négociation & l'attirer à lui seul, à mon préjudice. Le bien général de la Chrétienté, dépendant du sort des

des affaires de la Flandre, l'a néanmoins emporté sur mon ame. Je me suis employé à procurer insensiblement la paix à cette contrée, par le moyen de la trêve. 1609.

Dom Pedro fit au Roi, sur ce dernier article, quelque remerciment assez froid, comme à quelqu'un qui ne s'y fût point employé avec tout le zèle qu'il témoignoit. Cet Ambassadeur dit fort clairement sa pensée là-dessus, lorsqu'il fût de retour chez lui.

Cependant Henri renvoya Charles Roch (*a*) en Savoye, en lui disant qu'il vouloit se servir de lui, dans l'entreprise du Milanez & de Gênes; mais qu'il ne pouvoit pas la tenter sitôt.

(*a*) Celui qui étoit allé reconnoître les Places du Milanez.

1609. Il lui fit défenſe expreſſe de retourner ſi promptement à Turin, ſous peine de ne pouvoir jamais plus revenir en France. Dès que vous aurez rendu compte à Emanuel de votre négociation, lui dit il, repaſſez auprès de Lesdiguieres, (a) par le chemin le plus détourné; à moins que ce Prince ne vous rappelle pour conférer avec vous hors de Turin, ou pour vous faire parler par le Colonel Porporat (b).

Le Roi s'étoit déterminé à renvoyer Roch en Savoye, parce qu'il ſe défioit beaucoup de ſa légereté. Du reſte, la ſurpriſe de Gênes flattoit fort l'ame du Monarque. C'étoit la premiere tentative qu'il entendoit que

(a) Gouverneur du Dauphiné.

(b) Ci-devant Ambaſſadeur à la Cour de France, & devenu depuis l'un des principaux entremetteurs pour l'entrepriſe du Milanez.

l'on fît, s'il se disposoit à la guerre. Il écrivit à Lesdiguieres de s'aboucher à Eschelle avec le Duc, pour arrêter tout ce qu'il falloit que Roch exécutât dans la Lombardie & l'Etat de Gênes. Henri étoit ferme dans le dessein de poursuivre jusqu'au bout tout ce qui auroit été résolu.

1609. Dépêches du Roi à Lesdiguieres, du 24 de Février 1609.

L'Ambassadeur du Duc en France (*a*) avoit déja renvoyé Trogliu (*b*) vers son Maître, pour l'instruire de la suite de ses négociations (*c*) & de l'esperance sûre qu'il avoit que Madame seroit accordée au Prince de Piémont. Il lui marquoit que l'Ambassadeur de Venise, par son imprudente conduite, étoit

(*a*) C'est toujours Jacob Ses dépêches au Duc, du 19 de Février 1609.

(*b*) L'un des Employés aux négociations entre la France & la Savoye.

(*c*) Celles de l'Ambassadeur lui-même.

enfin tombé dans le mépris au-
1609. près du Roi, & devenu le jouet de la Cour.

La joye & l'eſpérance d'Emanuel monterent à leur comble, lorſqu'il entendit le récit de Trogliu. Il crut le temps arrivé, où, après tant de fatiques & de ſollicitudes, il verroit exaucés les vœux qu'il faiſoit depuis ſi longtemps, pour embarquer le Roi de France dans une grande & longue guerre contre celui d'Eſpagne. Enfin, dit-il à Trogliu, je crois Henri convaincu de mon zèle ardent pour ſon ſervice, puiſqu'il me donne des témoignages auſſi favorables de ſes bonnes graces, que celui d'agréer le mariage du Prince de Piémont avec Madame. J'eſpére inſpirer à mon fils pour le Roi & la Couronne, la même affection que j'ai. J'eſpére les inſ-

pirer auſſi à tant d'autres beaux Princes, que Dieu m'a accordés, pour les conſacrer à la France & à ſon Monarque. 1609.

Comme c'eſt une affaire de grande importance, marquoit le Duc à Jacob, & qui demande toute mon attention, j'ai cru devoir en conferer avec mes principaux Miniſtres; afin que la réſolution qu'il plaira à Dieu m'inſpirer par leurs ſuffrages, s'exécute d'une maniere plus ſatisfaiſante pour moi. J'ai fait appeller à Turin pour cet effet, le Marquis de Lullin, le Préſident de la Rochette, & d'autres qui ſe trouvent dans le Piémont. Comme cela peut emporter du tems, inſtruiſez-en le Roi; afin qu'il ne s'ennuye pas du délai de ma réponſe.

Lettre que le Duc écrivit à Jacob, toute de ſa main, le 28 de Février 1609.

Je ne ſuis point un homme à deux faces. Ne pouvant ſouffrir que la Cour de France

1609. vous amusât si longtemps, & qu'elle attendît la conclusion de la trêve de Flandre & le succès des négociations de D. Pedro [comme si vous eussiez été un personnage à passer après les autres & à mépriser], je me suis déterminé à envoyer le Comte de Verue en Espagne, en conséquence des propositions amples qui m'avoient été faites par cette Cour. Il me marque qu'il verra bientôt clair. Je ne dois point négliger les avantages considérables que m'offre le Roi Catholique. Si ce Monarque n'est pas sincere, je rappellerai le Comte de Verue dans un certain tems; & alors je répondrai à ce que Trogliu m'a rapporté. (a) Si le Marquis

(a) Touchant les espérances qu'Emanuel devoit avoir de la part de la France. Voyez ci-dessus.

de Lullin & le Président de la Rochette sont d'avis tous les deux que je préfére le mariage de mon fils aîné avec Madame, aux propositions de l'Espagne, je vous le ferai sçavoir, afin que vous en pressiez la conclusion.

1609.

Le douze de Février, Dom Pedro de Toléde eut son audience de congé du Roi, & partit aussitôt. Il avoit demeuré en France six à sept mois. Durant tout ce tems, il fit son possible pour ébranler la fidélité du Roi à l'égard de ses alliés, & remplit ceux-ci de jalousie & de défiance. Il s'en retourna sans avoir rien fait. Depuis sa seconde audience jusqu'à la derniere, il n'eut du Roi qu'une seule & même réponse. Il ne parla dans celle-ci, ni d'alliances, ni de pacification de la Flandre. Il rap-

Dépêches de Villeroy à Breves, du 14 de Février 1609.

1609. porta, pour ſon Maître & pour lui, un déplaiſir amer, qu'il cachoit ſous un extérieur content de la franchiſe & de la cordialité avec leſquelles il avoit été traité.

Henri n'eſpérant plus s'allier avec l'Eſpagne, ſent renaître en lui l'envie de ſe liguer avec les Princes d'Italie, particulierement avec le Duc de Savoye. Pourſuite de la négociation du mariage de Madame avec le Prince de Piémont. Le Duc s'applique à irriter les deſirs du Monarque, afin d'en obtenir des conditions plus avantageuſes, que celles que l'Eſpagne lui accordoit. Fine politique de ce Prince. Elle ſe montre

dans toute son étendue dans ses lettres à Jacob, son Ambassadeur à la Cour de France. Ombrages réciproques de Henri & d'Emanuel. 1609.

Le départ de Dom Pedro de Tolede ayant éteint dans Henri l'espérance de faire avec l'Espagne les mariages avantageux qu'il désiroit déja avec ardeur (*a*), ce Monarque sentit renaître dans lui celle de former une union solide avec les Princes d'Italie, spécialement avec le Duc de Savoye. Il comptoit qu'elle lui serviroit non-seulement à balancer dans cette

(*a*) Celui de Madame avec le Prince des Asturies, celui de l'aînée des Infantes avec le Dauphin, & celui d'une seconde fille de France avec le second Infant, auquel on eût donné l'investiture des Pays-Bas, en survivance à l'Archiduc Albert.

contrée la Puiſſance Eſpagnole,
1609. mais à la détruire même dans le Milanez, où, depuis plus d'un ſiecle, elle étoit ſi ſolidement établie. Il fit choix de Bullion, Conſeiller au Parlement de Grenoble, intime ami de Leſdiguieres, pour ſonder les intentions du Duc. L'envoi de ce Magiſtrat avoit pour prétexte d'expoſer au Prince les plaintes du Comte de Soiſſons contre le rapport de Gautier, Avocat de ſon Alteſſe, & de lui demander la juſtice qu'il avoit droit d'en attendre. Mais ſa véritable commiſſion étoit de pourſuivre la négociation du mariage du Prince de Piémont avec Madame, & celle de la Ligue du pere avec la France.

Villeroy dit à l'Ambaſſadeur du Duc à la Cour (a). — J'ai

(a) C'eſt toujours Jacob.

constamment conseillé ce mariage préférablement à tout autre; j'ai reconnu l'alliance de Savoye plus utile à la France, que celles d'Espagne & d'Angleterre. Le Roi en juge de même aujourd'hui, puisqu'il la préfere aux deux autres, qui lui sont offertes en même temps. Nous attendons le retour de Trogliu; & nous esperons qu'il rapportera de quoi dissiper les justes ombrages, que nous cause la négociation du Comte de Verue (*a*) à la Cour de Madrid. 1609.

Henri continuoit de croire qu'Emanuel étoit ferme dans les intentions qu'il lui avoit fait déclarer; savoir, que la France

(*a*) On a vû ci-devant l'objet de l'envoi de ce Seigneur en Espagne par le Duc de Savoye.

1609. retirât plus d'avantage de la Ligue, que la Savoye. Le Monarque se persuadoit en conséquence que la négociation du Comte de Verue en Espagne n'étoit qu'une feinte. Sans cela, il auroit cessé de penser à une entreprise (*a*), dans laquelle le Duc avoit un si grand intérêt, & qu'il avoit lui-même proposée. Mais le Duc, voyant les négociations d'alliance entre Henri & Philippe rompues, & la France rechercher son amitié, songea à employer toute sa finesse pour en tirer avantage. Tandis qu'il monrtoit du zele pour l'achevement de la Ligue, & qu'il témoignoit se détacher de l'Espagne, il mettoit à profit toutes les occasions pour différer l'envoi de Tro-

(*a*) Celle du Milanez.

gliu à Paris, avec les pouvoirs nécessaires à la stipulation de cette même Ligue. Il écrivoit aussi à Jacob, avec ordre de le répandre à la Cour de France, qu'il avoit reçû nouvelle avec une joye extrême, que le Comte de Verue avoit pris congé du Roi d'Espagne pour s'en retourner en Piémont. Je fais, lui marquoit-il, préparer une galere, pour aller le prendre à Barcelonne, où je le crois maintenant arrivé. Je veux qu'il soit auprès de moi, lorsque je déterminerai ma résolution finale, & le renvoi de Trogliu en France; parce que c'est à eux qu'on a fait à Rome, les premieres ouvertures des négociations dont il s'agit. S'il n'arrive pas à temps, je ne retarderai pas davantage le renvoi de Trogliu. Je vous le marque, afin que vous ne vous impa-

1609.

Dépêches du Duc à Jacob, du 13 de Mars 1609.

1609. tientiés pas (a). Au surplus, ma seule volonté ne peut pas résoudre entierement une affaire, où il s'agit de toute ma fortune. Les Ministres du Roi, pesant tout cela avec cette grande prudence dont ils sont doués, ne trouveront point à redire que je ne me détermine à une résolution si importante, que sur l'avis des plus éclairés des miens, afin de conduire le vaisseau à bon port. C'est pour cela que j'ai mandé les Evêques de Genève & de Morienne, avec le Président de la Rochette. Le Marquis de Lullin est déja arrivé ; & j'attends le Comte de Verue, afin de pouvoir d'autant plutôt & plus solidement envoyer Trogliu à Paris, avec

(a) On a vû ci-devant que Jacob étoit impatient de s'en retourner auprés du Duc de Savoye son Maître.

la déclaration de ma façon de penser. 1609.

Emanuel montroit toute sorte de disposition à faciliter l'entreprise du Milanez, & usoit en même-temps de longueurs, afin d'irriter d'autant plus les desirs de la France, & d'en obtenir des conditions plus avantageuses, que celles que l'Espagne lui accordoit. Il cherchoit à faire priser ses services aux deux Couronnes, par le parallele qu'il mettoit sous leurs yeux, des offres de chacune d'elles. Il écrivoit à Jacob, qu'il avoit pleinement informé Trogliu, de ses intentions, pour le renvoyer au plutôt à la Cour & y négocier. Tout conspire, lui marquoit-il, à faciliter le succès de l'entreprise du Milanez. Le Comte de Fuentes a fait resserrer les

Le 3 d'Avril 1609.

1609. Comtes Fabio Visconti & Borromée, principaux Seigneurs du pays. Toute la noblesse en murmure. Elle se regarde comme anéantie par cet acte de sévérité, & craint beaucoup moins un changement, que la fureur de son Gouverneur. Cela sert infiniment aux desseins que le Roi médite. J'ai chargé Trogliu de vous faire part de tout ce que je pense; afin que vous l'exposiez au Monarque, avec ce que je crois qu'il doit tenter, tant en Flandre, auprès des Archiducs, qu'en Italie, auprès des Vénitiens. Si Sa Majesté persiste dans la résolution de m'envoyer quelqu'un pour conférer de toute cette affaire, suppliez la de faire choix d'un personnage remarquable & qui ait sa confiance; afin que je puisse traiter avec lui à cœur ouvert. Je le voudrois tel pour

plusieurs bonnes raisons, que Trogliu vous détaillera plus pleinement. 1609.

Le Comte de Verue a si heureusement négocié à la Cour d'Espagne, qu'elle a offert le Généralat des armées de Flandre ou d'Italie pour moi; celui de la mer pour le Prince Philibert mon fils; l'Archevêché de Seville de quatre vingt mille écus de revenu pour le Cardinal de Savoye mon autre fils; Monaco, Menton, Roquebrune, Final, Sabionette, pour la surdot de l'Infante aînée, promise au Prince de Piémont. Sans rien donner du mien, j'aurai du Duc de Mantoue, en échange pour ces possessions, plus de la moitié du Montferrat, pays enclavé dans ce même Piémont. Loin que je cherche à faire valoir des avantages si considérables, je

suis charmé que le Comte de
1609. Verue soit déja embarqué, pour retourner auprès de ma personne. Je reçois avec une joie indicible la faveur que le Roi me fait dans la personne de mon fils aîné, en le mariant à sa fille aînée; & je vous charge de lui baiser la main de notre part. Informez-vous de la maniere dont Sa Majesté veut que se donnent les sûretés pour ce mariage; de la forme de la procuration; de la façon dont je dois écrire au Monarque; & du temps où il faut que la publication se fasse.

Quelle apparence que je recherche le Généralat des armées Espagnoles en Italie (pays où je jouis d'un plein repos), ou en Flandre, où chacun s'efforce de rétablir la paix? On a parlé, en Espagne, de mon alliance avec le Duc de

Lerme (a), mais non comme d'une propoſition qui vînt de ma part. 1609.

Je ne ſaurois vous exprimer combien je ſuis ſenſible à l'honneur que le Roi me fait de recevoir le Prince de Piémont pour ſon gendre. J'eſpere qu'il me gratifiera de quelqu'autre bienfait ſignalé, qui m'engagera avec toute ma poſtérité à rendre nos très-humbles ſervices à la Couronne de France. J'ai fondé là-deſſus mes projets, & je crois que nul événement ne fruſtrera mes eſpérances. Je me flate que le Roi me fera des dons proportionnés à ſa grandeur. Le ſieur d'Alincourt le promit à Rome au Comte de Verue. Sa Majeſté va réaliſer ſans doute en faveur de ma Maiſon

(a) Favori & premier Miniſtre de Philippe III.

le pronostic universel ; savoir,
1609. qu'Elle ne manqueroit pas de rendre d'autant plus éclatante par sa générosité la préférence qu'Elle avoit donnée à mon fils sur tout autre Prince.

Je ferai donc partir bientôt Trogliu. Je suis persuadé que le Roi approuvera le parti que j'ai pris de ne rien précipiter. Mon dessein est de ne pas faire la moindre chose, qui puisse mécontenter l'une ou l'autre Couronne ; de renvoyer chez eux les Espagnols, qui sont dans la Savoye ; & de retirer ce qui m'est dû à Naples & à Milan, sans altérer l'amitié qui est entre Philippe & moi. C'est afin de me faciliter le moyen de servir Sa Majesté très-Chrétienne, dans les occasions qui s'offriroient, & d'écarter toutes celles d'importuner la France pour le secours de ses forces,

dans des objets qui peuvent réussir, sans qu'on donne sujet de mécontentement à personne. 1609.

Je ne dois tenter l'entreprise du Milanez, poursuit le Duc de Savoye en écrivant à Jacob, qu'avec maturité; d'autant mieux qu'on vous amuse à la Cour depuis plus de six mois, sans vous donner aucune lueur qui puisse me faire espérer qu'on satisfera mes vœux.

Dépêches du Duc à Jacob, du 15 d'Avril 1609.

La nouvelle qu'eut le Duc, que Charles Roch (a) reprenoit la route du Piémont, fut un nouveau prétexte pour lui de différer l'envoi de Trogliu à la Cour de France. Il croyoit Roch chargé de lui faire savoir, par la voie du Colonel Porporat, quelque chose d'important au sujet de l'entreprise. Or,

(a) Celui qui étoit allé reconnoître les Places du Milanez.

1609. marquoit-il à Jacob, envain la Cour demande que j'écrive sur cet objet, je ne puis l'exécuter que par la voie de Trogliu; & je ne l'enverrai que quand j'aurai sû ce dont Roch est chargé.

[Cependant Roch, arrivé sur la frontiere du Piémont, avertit le Colonel Porporat de venir le trouver. Mais le Duc voulut le voir lui-même. Ne pouvant se transporter hors de Turin, à cause de son indisposition réelle ou feinte, il se le fit amener dans sa chambre dans le plus grand secret. Il lui parla en présence de Trogliu, qu'il chargeoit de rapporter de vive voie à la Cour de France, toutes les particularités de leur entretien.]

L'autre raison, continue le Duc dans sa lettre à Jacob, qui me fait différer l'envoi de

Trogliu à la Cour de France, regarde le Cardinal Aldobrandin, dont j'étois bien aise auparavant de savoir les dispositions. Voulant répondre au zele de cette Eminence, à l'égard de ma personne, j'ai crû devoir lui montrer ce qu'Elle pouvoit se promettre de ma part. Le Roi trouvera un avantage égal au mien, à se l'attacher. J'ai long-temps travaillé à gagner le Cardinal par les raisons les plus vives, & j'ai enfin réussi. Il exige toutefois les conditions qui lui avoient été offertes au nom de Sa Majesté par d'Alincourt, à Rome & à Turin (a). C'étoit que le Roi le choisiroit pour Protecteur de la Nation Françoise, à la place du Cardinal de Joyeuse, qui l'étoit & 1609.

(a) Lorsque ce Seigneur y passa, au retour de son ambassade de Rome.

1609. qu'on dédommageroit; que, s'il vouloit acheter en France, un Duché ou une Principauté de la valeur de trois cents mille écus, le Roi se contenteroit qu'il donnât le tiers de la somme, & reconnoîtroit l'avoir reçue toute entiere; que ce Monarque lui établiroit outre cela une pension de douze mille écus, & donneroit une de ses filles naturelles à un de ses neveux.

Le Cardinal Aldobrandin avoit ci-devant rejetté ces offres, parce qu'il me voyoit pancher pour l'Espagne. Mais sachant ensuite mon changement en faveur de la France, il a témoigné se rendre à mes conseils. J'ai chargé Trogliu de dire là-dessus au Roi, ce qu'il falloit.

Je l'ai chargé aussi de lui représenter les bienfaits, dont mes deux fils aînés jouissent de la part

part de l'Espagne, indépendemment des Prieurés de Crat, de Castille & de Leon, d'un revenu considérable, qu'on m'offre de nouveau; la promesse de l'Archevêché de Seville pour le Cardinal, celle de l'emploi d'Amiral pour le Prince Philibert (*a*): tous objets qui me portent à prier le Roi Très-Chrétien de faire voir à chacun que j'ai eu de justes raisons de m'attacher à lui; qui me portent à le supplier de verser sur moi & sur ma Maison, des bienfaits dignes de sa grandeur & de sa bienveillance; de conférer par exemple quelque riche bénéfice au Cardinal mon fils; de marier le Prince Philibert à la premiere ou à la seconde fille du Grand 1609.

(*a*) Deux autres fils du Duc de Savoye, desquels il a déja été parlé.

1609. Duc, ou à une autre Princesse, selon que Sa Majesté le jugeroit utile pour son service; de me céder les terres échangées pour le Marquisat de Salusses, dont il se réserveroit la Souveraineté avec la citadelle de Bourg.

Je ne demande point ces choses par une espèce de capitulation avec Sa Majesté, ni comme cessant d'être satisfait de la déclaration qu'Elle a daigné me faire, mais comme une faveur de sa part. Tâchez de persuader au Roi, que mon intention est de lui soumettre tout ce qui m'appartient, ma personne même. C'est ce que je lui ferai voir de plus en plus. Je suis convaincu que S. M. s'intéressera à ma réputation, & qu'elle voudra la défendre autant que mérite mon dévoûment pour son service.

Dom Pedro de Tolede a écrit en Espagne, que vous aviez traversé la proposition d'Alliance entre les deux Couronnes, & commencé des négociations de guerre contre Philippe. Ce ne sont, je suis persuadé, que des soupçons de sa part; & je ne pense pas que la France ait révelé nos secrets sur cet objet; d'autant mieux que le Roi ne travailleroit pas pour son avantage, s'il payoit mon zèle ardent, d'un pareil retour. Je ne saurois donc imaginer cela. Il faut pourtant bien que les Espagnols ayent arraché le secret à quelqu'un, puisqu'il est éventé, & qu'on en a eu tant d'ombrage à Milan, que ma crainte n'est plus celle de le voir découvert, mais celle de me voir prévenu. Il s'agit d'obtenir du Roi un ordre précis pour ses Gouverneurs de Pro- 1609.

vence, de Lyonnois, de Dau-
1609. phiné, portant qu'ils me fourniront, dans le besoin, huit mille Fantassins & mille chevaux, pour m'opposer aux tentatives de nos adversaires. Je demande aussi que l'invasion du Milanez, le mariage du Prince de Piémont avec Madame, & la guerre en Flandre se résolvent à la fois; qu'on m'accorde toutes les conquêtes qui se feront en Italie, à l'exception de ce qui sera assigné aux Vénitiens & aux Suisses, sans que je cede un pouce de la Savoye. On donnera aux Vénitiens, le Crémonois & la Ghieradadda; aux Suisses quelque petite portion du Milanez, en sus de ce qu'ils en possédent maintenant. On promettra aux Grisons la démolition du Fort Fuentes, & quelque Place de ce côté-là, à condition qu'ils concourront à l'in-

vaſion, dans le même temps que les autres. On permettra au Duc de Mantoue, de s'emparer de Sabionette. 1609.

Tandis que le Duc de Savoye écrivoit toutes ces choſes à ſon Ambaſſadeur à la Cour de France, le retardement du renvoi de Trogliu avec la réponſe de ce Prince faiſoit croître les ombrages de cette Cour. Dans une viſite que Villeroy fit à l'Ambaſſadeur, il lui dit. — On a nouvelle de pluſieurs endroits, qu'à la place de Trogliu, votre Maître enverra l'Avocat Patrimonial Monthoux, afin d'avoir occaſion de vous rappeller (*a*); qu'on a vû, ſur les coins de Turin, une affiche renfermant les propoſitions du mariage du Prince de

(*a*) L'Auteur ne dit pas la raiſon pourquoi.

1609. Piémont avec Madame ; que ce Prince a déclaré ne point se soucier des filles de France ; qu'il s'est formé auprès de votre Maître un parti, composé du Cardinal Aldobrandin, du Comte de Verue & du sieur Barretti, pour détruire toute intelligence entre la France & la Savoye, & pour tenir Emanuel inviolablement attaché à l'Espagne ; que le Cardinal en écrit en ce sens à Rome ; que le Duc traite de l'échange de la Savoye, pour d'autres Etats du Roi d'Espagne en Lombardie. — Le Roi, ajouta le Ministre de France à celui de Savoye, s'est moqué de cette derniere nouvelle, qui décrédite toutes les autres.

On dit encore, poursuivit-il, que le Comte de Verue est parti d'Espagne ; qu'il apporte la proposition du mariage de

l'Infante avec le Prince de Piémont; les provisions de l'Archevêché de Seville pour le Prince Cardinal, & celles d'Amiral pour le Prince Philibert. 1609.

Le Roi est charmé de tous les avantages qui arrivent au Duc & à sa Maison, pourvû que sa Couronne n'en soit pas offensée. Elle le seroit de ceux-ci, si la nouvelle s'en vérifioit; mais le Roi ne la croit point.

Ce n'est aucun empressement, dans mon Maître, de voir achever la négociation entre le vôtre & lui, qui me porte, Monsieur, à vous exposer tout ceci. Je vous en parle par maniere de conversation; afin qu'il n'arrive rien qui porte atteinte à l'honneur de Sa Majesté, & qui altere l'amitié dont Elle fait profession à l'égard d'Emanuel. — Sa Majesté sera d'ailleurs toujours ravie des fa-

1609. veurs que recevra Son Altesse, de quelque part qu'elles lui viennent (*a*).

Jacob remit sur le tapis la restitution d'une partie de ce qui avoit été échangé pour le Marquisat de Saluſſes ; mais Villeroy ne voulut point du tout en entendre parler.

Dans cet entretien avec le Ministre de France, celui d'Emanuel crut découvrir que le Roi méditoit quelque grand deſſein ſur l'Italie, & qu'il ne vouloit pas s'en ouvrir, que le Duc ne ſe fût parfaitement uni avec lui. Les François regardoient la treve de la Flandre comme infaillible. Mais ils étoient perſuadés qu'ils la feroient rompre, s'ils vouloient, à la premiere occaſion qui s'offriroit, quelque légere qu'elle

(*a*) Soit de l'Eſpagne, ſoit d'ailleurs.

fût. Ils croyoient avoir assez gagné pour le présent, en empêchant la paix, & en faisant établir la treve à sa place; en obligeant le Roi d'Espagne à renoncer à la Souveraineté sur les Hollandois, & à leur permettre la navigation dans les Indes. 1609.

Rome reprend la négociation d'Alliance entre les deux Couronnes. Henri propose que les Hollandois soient compris dans la ligue des Princes d'Italie. Le Duc de Savoye tache d'intéresser les Vénitiens dans les demandes qu'il fait à la France. Bruits qui courent sur ce Prince & ses enfans.

Le Nonce à la Cour de France reprit la négociation de la dou-

1609. Dépêches de Jacob au Duc de de Saye son Maître, du 14 d'Avril 1609.

ble Alliance entre les deux Couronnes, que Dom Pedro de Tolede avoit laissée imparfaite. Tandis qu'elle se continuoit, Bullion (a) alla voir Jacob, pour lui dire qu'il avoit ordre de se mettre en route, mais qu'il resteroit encore quelques jours à Fontainebleau, pour voir si Trogliu arriveroit. S'il arrive, dit-il, quand je serai parti, on m'enverra les instructions nécessaires pour l'objet principal de ma commission (b). Autrement je ne parlerai d'autre chose au Duc, que du différend concernant le Comte de Soissons (c).

Peu avant que le Roi se rendît à Fontainebleau, il fit pro-

(a) Ce Conseiller au Parlement de Grenoble, ami de Lesdiguieres Gouverneur du Dauphiné, employé dans les négociations secretes entre la France & la Savoye. Il en a déja été parlé.

(b) L'entreprise du Milanez.

(c) Il en a été question ci-devant.

poser à l'Ambassadeur de Venise (*a*) par Villeroy, qu'on remît sur le tapis la négociation de la Ligue (*b*). Ce Monarque vouloit que les Hollandois y fussent compris ; afin qu'ils fissent une utile diversion, lorsqu'on combattroit contre le Roi d'Espagne. Le Ministre de la République se plaignit amérément du délai qu'apportoit le Duc à répondre à la proposition du mariage de Madame avec le Prince de Piémont. Cela, dit-il à Villeroy, porte un préjudice infini à tant d'autres belles négociations que le Roi se propose d'entâmer, lorsque celle de Savoye aura été décidée. Tout promet au Monarque une utilité extrême de ces né- 1609.

(*a*) C'est toujours Foscarini.

(*b*) Entre les Puissances intéressées au sort de l'Italie.

1609. gociations. Mais le Duc est celui de tous qui en retirera le plus d'avantage, une fois qu'il aura gagné la confiance de Sa Majesté. Cela lui est aisé par le moyen du mariage de son fils avec Madame.

L'Ambassadeur de Savoye mit tout en œuvre pour engager celui de Venise à faire ensorte que sa République s'employât auprès du Roi, pour obtenir du Monarque, qu'avec le mariage de sa fille & du Prince de Piémont, il cédât au Duc quelque portion des Etats échangés pour le Marquisat de Saluffes. Mais le Ministre Vénitien refusa absolument de s'en charger. On gâteroit tout, dit-il, si on faisoit de nouveau une proposition tant de fois rejettée, & qui blesse si fort l'oreille du Roi. On se trouveroit toujours dans les mêmes incertitudes ;

d'autant mieux qu'on ne voit rien aujourd'hui qui force Sa Majesté à y consentir. Il faut cependant que le Duc ait confiance en la grandeur d'ame de Henri & à la faveur des autres Alliés, si le mariage de Madame avec le Prince de Piémont se conclut (a). 1609.

Cependant Emanuel fut étrangement supris qu'un Ministre aussi sage que Villeroy eût pû penser qu'il traitât de l'échange de son Duché de Savoye pour d'autres Etats de Lombardie (b). Un homme de bon sens, marque le Duc à Jacob, peut-il ajouter foi à une invention si grossiere. Peut-on croire que j'aie manqué au respect dû aux

Lettre du Duc à Jacob, du 25 d'Avril 1609.

(a) Il doit s'attendre à obtenir quelque chose.

(b) C'est ce que Jacob, son Ambassadeur à la Cour de France, lui écrivoit.

1609. têtes couronnées. Le Roi & tout le monde savent combien je les honore. Les affiches qu'on prétend avoir vû sur les coins de Turin sont une imputation aussi fausse. Si je n'étois sûr de la droiture & de l'équité de Villeroy, je me persuaderois sans peine que toutes ces choses sont une invention de sa part.

Quant au Prince de Piémont mon fils, je ne sais ce qu'on veut me dire (a), puisque vous me le cachez. Sa conduite est au-dessus de son âge. Si jamais pere fut content de ses enfans, je puis certainement me vanter de l'être. J'en rends graces à Dieu : jusqu'à ce jour, ils n'ont pas manqué à un seul point de l'obéissance qu'ils me doivent.

(a) Sur sa répugnance prétendue à s'unir à des filles de France.

Pour ce qui regarde l'Avocat Patrimonial Monthoux (a), il est ridicule qu'il y ait auprès de ma personne, des gens qui cherchent à troubler la bonne intelligence que je desire entretenir avec le Roi. Je ne regarderai jamais comme mes fideles sujets ceux qui oseront me proposer des choses contraires à mes intentions, telles que celle-là (b). D'ailleurs, ils se donneroient des peines inutiles pour réussir. 1609.

Le Cardinal Aldobrandin (c) a donné au Roi & au monde, des preuves si signalées

(a) Celui qui, selon le bruit public, devoit aller remplacer Jacob dans son emploi d'Ambassadeur à la Cour de France, & sur le choix duquel il y avoit quelque chose à redire, dont l'Auteur ne parle pas.

(b) C'est-à-dire, d'envoyer à la Cour de France un pareil sujet.

(c) Qui s'étoit attaché au Duc, & qui résidoit auprès de sa personne.

1609. de sa prudence, que je ne saurois imaginer que Sa Majesté ait conçu aucune mauvaise idée de lui. Quant au reste, il est aisé de voir avec quelle franchise j'ai traité avec la France.

On vous a amusé pendant sept mois pour une affaire, au sujet de laquelle on avoit demandé que je vous envoyasse à Paris, pour savoir les intentions du Roi. Durant ce temps, on s'est montré froid, & on m'a ôté toutes les espérances que les Ministres de S. M. m'avoient données. Pourquoi donc s'étonner que j'aye différé de faire savoir mes dispositions (a), vingt ou trente jours de plus que de coutume. D'autant mieux que, pour me conformer à l'avis sage du Roi, j'ai été attentif à ne rien précipiter; à ne point mé-

(a) Par l'envoi de Trogliu.

contenter Sa Majesté Catholique, à laquelle je devois le respect & la déférence par tant de titres, spécialement par reconnoissance de la nomination du Cardinal mon fils à l'Archevêché de Seville & de celle du Prince Philibert mon autre fils à l'emploi d'Amiral: dignités dont tout le monde connoît le prix. Je suis persuadé que Henri, loin de s'en offenser, trouvera bon que je tâche d'avantager mes affaires du côté de l'Espagne, & de recevoir de cette Couronne une pleine satisfaction. J'avoue cependant que c'est avec regret que j'en agis ainsi; & il y a des esprits malins qui voyent avec peine l'honneur que le Roi de France témoigne vouloir me faire (a). 1609.

(a) Par son alliance.

1609. Je vous envoie ces dépêches par un courrier exprès. Je vous charge de ne rien oublier pour me laver auprès de ce Monarque & de ses Ministres, des impostures dont il y est fait mention; dans le cas où elles auroient fait une forte impression sur eux; dans celui où elles auroient apporté quelque réfroidissement à la négociation, & où on voudroit s'en servir de prétexte pour la retarder encore.

Peu de temps après que j'ai eu fait mettre en route Trogliu, j'ai reçû d'Espagne, des avis du Comte de Verue, qui me confirmoient les recompenses que cette Cour m'a promises. J'ai reçû outre cela des lettres de la main de S. M. Catholique, qui m'assurent qu'Elle a donné au Prince Philibert l'emploi

d'Amiral, & au Prince Cardinal (a) l'Archevêché de Seville, du revenu de cent mille écus. Il me déclare que, dans le cas où l'âge empêcheroit le Cardinal de jouir dès-à-présent de l'Archevêché, il lui affigneroit une penfion égale au revenu qu'il donne. J'ai reçu plufieurs autres témoignages de la bonne difpofition du Roi d'Efpagne, particulierement l'offre de me ceder Monaco, Menton, Roquebrune (la derniere de ces trois Villes à la place de Sabionette), Final, fon territoire, & le Marquifat de Caftiglione. Tous ces morceaux devoient tenir lieu de ceux qui m'étoient offerts dans le Montferrat, 1609.

(a) Les deux fils du Duc de Savoye dont il a été parlé ci-devant, à l'occafion de la prétendue promeffe de la part de l'Efpagne des deux dignités dont il eft queftion ici, & qui ont déja été mentionnées.

1609. d'une très-grande conséquence pour moi, & qui eussent formé la dot de l'Infante qu'on eût mariée au Prince de Piémont. On voit par-là que l'Espagne n'a pas tant de peine à me céder des possessions, que la France. Vous représenterez cela adroitement, lorsque vous en jugerez l'occasion favorable. Cette dureté de la France ne m'a nullement détourné de prendre la détermination que Trogliu porte à la Cour.

Le traité de treve de la Flandre étant conclu, & ne l'ayant pû être que du consentement du Roi Très-Chrétien, j'appréhende fort que ce Prince n'ait changé d'avis au sujet de l'entreprise d'Italie; qu'il ne veuille du moins qu'on la differe, comme ne pouvant réussir, qu'on n'attaque d'abord les Espagnols, du côté de cette même Flandre.

Soit que le Roi ait changé d'avis sur cet objet, soit qu'il differe seulement, je crois qu'il convient que j'accepte les offres de l'Espagne pour mes fils, à cause de leur grand nombre, qui me mettroit dans la nécessité d'importuner Sa Majesté, & de lui demander tant de graces. Sinon j'attendrai le temps favorable pour l'exécution de l'entreprise; & lorsqu'il faudroit y mettre la main, je rappellerois auprès de ma personne le Prince Philibert. Il souffre avec peine l'oisiveté de sa Maison. Il se voit à regret privé de l'occasion de se distinguer en Macédoine avec les armes Espagnoles: expédition pour laquelle il se trouvoit tout prêt. 1609.

Quoiqu'il en soit de tout cela, aujourd'hui que mon fils aîné devient le gendre du Roi de France, & que je dévoue à ce

1609. Monarque le dernier, il ne doit point trouver mauvais (dans le cas où l'entreprise d'Italie sera empêchée ou retardée) que j'accepte pour mes deux autres fils (*a*) tout ce que l'Espagne leur offre (*b*). D'autant mieux que je pourrai toujours les rappeller, lorsque l'occasion se présentera de la tenter avec succès.

En cas que le Roi eût changé d'avis sur cette entreprise, demandez à Sa Majesté si Elle agréeroit que votre Maître (*c*) ou le Prince Philibert son fils

(*a*) Les quatre fils que Charles Emanuel avoit eus de Catherine sa femme, fille de Philippe II Roi d'Espagne, étoient Philippe Emanuel mort jeune à Madrid, Victor-Amé ou Amédée qui lui succéda, Philibert-Emanuel, & Maurice Cardinal.

(*b*) A cause des avantages considérables dont le Duc se voyoit privé par l'inexécution de cet objet.

(*c*) C'est de lui-même que parle ici le Duc de Savoye.

en tentât une dans le Levant, de celles dont le succès est très-aisé, comme on feroit avoir, lorsque le temps feroit arrivé. Je n'ai pas de plus grand desir, que celui de mourir les armes à la main pour la ruine des infideles & la propagation de la foi. Si le Roi y contribuoit, il en recueilleroit beaucoup de gloire. 1609.

J'espere que vous saurez marier tout cela, d'une maniere convenable à la qualité de votre Souverain & à son service. Marquez-moi si le traité de treve de la Flandre peut se rompre. Car il est difficile de s'assurer de rien de bon en Italie, sans une diversion dans cette même Flandre, d'où le Roi Catholique peut tirer quinze mille braves soldats, à la faveur de la treve. Or ces forces lui suffisent pour tenter quelque entreprise

1609. contre le Roi de France ou contre moi. Si c'étoit contre moi, je me trouverois entre cette armée & celle que le Comte de Fuentes auroit dans le Milanez. Repréſentez cela au Roi, comme une choſe digne de conſidération, tant pour la ſûreté de ſes Places frontieres, que pour ſe garantir des autres préjudices qui peuvent en réſulter pour Sa Majeſté.

Je ſerois charmé (gardez un ſecret impénétrable ſur ceci) d'avoir l'amitié du Roi de France; afin de tirer en même temps avantage de la ſienne & de celle du Roi d'Eſpagne. J'aurois par ce moyen la confiance de tous les deux, je ſerois l'arbitre de leurs différends, & je gouvernerois d'une maniere tranquille & ſûre, mes Etats & me Sujets. La raiſon pour laquelle je vous ordonne le

le secret, c'est la crainte que le Roi de France ne soupçonne que je songe à me servir de cette voie pour manquer à mes promesses. 1609.

Henri se défie des forces & de la fidélité du Duc de Savoye. Rome condamne les Théologiens qui avoient défendu les droits de Venise durant l'interdit; & Fra-Paolo est cité au Saint Office. Reserve extrême de Henri sur cette affaire. Venise condamne deux Religieux, accusés de nouvel attentat contre Fra-Paolo. Nouvelles négociations entre la France & la Savoye pour leurs entreprises & leur Alliance.

1609. Lettre du Roi à Champigny (a).

Henri se défioit également de la fidélité & des forces du Duc de Savoye, dans une entreprise aussi difficile, que celle de chasser les Espagnols du Milanez, où ils se trouvoient si bien établis, & où ils avoient tant de Troupes, sous un Capitaine aussi vigilant & aussi habile que l'étoit le Comte de Fuentes. Henri cherchoit donc à engager dans la Ligue les autres Puissances d'Italie, particulierement les deux principales, le Pape & les Vénitiens. Pour cet effet, il désiroit voir éteints les restes de ces ressentimens, qui les tenoient divisés, éloignés par conséquent de conspirer aux

(a) Son Ambassadeur à Venise. La date de cette lettre n'est point marquée dans l'Auteur.

mêmes vûes. Il jugeoit honnête que les Vénitiens rendissent au Pape, qui pouvoit leur être utile dans le besoin, le respect convenable; d'autant mieux que Rome les invitoit, de diverses manieres, à vivre, comme auparavant, en bonne intelligence avec le Saint Siege. Mais ce Monarque voyoit avec regret tout le contraire. Le Sénat délibéroit pour maintenir l'élection, que les Moines de l'Abbaye (*a*), vacante par la mort de Loredano, venoient de faire, & pour augmenter les pouvoirs de leurs Théologiens, afin de se les attacher tout-à-fait. Mais ce qui paroissoit encore pire, ils avoient fait emprisonner quelques Prêtres par ordre des 1609.

(*a*) S. George le Majeur, Ordre de Saint Benoît, remarquable par sa magnificence & ses revenus.

1609. Inquisiteurs d'Etat. Toutes ces choses étoient capables de produire de pernicieux effets, au préjudice de la République, du Saint Siege & de toute l'Italie.

Henri marquoit toutes ces choses à son Ambassadeur auprès des Vénitiens, & ajoutoit. — Je suis d'avis que, conformément à ce que vous pratiquez depuis quelque temps, vous vous absteniez d'employer mon nom dans cette affaire. J'ai eu de la peine à m'en tirer avec honneur (a); & je ne veux pas y rentrer avec l'incertitude de réussir. Je crois que ces différends s'accommoderont plutôt d'eux-mêmes, que par la médiation d'autrui, qui ren-

(a) On sait que Henri avoit été le médiateur entre le Pape & les Vénitiens, au temps de l'interdit, & qu'il avoit engagé Sa Sainteté à le lever.

droit peut-être les parties plus inflexibles. 1609.

Rome condamnoit les Théologiens, zelés défenseurs de la République, & citoit au Saint Office Fra-Paolo, après l'indigne attentat commis dans sa personne. Les François trouvoient étrange que le Saint Siege se rendît juge dans sa cause, & montrât tant d'animosité. Le Roi ordonna à ses Ministes de garder un profond silence la-dessus. Il étoit persuadé que ses bons offices rendroient l'affaire plus difficile à accommoder, & l'y rengageroient lui-même. Ce Monarque en avoit un éloignement extrême. Il n'étoit que trop charmé de s'être délivré de l'embarras où il s'étoit mis dans l'affaire de l'interdit; & il ne vouloit plus compromettre son honneur. Mais depuis, voyant les diffé-

1609. rends entre Rome & Venise se rallumer & mettre l'Italie dans le risque d'un grand boulversement, il envoya ordre à ses Ambassadeurs à ces deux Cours de s'employer en son nom pour les calmer, & pour engager le Pape & la République à se rendre aux invitations qu'il leur faisoit de s'unir à lui, pour abaisser la Puissance Espagnole dans cette même Italie.

Cependant le Conseil des Dix à Venise condamna deux Religieux, accusés de nouvel attentat contre les jours de Fra-Paolo. Le Cardinal Lanfranc en étoit regardé comme l'Auteur. Le Pape se sentoit si fort offensé des sermons scandaleux qui se prêchoient à Venise contre l'autorité du Saint Siege & contre la dignité de sa personne & sa réputation, que ses parens & ses Ministres cherchoient

tous les moyens, ſans excepter les violens, pour reprimer cette témérité. 1609.

Henri voyoit avec pitié la légereté & l'animoſité des Parties exciter, pour des ſujets ſi frivoles, des mouvemens de cette conſéquence; & il ſe moquoit de la prudence des Italiens, ſi vantée, & en même-temps ſi démentie par les preuves contraires.

Tandis que ceci ſe paſſoit, les Vénitiens deſiroient avec paſſion que le feu de la guerre ſe rallumât dans la Flandre, afin de jouir des douceurs de la paix ſans inquiétude de la part des Eſpagnols. Leur repos & leur ſûreté prévalant dans eux à toute autre conſidération, ils ſe ſoucioient peu de voir le reſte de la Chrétienté embraſé. Ils étoient charmés de la bravoure

ainſi que de la biſarrerie du
1609. Duc de Savoye, parce qu'ils eſperoient les mettre en œuvre dans l'occaſion. Ils étoient ravis qu'il ſe détachât de l'amitié de l'Eſpagne, parce que cela faiſoit ceſſer leurs périls & leurs ombrages de la part de cette Couronne. Mais en ſecret, ils n'aimoient point qu'il ſe liât trop étroitement avec la France, à cauſe de la vive appréhenſion qu'ils avoient de nouveaux déſaſtres pour l'Italie, ſi les armes de cette Puiſſance y entroient, à la faveur de l'amitié du Duc de Savoye. Henri n'ignoroit point qu'Emanuel mettoit tout en uſage, pour ſe procurer auprès des Eſpagnols toutes ſortes d'avantages; que c'étoit tantôt en leur inſpirant de la jalouſie, tantôt en ſe déclarant en leur faveur. Son héſitation continuelle entre les deux partis

(*a*) & ses changemens fréquens de négociations & de résolutions donnoient de furieuses allarmes aux Vénitiens. 1609.

Cependant Trogliu, que le Duc de Savoye envoyoit de nouveau à la Cour de France, arriva à Fontainebleau (*b*). Il s'adressa à Villeroy, auquel il dit vaguement. — J'apporte à l'Ambassadeur (*c*) de mon Maître auprès du vôtre la réponse que Son Altesse fait à S. M. Elle est pleinement contente, si l'on en excepte la commission donnée à Bullion (*d*) de se transf-

(*a*) La France & l'Espagne.

(*b*) Le 25 d'Avril.

(*c*) C'est toujours Jacob.

(*d*) Ce Conseiller au Parlement de Grenoble, intime ami de Lesdiguieres Gouverneur du Dauphiné, employé dans les négociations qui avoient alors lieu entre la France & la Savoye.

1609. porter à Turin pour l'affaire du Comte de Soiſſons, & pour d'autres de plus grande conſéquence. Mon Maître ſe gardera bien de s'ouvrir à lui de ſes intentions ſecretes; parce que Bullion dépend entierement de la Comteſſe de Sault, qui nourrit une ſi mauvaiſe diſpoſition à l'égard de Son Alteſſe.

Villeroy fut étonné d'une exception ſi inattendue. Il chercha à la détruire par de fortes raiſons. Le Roi l'apprit avec peine, & avec la réſolution en même temps de ne révoquer ni la Commiſſion ni la perſonne de ſon Ambaſſadeur (a). La haine que le Duc portoit ou témoignoit porter à la Comteſſe de Sault parut inſuffiſante au Monarque pour juſtifier l'ex-

(a) Bullion.

clusion que donnoit ce Prince à un Ministre de France, déja en route pour Turin. Il regardoit l'affront de son rappel, comme tombant sur sa personne & non sur celle de son Ambassadeur; & il ne vouloit pas le dévorer pour plaire à Emanuel. Ne vous rebutez pas de ce contre-temps, marque-t-il à Bullion. Du caractere dont est le Duc, il vous montrera plus de confiance & d'amitié, une fois qu'il vous aura oui & gouté, qu'il n'en montra jamais à aucun envoyé de ma part. Dans le premier entretien que vous aurez avec lui, gardez-vous bien de vous émouvoir, à moins qu'il ne vous en donne sujet, en offensant la dignité dont vous êtes revêtu. Donnez-lui à entendre, dès votre arrivée, s'il est possible, que vous ignorez ce qu'il m'a

1609.

Lettre du Roi à Bullion, du 4 de Mai 1609.

1609. fait dire par Jacob (*a*), pour m'engager à vous rappeller.

On n'attend aucune ſatisfaction du Duc, au ſujet de l'affaire du Comte de Soiſſons, tant à cauſe de ſon impuiſſance (*b*), qu'à cauſe du manque de bonne volonté. Mais on peut diſſimuler ſur cet objet, ſi, dans les autres de plus grande importance, il donne lieu de bien eſperer. Trogliu, par le renvoi duquel à ma Cour Emanuel m'a fait ſa réponſe, a déclaré les ombrages de ſon Maître à votre ſujet. Il aſſure auſſi ſavoir que le Marechal de Leſdiguieres ne vous témoigne de la confiance, que pour plaire à la Comteſſe de Sault.

(*a*) Ambaſſadeur du Duc à la Cour de France.

(*b*) A Satisfaire ce Prince, pour les ſommes qu'il demandoit.

Je vous conseille en conséquence de porter avec vous des lettres de Lesdiguieres pour le Duc, qui l'assurent qu'il est bien informé des négociations de Charles Roch (*a*) & des plans des Places que celui-ci a levés. Il est à propos aussi que vous lui rapportiez l'avis de Lesdiguieres sur les négociations présentes, afin qu'il puisse en conferer avec vous confidemment. 1609.

Assurez le Duc que je suis disposé à consentir au mariage de ma fille aînée avec le Prince de Piémont, à cause de l'estime que je fais de Son Altesse, de ses fils, & sur-tout du grand cœur du pere. Mais ajoutez que vous n'avez aucune commission pour cette affaire, & qu'elle doit se négocier à la Cour de

(*a*) Celui qui étoit allé reconnoître les Places du Milanez.

France entre son Ambassadeur
1609. & mes Ministres. Je sais cependant qu'il ne tient qu'à lui que la nouvelle alliance entre sa Maison & la mienne (a) s'effectue, à la satisfaction & à l'avantage de l'un & de l'autre. Déclarez-lui ma bonne volonté sur cet objet en termes généraux, mais plus affectueux qu'auparavant, afin de lui en donner une vive esperance. N'en venez à rien de particulier, qui fasse inferer un engagement précis de ma part.

On reçoit des avis de tous côtés, qu'Emanuel négocie en Espagne avec plus de chaleur que jamais, tandis qu'il me certifie qu'il préfére mon alliance

(a) Les Maisons de France & de Savoye étoient déja unies par des alliances, particulierement par le mariage de Marguerite de France, fille de François, avec Philibert-Emanuel, pere du Duc regnant.

à toute autre, qu'il néglige même les grands avantages que lui offre cette Cour, pour se dévouer entierement à la France avec ses fils. Mais je commence à m'appercevoir, depuis le retour de Trogliu, que l'intention du Duc, en cela, est d'être dédommagé; qu'il aspire aussi au recouvrement d'une partie des terres (a) échangées pour le Marquisat de Saluffes: comme si la France devoit sur-acheter son amitié, & contester pour elle avec le Roi d'Espagne. 1609.

Mon dessein n'est point de traiter avec lui, de cette maniere. Abstenez-vous donc de lui donner des espérances, comme si vous en aviez commission de ma part. Contentez-vous de

(a) La Bresse, le Bugey, le Valromey; le pays de Gex.

lui dire, comme de vous-même,
1609. me, que vous avez entendu autrefois parler de l'envie qu'avoit son Altesse de recouvrer ces terres; mais que j'avois toujours refusé de les rendre, pour diverses raisons concernant mon honneur & ma dignité, dont les principales étoient les facheuses suites d'une pareille restitution; que si cependant Son Altesse lie sa fortune à la mienne, Elle doit se promettre de la France, pour sa personne & pour sa Maison, des effets proportionnés à la grandeur de l'une & au mérite de l'autre. Représentez au Duc, s'il vous en donne lieu, qu'il peut, en s'alliant avec moi, entretenir son union avec le Roi d'Espagne, avec lequel je suis sur le point de contracter une double alliance; qu'il n'y a nul sujet de soupçonner que ce Monarque

rompe avec Son Alteſſe en conſéquence de ce qu'Elle ſe ſera liée d'amitié avec la France. 1609.

Au reſte, je ne crois pas que toutes ces repréſentations & autres changent la conduite d'Emanuel, ni ſon penchant naturel aux variations & aux artifices. Je ſerois cependant fort aiſe de me l'attacher. Je ſens que cette union pourroit produire, avec le temps, quantité d'effets utiles à la France & à ſes amis. Il ne faut donc rien négliger de tout ce qui ſe peut faire honnêtement pour le gagner, ou du moins pour empêcher qu'il ne ſe jette bruſquement dans le parti de l'Eſpagne. Je ſuis ſûr au reſte que, s'il faiſoit une ſemblable folie, les Eſpagnols le mépriſeroient déſormais; parce qu'ils le croiroient irréconciliable avec la France, & forcé à épouſer toutes leurs

1609. passions, même par préférence à ses propres intérêts.

Faites part au Duc de Nemours, dans le secret, de tout ce que je vous marque. Présentez-lui la lettre dont je vous ai chargé pour lui. Priez-le de se souvenir combien de fois je lui ai déclaré qu'il ne falloit pas qu'Emanuel s'attendît jamais à me voir donner de mes possessions à mes filles, pour dot, & acheter à ce prix l'amitié d'aucun de mes voisins. Je m'en suis nettement expliqué à Jacob (a); & je suis aussi scandalisé qu'étrangement surpris qu'on remette sur le tapis une pareille demande. Elle me fait conjecturer que le Duc cherche à rompre avec moi, ou à accroître l'inquietude des Espagnols

(a) Ambassadeur de Savoye à la Cour de France.

ſur l'alliance qu'il négocie avec la France; afin de les engager à lui faire, pour celle (*a*) qu'il négocie avec eux, de plus grands avantages que ceux qu'ils propoſent. C'eſt pour cela ſans doute que Jacob s'en va publiant que le Roi d'Eſpagne offre à ſon Maître, Monaco, Final, Sabionette & une groſſe ſomme d'argent, pour cette même alliance. Dans la négociation qui a lieu entre le Duc & moi, ces bruits ſont capables de me refroidir plutôt que de m'animer. Au défaut du Prince de Piémont, mes filles ne manqueront pas de partis, qui ne me couteront pas ſi cher qu'Emanuel veut me vendre ſon alliance. 1609.

(*a*) Ces deux alliances étoient le mariage du Prince de Piémont avec Madame ou avec l'Infante.

1609. Henri écrivoit toutes ces choses à Bullion, qu'il envoyoit vers le Duc de Savoye. L'Ambassadeur portoit des lettres pour le Cardinal Aldobrandin, auquel on ne cachoit point les secrets de la négociation. J'ai fait inutilement les plus soigneuses recherches pour trouver les dépêches de ce même Ambassadeur; ensorte que je n'ai pû avoir que de foibles lumieres sur ce dont il a traité avec Emanuel. Je les ai tirées des lettres écrites de la propre main de ce Prince, à Jacob & à Trogliu.

Du 5, du 21 & du 27 de Juin 1609.

Je vous envoie, marque Emanuel à Jacob, une procuration, dont j'espere que le Roi sera content. Je l'ai montrée à Bullion, qui n'y a rien trouvé à redire. Ce Seigneur retourne à la Cour: vous pourrez appren-

dre de lui la ſuite de nos négociations. Comme je l'ai reconnu fort zelé pour la ſatisfaction du Roi & la mienne, je me ſuis ouvert à lui de quantité de choſes, de la connoiſſance deſquelles vous pourrez faire uſage par ſon moyen. Bullion eſt parti hier de Turin, très-content de lui. Je crois qu'il n'a pas moins lieu de l'être de moi. C'eſt ce qui me fait eſperer que le Roi écoutera ſon rapport avec beaucoup de plaiſir. 1609.

Bullion, en partant, m'a flaté que la Cour conſentiroit volontiers à l'un des quatre partis, que j'ai autrefois propoſés. Mais quoique je faſſe le cas convenable de l'honneur de m'allier à la France, je ſens une répugnance invincible à renoncer à l'amitié de l'Eſpagne & aux riches dons qu'elle m'offre,

1609. pour n'avoir que Madame & sa pauvre dot.

Cependant si le Roi veut vous assurer qu'il songe tout de bon à l'entreprise du Milanez, n'hésitez pas à passer le contrat de mariage de cette Princesse avec le Prince de Piémont mon fils, conformément à la procuration que je vous ai envoyée. Faites-en de même, si S. M. consent seulement à un des partis que j'ai proposés à Bullion. Si on refuse ces deux points, & qu'on persiste dans le langage qu'on vous a tenu jusqu'à ce jour, employez toute sorte de douceur pour tâcher d'obtenir encore quelque délai, sous prétexte d'avoir le temps de me donner avis de l'état des choses. Si, sans donner de l'ombrage, vous pouviez avoir permission de me venir trouver, en disant par exemple que vous réussiriez

mieux de vive voix, à me plier aux vœux de Sa Majesté, j'en 1609.
ressentirois un plaisir extrême. Je desirerois vous voir pour diverses raisons, dont la principale seroit de profiter de vos salutaires conseils, dans l'assemblée de plusieurs des principaux de mes sujets. Mon dessein est d'examiner avec eux, s'il m'est plus utile d'accepter pour mon fils Madame avec sa simple dot, ou l'Infante avec les grands avantages que l'Espagne m'offre. Je suis bien sûr que le plus grand nombre sera pour le premier parti, ne fût-ce que pour la tranquillité & la sûreté de mes Etats. Dans le cas où vous obtiendrez de me venir trouver, mon avis est que vous laissiez à Paris Trogliu & une partie de votre suite, comme des gages certains que vous y

1609. retournerez pour achever la négociation.

J'ai inſtruit Bullion des préparatifs que je faiſois pour le voyage du Prince Philibert en Eſpagne, comme auſſi de quelques levées de troupes chez moi pour exécuter l'entrepriſe du Levant. Cela donnera quelque ſatisfaction aux Eſpagnols; & favoriſera l'entrepriſe du Milanez, en cas qu'elle ſe réſolve: car ces levées ſuffiront pour la tenter. Je vous marque de ces particularités, afin que vous diſſipiez les ombrages, que les levées dont il s'agit pourroient cauſer à la Cour de France.

On exalte à Turin le mariage projetté du Prince de Piémont avec l'Infante; & on y murmure contre moi & le Marquis de Lullin, de ce que, ſeuls, nous voulons perdre ce Prince

&

& ses freres (a). Ces bruits me causent une amertume extrême. 1609.
J'attends avec une impatience sans égale les résolutions que la France prendra. Je ne saurois croire qu'elle soit assez aveugle pour ne pas sentir l'avantage considérable d'avoir toute la Maison de Savoye à sa dévotion, pour si peu de chose.

Tous ces artifices d'Emanuel furent inutiles, pour engager le Roi de France ou celui d'Espagne à étendre ses Etats, par la cession de quelque Domaine. Il imagina en conséquence de les appuyer par des faits apparens. Ce Prince donna des ordres pour de nouvelles levées

(a) En leur faisant manquer, par l'alliance avec la France, les grands avantages qui, selon Emanuel, leur fussent venus de l'Espagne, & dont il a été parlé tant de fois.

1609. de troupes. Les deux Rois craignirent qu'il ne méditât des ruptures. Chacun d'eux s'empressa en conséquence de se l'attacher & de conclure avec lui.

Il se faisoit un grand armement dans la France, à l'occasion des troubles d'Allemagne, pour la succession au Duché de Cleves. Le Duc, feignant d'en être allarmé, envoya le Marquis Dogliani au Comte de Fuentes (a), pour lui représenter leurs périls communs, & la nécessité où la Savoye se trouvoit de se munir de bonne heure de quelque défense, comme étant l'état le plus foible & le plus exposé. Le Duc cherchoit en même-temps à donner à entendre au Roi Très-Chrétien, qu'il

(a) Gouverneur du Milanez pour le Roi d'Espagne.

avoit envoyé vers le Comte de Fuentes pour le prier de le secourir avec les forces qu'il avoit, & que ce Seigneur s'étoit montré froid à sa demande. Je m'en servirai, disoit-il, pour me plaindre des Espagnols avec plus de justice, si V. M. se détermine à l'entreprise du Milanez. Je feindrai, qu'abandonné par le Roi Catholique & voulant éviter ma ruine, je me suis vû forcé de céder aux instances impérieuses que me faisoient les François de m'unir à eux. Et en cas que le Comte de Fuentes me secoure d'hommes & d'argent, les forces des Espagnols seront diminuées d'autant dans la Lombardie. 1609.

Dans ces pensées, Emanuel se disposoit à passer dans la Savoye & à y conduire le Prince de Piémont son fils. Son dessein

1609. étoit de l'y laisser, si la négociation de son mariage avec Madame & celle de l'entreprise du Milanez venoient à s'achever. Il ne jugeoit pas à propos qu'il se trouvât dans le Piémont, à l'ouverture de la grande guerre qui alloit commencer (a). Mais' Jacob lui ayant marqué que S. M. très-Chrétienne ne goutoit point les levées de Troupes qu'il faisoit hors de propos, il en suspendit l'ordre. Le Duc ne voulut point augmenter alors les ombrages des deux Rois, au sujet de ses intentions. Il résolut d'attendre ce que deviendroient les négociations qu'il continuoit d'entretenir dans l'une & l'autre Cour.

Dépêches du Duc à Jacob, du 31 de Juillet 1609.

Henri & Philippe n'aimoient point à voir les armes dans les

(a) De peur qu'il n'y fut trop exposé.

mains d'un Prince si inquiet & si entreprenant. Ils appréhendoient que quelque mouvement étrange de sa part ne les forçât à contribuer malgré eux à la ruine générale de la chrétienté. 1609.

Le Duc envoya ordre à son Ambassadeur à la Cour de France (a) de ne pas témoigner plus d'empressement à parler du succès des négociations de Bullion, que Henri n'en auroit à en demander des nouvelles. Employant ensuite les artifices dont il usoit à l'égard des Ministres mêmes qui avoient le plus de part à sa confiance & dont il prenoit conseil dans les affaires les plus importantes, il marquoit à ce même Ambassadeur. — Dans le cas, où vous m'instruiriez des résolutions du Roi sur ce que j'ai proposé, particulierement

(a) C'est toujours Jacob.

sur ce qui regarde l'entreprise du
1609. Milanez, envoyez-moi deux lettres. L'une renfermera l'affaire au vrai. L'autre dira seulement que le Roi est ferme dans la résolution de n'accorder à Madame, que la dot, sauf à faire voir sa bonne disposition envers moi dans la suite; que c'est ce qui vous porte à mettre des longueurs dans votre négociation, & à chercher de revenir à Turin pour savoir ma derniere volonté.

Je crois à propos que, dans la lettre ostensible, vous représentiez comme inévitable ma rupture avec la France, si le mariage de mon fils avec Madame ne se conclut point, aux conditions que j'ai proposées. Il faudra que les deux lettres soient en chiffres.

Tâchez d'engager le Roi à m'envoyer quelqu'un pour ar-

rêter les points néceſſaires, concernant l'entrepriſe du Milanez. Il faudra toujours que la Cour prenne pour prétexte l'affaire du Comte de Soiſſons (a), ou quelque autre prétexte plus favorable encore. Ces points ſont les principaux motifs de l'envoi que je vous ai fait d'un courrier exprès. 1609.

L'Archiduc offre à Henri ſon crédit auprès du Roi d'Eſpagne, pour la triple Alliance entre les deux Couronnes. Réponſe vague du Monarque François. Négociation du mariage du Dauphin avec la fille qui venoit de naître au Duc de Lorraine. Henri conſent enfin à celui

(a) Au ſujet des ſommes que ce Prince demandoit au Duc.

1609. *de Madame avec le Prin de Piémont. Promesses qu' fait au Pere. Finesses d Vénitiens concernant les a faires générales. Affaire Cleves.*

Tandis qu'Emanuel instru soit son Ambassadeur à la Co de France, celui de l'Archidu Albert Souverain de la Flan dre eut audience du Roi, au quel il dit. — Mon Maître e très-disposé à employer tout l crédit qu'il a en Espagne, pou aider le succès de la propositio faite à Ortembergh son Résider à Rome, au sujet d'une tro sieme alliance entre les deu Couronnes (*a*).

Le Roi répondit d'une ma niere fort vague, en terme

(*a*) Le mariage du second Infant avec seconde fille de France, auxquels on e donné l'investiture des Pays-Bas, en surv vance à l'Archiduc.

néanmoins très-affectueux pour l'Archiduc. — Villeroy dit au Noncé, que Sa Majesté desiroit au fond de son cœur le second (*a*) & le troisieme (*b*) mariage ; mais que ce Monarque croyoit en même-temps l'un & l'autre d'un succès difficile de la part de l'Espagne ; qu'il craignoit d'ailleurs qu'on ne le trompât, qu'on n'en traitât avec lui pour le faire rompre avec les Protestans, & l'abandonner ensuite ; qu'il témoignoit en conséquence ne point desirer ces deux Alliances. La proposition, poursuivit Villeróy, n'en a été faite ni par mon Maître ni par ses Ministres, mais par votre Eminence, Monsieur le Nonce (*c*), 1609.

(*a*) Celui du Prince des Asturies avec Madame.

(*b*) Celui dont il est question dans la page précédente.

(*c*) Ce Nonce étoit le Cardinal Ubaldini.

1609. au nom de Sa Sainteté. Ces mariages ne pouvant s'effectuer maintenant, mon Maître ne se liguera point avec les Espagnols; parce qu'il ne veut pas perdre l'amitié des Protestans, dans des espérances incertaines. Il prétend ne traiter avec le Roi Catholique, qu'avec une pleine sûreté.

Le Nonce tâcha de persuader au Roi, que ces mariages ne l'engageroient à rien, avant qu'ils s'effectuassent, & qu'on pourroit, en attendant, les rendres secrets, pour ne pas donner de l'ombrage aux Protestans, amis de Sa Majesté. La nécessité d'en traiter maintenant, ajouta-il, vient du péril pressant de Cleves (a), & de

(a) Etat devenu vacant par la mort du Duc Jean-Guillaume, dont la succession étoit contestée par divers Souverains, comme on verra ci-après.

la rupture prochaine entre les deux Couronnes, à cette occasion : deux risques qu'il faut prévenir. 1609.

Parmi ces négociations d'alliances entre Henri & Philippe, & durant l'incertitude des affaires de l'Italie (*b*), on remit sur le tapis le mariage du Dauphin avec la fille aînée du Duc de Lorraine, & la réunion de cette Province à la Couronne. Bassompierre fut choisi pour négocier une affaire de si grande importance. On trouve dans ses Mémoires, d'une maniere détaillée, ce qu'il exposa & les réponses qui lui furent faites.

Nous avons déja raconté que le Roi avoit eu l'idée de ce mariage, durant le séjour du

(*b*) Concernant la Ligue entre les Puissances intéressées au sort de cette contrée.

1609. Duc de Mantoue (a) à la Cour de France, sur la nouvelle qu'on y eut que la Duchesse de Lorraine fille de ce Prince étoit dangereusement malade, à la suite de ses couches (b).

Loin de trouver aucun progrès de cette affaire dans les Archives de la Couronne, je vois au contraire qu'elle avorta dès sa naissance. Mais reprenons le récit des négociations entre ce Monarque & le Duc de Savoye.

Henri consentit enfin au mariage de sa fille aînée avec le Prince de Piémont. Il fit esperer au pere qu'il se disposeroit à la conquête du Milanez & à celle de l'Etat de Genes, qu'il attaqueroit pour cela le Roi

(a) Vincent, beau-frere de Henri IV, par son mariage avec la sœur de Marie de Medicis.

(b) Elle venoit d'accoucher de sa fille aînée, Nicole.

d'Eſpagne de tous côtés, & engageroit dans la guerre tous les Princes ſes amis. Mais quelques vaſtes que fuſſent les eſpérances dont on flatoit Henri ſur ces entrepriſes, elles n'étoient pas aſſez ſûres pour le faire jamais réſoudre à ſe déſaiſir d'un ſeul pouce de terre. En vain l'Ambaſſadeur du Duc employoit toute ſon adreſſe, pour l'engager à donner à ſon Maître quelque marque de générofité; il fut ferme à ne vouloir établir à Madame, que la dot ordinaire des filles de France. 1609.

Le Duc ne pouvoit concevoir que le Roi fût ſi inflexible, tandis que les armemens conſidérables du Monarque etoient un ſigne manifeſte de ſa détermination à une ſi grande guerre. Car, diſoit-il, mon ſecours lui devient alors néceſſaire (*a*); &

(*a*) A cauſe du paſſage en Italie.

1609. la prudence demande qu'il m
tienne lié à lui d'une manier
indissoluble. D'autant mieu:
que le Prince de Piémont moı
fils est déja dans l'âge viril
bien instruit du Gouvernemen
& de la position de mes Etats.
Je mérite par conséquent qu'on
s'écarte en ma faveur des regles ordinaires (*a*), dans une conjoncture, où mon assistance sera beaucoup plus utile au Roi, que ne le sera à moi la restitution de ce qu'il m'a offert dès le commencement (*b*).

Cependant Trogliu étoit retourné à Turin, pleinement instruit des négociations de Jacob & de ce qu'elles avoient produit. Le Duc prêta une oreille attentive au récit de

(*a*) C'est-à-dire, qu'on démembre quelque chose de la Couronne pour me le donner.

(*b*) Emanuel veut parler de la restitution de la Bresse; mais on a déja vû que l'offre prétendue de la France sur cet objet, étoit un mensonge de la part de ce Prince.

ses longs entretiens avec Villeroy & Bullion. Rien ne pouvoit lui faire plus de plaisir, que l'espérance qu'on lui donnoit que le Roi le secourroit puissamment dans les entreprises d'Italie ; qu'il commenceroit ouvertement la guerre, dans la Flandre; & qu'il engageroit ses amis à attaquer le Roi d'Espagne de leur côté ; afin que ce Monarque se vît environné d'armes de toutes parts, tout à la fois : (résolution, sans laquelle Henri jugeoit qu'il valoit mieux renoncer aux vûes sur l'Italie). 1609.

Là-dessus, Emanuel renvoya à la hâte Trogliu à la Cour de France, avec l'ordre à Jacob de signer les écrits pour la sûreté du mariage de Madame avec le Prince de Piémont, en se conformant aux intentions que le Roi avoit déclarées, ainsi qu'à ce

1609. que lui, Ambaſſadeur, jugeroi
le meilleur, & à quelques Mé-
moires encore que le Préſiden
de la Rochette lui envoyoit
Puiſque le Roi, marque le Du
à Jacob, me fait l'honneur de
s'en remettre à mon avis, pou
ſavoir ſi les articles doiven
être tenus ſecrets, principale-
ment à cauſe des entrepriſe
d'Italie; je crois devoir hum
blement ſupplier Sa Majeſt
d'agréer qu'on faſſe enſorte qu
perſonne n'en ait le moindr
vent, du moins juſqu'à ce qu'o
ait mis la main à l'œuvre; de
peur de donner une trop viv
allarme à l'Europe. Du reſte
aſſurez Sa Majeſté, que je m
conformerai entierement à ſo
bon plaiſir. Les effets le feron
voir. Ma conduite n'aura d'au
tre empreinte, que celle d
mon zele ardent pour ſon ſer
vice; & ce Monarque ne ſ

repentira jamais de m'avoir accordé ses bonnes graces. 1609.

Lorsqu'en présentant au Roi ma ratification pour le mariage de Madame avec mon fils, vous retirerez la sienne sur cet objet, tâchez d'en obtenir une particuliere pour les entreprises que nous méditons (*a*). Evitez cependant toute sorte d'altération. J'en userai de même à l'égard de la personne que le Roi m'enverra pour concerter les moyens d'exécuter ces entreprises.

Après avoir tout examiné dans mon Conseil, il m'est venu dans l'esprit, qu'avant que je vous répondisse définitivement sur la déclaration que le Roi a faite de ne vouloir rien ceder de ses Etats pour la dot de Madame, il falloit que vous tâchassiez

(*a*) Celles du Milanez, de Gènes, &c.

1609. d'obtenir qu'il cessât du moins de proteger Geneve, qui m'appartient de droit incontestable. Cela ne porte nulle atteinte à la réputation de Sa Majesté. Geneve ne faisant point partie de ses Etats, & le Monarque n'accordant à cette Ville, qu'une protection volontaire, peut la lui retirer quand il voudra, comme elle peut, de son côté, y renoncer. Cette protection est le seul obstacle qui empêche la Maison de Savoye de rentrer en possession de ce qui est à elle.

Mon Conseil me représente aussi que le mariage de Madame avec le Prince de Piémont ne pouvant se consommer de cinq ans à cause de l'âge tendre de la Princesse, elle ne seroit pas obligée de consentir à son accomplissement & son pere ne pourroit promettre pour elle

que pour l'âge requis (*a*) au lieu que mon fils se trouveroit lié dès aujourd'hui. Ce sont ces deux points essentiels, qui me portent à renvoyer Trogliu à Paris. 1609.

Quand vous aurez été instruit des intentions du Roi, donnez-m'en avis par un prompt courrier; afin que j'y conforme mes résolutions. Si vous voyez les affaires se gâter, prenez-en prétexte pour revenir à Turin. Je suis très-piqué de ce que le Roi consent au mariage de sa fille avec mon fils, sans vouloir me faire aucun avantage convenable à ma dignité. Mais je suis beaucoup plus piqué de ce qu'il ne donne aucune assurance pour l'entreprise d'Italie. Je me fla-

(*a*) Le mariage de Madame avec le Prince de Piemont, & la permission d'assiéger Geneve.

1609. tois qu'elle me feroit réparer mes pertes (*a*) au centuple. Le Roi, engagé dans une si grande affaire, sans pouvoir s'en débarrasser quand il eût voulu, eût été forcé de m'accorder les avantages qu'il me refuse. Le cours de la guerre met souvent le vainqueur dans le danger de sa ruine, & dans la nécessité des plus foibles secours.

Dépêches du Duc de Savoye à Jacob, du 25 de Septembre 1609.

Le Duc trouvoit étrange aussi que le Roi n'agréât point l'envoi en Espagne du Prince Philibert son fils & de l'Infante sa fille (*b*). Puis-je, s'écrioit artificieusement Emanuel pour

(*a*) Le Duc de Savoye entend, par ces pertes, la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, qu'il avoit cédés pour le Marquisat de Salusses, & au sujet desquels il étoit inconsolable.

(*b*) Que le Duc proposoit pour le Prince des Asturies.

exciter de plus en plus Henri à ſe déterminer à l'entrepriſe d'Italie, differer cet envoi, ſans une rupture ouverte avec l'Eſpagne. Je ne m'en inquiéterois nullement, ſi l'entrepriſe s'exécutoit. Repréſentez-le au Roi, avant que de partir, marque le Duc à Jacob. Dites-lui franchement que ſon propre intérêt demande une prompte réſolution ſur cet objet. La conjonƈture eſt la plus favorable. Le Milanez eſt dépourvû de toute défenſe, & chacun donne de la tablature aux Eſpagnols. D'ailleurs les avantages qu'ils accordent à mes fils diſpenſera le Roi de ce qu'il eût été raiſonnablement obligé de faire, ſi, pour le ſervir, j'y euſſe renoncé. 1609.

Aſſurez enfin le Roi, que, dans le cas où les entrepriſes ſeroient différées, environ

1609. un an, je ne manquerois pas de moyens de retirer mes enfans de l'Espagne. Mon plus grand intérêt est de les maintenir unis, & tous attachés au même parti, en temps de guerre.

Faites ensorte de me rapporter une entiere résolution de la Cour sur les deux points; & dites à S. M. que je goûte l'ambassade de Bullion vers moi, pour la conclusion des autres. Je ferai cependant tout mon possible, pour différer (conformément au gout du Monarque) l'envoi de mes fils pour l'Espagne. Mais si je ne le pouvois, sans m'attirer la guerre de la part de cette Couronne, je ne retarderois plus cet envoi. Ce seroit néanmoins de maniere, que je pourrois toujours rappeller le Prince Philibert, au moindre signe que donneroit la France.

Les repréſentations des Ambaſſadeurs de cette Couronne à Rome & à Veniſe pouvoient ſervir beaucoup à l'accompliſſement des vœux de Charles-Emanuel, auprès de Henri. Ils diſoient que, ſi le Roi pouvoit ſe fier au Duc, & que celui-ci voulût s'employer tout de bon, on ne trouveroit aucun obſtacle dans la conquête du Milanez & du Royaume de Naples, ou que du moins on en trouveroit peu. Le Nonce à la Cour propoſa au Roi, de la part du Pape, que l'Empereur donnât l'inveſtiture des Duchés de Cleves & de Juliers à un des fils de Sa Majeſté, à condition qu'il épouſeroit une des Infantes d'Eſpagne, & qu'après la mort de l'Archiduc Albert, on donnât les Pays-Bas à un Infant, qui épouſeroit une fille de France.

1609.

Dépêches de Breves au Roi, du 11 de Septembre 1609.

1609.

Dépêches du Cardinal Ubaldini Nonce à la Cour de France, au Cardinal Borghese neveu & premier Ministre du Pape, du premier de Septembre 1609.

L'Archiduc Albert avoit voyé le Président Richardot v le Monarque, pour les affai qui étoient alors sur le tapis eut deux longues audience Monceaux. Il y insista prir palement sur ce dont le Pr dent Jeannin & lui (*a*) étoi convenus, à la mort du I de Cleves, du consentem de leurs Maîtres respectifs; voir, qu'on ne changeroit r aux négociations qui avoient lieu jusqu'alors, & que cette faire se traiteroit séparément autres. Malgré cette conv tion, dit Richardot au Roi Marquis de Brandebourg & Duc de Neubourg se sont av cés à Dusseldorp; & V. témoigne vouloir leur prê

(*a*) Ils étoient tous les deux Plénipc tiaires au congrès de la Haye, assemblé la paix de la Flandre.

1

ſon aſſiſtance. L'Empereur ſeul a part à la venue de ſes Troupes à Juliers : le Roi d'Eſpagne & mon Maitre n'y en ont aucune. Je ſupplie votre Majeſté de ſe tenir dans les bornes de l'équité ; de faire ſortir ces deux Princes du pays, loin de favoriſer leur entrepriſe ; & de s'aſſurer que la juſtice y ſera adminiſtrée ſans les armes ni la force. 1609.

Le Roi répondit d'un ton ferme. — Le droit de ces deux Princes eſt le plus clair : ce ſont mes anciens Alliés : ils m'ont ſecouru dans mes plus grands beſoins : je dois les protéger par juſtice & par reconnoiſſance, & je ſuis réſolu de le faire contre qui que ce ſoit. Je ne puis me plaindre de ce qu'ils ſont entrés dans le Duché de Cleves. Ils l'ont fait ſans le ſecours de la force, & ſans porter

préjudice aux autres Prétendans. Je n'entends point qu'ils
1609. soient troublés. Je soupçonnai, le mois dernier, que l'Archiduc Albert, qui avoit fait approcher des troupes de ce côté, avoit quelque vûe. Je fis quelques préparatifs pour secourir mes amis. Mais étant évident aujourd'hui, que l'Archiduc n'a point eu de vûe sur le Duché de Cleves, en faisant avancer des troupes vers ce pays, je cesse d'être inquiet. Je juge fort à propos qu'on n'innove plus rien sur cette affaire, & qu'elle se traite par la voie de la négociation. Mais je ne puis faire sortir les deux Princes dont il s'agit, du Duché de Cleves, comme l'Archiduc demande, sans risquer de m'en faire des ennemis. La prudence ne veut point que je renonce à l'amitié des Protestans, tandis

que je ne suis pas sûr de celle du Roi Catholique. 1609.

Cela donna occasion à Richardot de dire au Roi, que les moyens ne manquoient pas d'établir une bonne & durable union entre la France & l'Espagne, & que l'Archiduc offroit sa médiation avec zele pour cet objet. — Avez-vous, lui demanda le Roi, quelque chose à proposer là-dessus? — Je n'ai de commission, répondit Richardot, que pour écouter ce qu'on proposera; mais je sais, par la voie de Rome, que le Pape a des idées sur cette affaire. — C'est une proposition d'Alliance, reprit le Monarque, & le Nonce me l'a faite; mais il n'est pas temps maintenant d'y songer; & je ne veux point que les Ministres Espagnols s'en servent pour me tromper. Je ne ferai jamais rien contre la

justice ni mon honneur. —
1609. Votre Majesté, repliqua Richardot, peut se fier à mon Maître. Il ne se propose d'autre but, que de la voir bien avec le Roi Catholique. Elle peut s'assurer que je tiendrai secret tout ce qu'Elle me communiquera. — Mes intentions sont bonnes, repliqua Henri à son tour; & mon dessein n'est point de faire tort à personne. Il ne faut parler maintenant que d'écarter les occasions de guerre, conformément à ce que votre Maître désire. J'y suis très-disposé. Je promets d'agir dans cette affaire, comme j'ai agi pour la treve de Flandre; de faire voir au Marquis de Brandebourg & au Duc de Neubourg, que je désire la paix; de faire par conséquent ensorte qu'ils ne tentent rien davantage : le tout, à condition que la

conduite du Roi Catholique répondra à la mienne. 1609.

Richardot voulut tirer promesse du Roi de France, qu'il abandonneroit les deux Princes Proteſtans, dans le cas où ils feroient quelque nouvelle tentative; mais ce Monarque refuſa, & lui dit affectueuſement. — Il ne me convient point, Monſieur l'Ambaſſadeur, de tenir un autre langage, que celui que vous venez d'entendre. J'ai de bonnes diſpoſitions : l'Archiduc peut être tranquille : je l'aime & je l'eſtime.

Depuis cet entretien entre le Roi de France & l'Ambaſſadeur de l'Archiduc, le Monarque envoya deux fois ſon Chancelier & le Préſident Jeannin pour conférer avec ce Miniſtre. L'un & l'autre, par un long circuit de paroles, voulut lui faire entendre, ſans le lui dire clai-

1609. rement, que le Roi désiroit l'exécution du troisieme parti proposé (a) ; & qu'il seroit charmé que le droit de l'Empereur pour l'inféodation fût valide, afin de pouvoir atteindre à son but avec la couleur de la justice, par l'investiture donnée à l'un de ses fils. Richardot fut peu satisfait de la façon de traiter du Monarque. Il étoit toutefois bien aise d'avoir enfin découvert que son intention n'étoit point qu'on en vînt aux armes, & qu'il regardoit l'affaire de Cleves avec ses vûes particulieres. Mais, disoit cet Ambassadeur en lui-

(a) Par Rome ; savoir, que le Roi fit donner, par l'Empereur, l'investiture des Duchés de Cleves & de Julers, à un des enfans de France à condition qu'il épouseroit une Infante d'Espagne ; & qu'après la mort de l'Archiduc, les Pays-Bas fussent donnés à un des Infants qui épouseroit une fille de France

même, le Roi de France ne peut les voir remplies, que par son amitié avec l'Espagne & par une pleine rupture avec les Protestans : or le dernier de ces deux points mérite la plus grande attention de sa part. Que si, malgré l'union qu'il formera avec l'Espagne, il évite la rupture avec les Protestans, il faudra toujours choisir pour l'affaire de Cleves, un autre arbitre que l'Empereur : car c'est une vanité de croire qu'il puisse l'être. Les François le nient expressément, & il faut de nécessité, s'accorder avec eux, ou se précipiter dans la guerre. Dans l'arbitrage, la France & l'Espagne réunies peuvent tout, & rien séparément. 1609.

Je suis d'avis que l'Empereur, qui est l'un des Prétendans à la succession, le Marquis de Briagao, & l'Electeur de Saxe qui

1609. est uni aux Autrichiens, choisissent pour Arbitres le Roi d'Espagne & l'Archiduc Albert; que le Marquis de Brandebourg, le Duc de Neubourg & les autres choisissent les Rois de France & d'Angleterre. Tous s'accorderont aisément sur ces choix; à moins que les Protestans n'ayent quelque ombrage au sujet de Sa Majesté Très-Chrétienne, malgré tant de témoignages d'amour & de confiance qu'Elle leur a donnés. Ils regardent Henri comme très-intéressé; & il est difficile que le secret, concernant le troisieme parti (*a*) proposé, ayant été confié à plusieurs personnes, & la négociation demandant de sa nature beaucoup de temps, tout ne soit à la fin découvert.

(*a*) Voyez la note précédente.

Ce fut après avoir ainſi rempli ſa commiſſion, que Richardot s'en retourna à Bruxelles. 1609.

Henri envoya ſon Chancelier au Nonce, pour l'inſtruire de ce qui s'étoit paſſé; pour lui faire ſentir qu'il ne pouvoit forcer les Proteſtans à évacuer le pays de Cleves, conformément à ce que le Saint Siege propoſoit; pour lui dire que, conformément à ce qu'il avoit promis à l'Ambaſſadeur de l'Archiduc, il avoit déja envoyé à Duſſeldorp, & écrit avec tant de vigueur, que ſûrement le Marquis de Brandebourg & le Duc de Neubourg ne feroient pas de nouvelles tentatives. Sa Majeſté, dit le Chancelier au Nonce, n'a pas pû s'expliquer davantage à Richardot, pour les raiſons qu'il eſt aiſé de deviner, ſavoir, celles de l'honneur & de la prudence. Aſſurez

1609. cependant Sa Sainteté, que ce Monarque aime plus son Royaume & sa personne, que les Protestans (*a*).

Il ne paroît pas, répondit le Nonce, qu'on prenne la voie du service de Dieu ni de la France, en laissant deux Princes Hérétiques en possession d'Etats, d'où une seule parole du Roi peut les faire sortir. S'il ne veut pas les en chasser, qu'il arrête du moins leurs progrès tout de bon; afin de ne point se précipiter dans la guerre, qu'il cherche lui-même à éviter. On doit d'ailleurs contenter l'Empereur, à cause du besoin qu'on peut avoir de son crédit, dans l'occasion. — Il ne faut point parler, repliqua

(*a*) C'est-à-dire, qu'il préférera toujours ses intérêts & ceux de ses peuples, aux intérêts des Prétendans à la succession de Cleves.

le Chancelier, de reconnoître l'Empereur pour juge de l'affaire de Cleves ; qu'il se contente d'être partie ; du reste, mon Maître ne prétend point faire tort aux droits de ce Prince. — Si la considération de la France, reprit le Nonce, empêche l'Empereur de prendre connoissance d'une affaire qui le regarde comme Seigneur direct du Fief, il agira dans la suite mal volontiers en faveur de cette Couronne. — Le droit de l'Empereur, reprit le Chancelier à son tour, est une ombre. Il n'est pas juste qu'il soit Juge & Partie, pour un Etat aussi important que Cleves & Juliers. Il faut en venir à un arbitrage, & Richardot l'approuve. Ce qu'on peut faire aujourd'hui, c'est donc d'éviter la guerre & d'entretenir la paix entre les deux Couronnes. Les Hérétiques em-

1609.

1609. ployent tout l'artifice imaginable pour la détruire ; & les Princes Catholiques ne manquent pas, de leur côté, de semer la zizanie.

Tandis que ces choses se passoient à la Cour de France, le Comte de Zollern, Ambassadeur de l'Empereur y arriva. Il venoit pour engager le Roi à cesser de se mêler de l'affaire de Cleves, & à laisser agir l'Empereur, comme étant en état de défendre ses droits. C'est, disoit-il, l'avis de la plupart des Princes d'Allemagne.

Les espérances de l'Ambassadeur, au sujet des moyens de son Maître pour la défense de ses droits, étoient fondées plutôt sur le crédit & la dignité de ce Prince, que sur sa fortune présente. Elles étoient en conséquence détruites par la ferme résistance de Henri. Ce Monarque se mon-

troit inébranlable dans la résolution d'assister ses Alliés & 1609.
d'empêcher l'Empereur de prendre connoissance de l'affaire de Cleves. Il avoit aussi de la répugnance à consentir qu'elle fût mise entre les mains d'arbitres qui procedassent à un accommodement à la satisfaction de tous, comme il en étoit question alors; parce qu'il ne vouloit point faire sortir des Duchés de Cleves & de Juliers, les deux Princes qui en étoient en possession. Sully l'excitoit à la guerre; & pour l'engager à l'entreprendre, il proposoit qu'on les éguillonnât à chasser Léopold (*a*) de ce pays. Villeroy au contraire l'entretenoit

(*a*) L'Empereur regnant, c'est-à-dire, ses troupes, qui se trouvoient alors dans le Duché de Juliers.

1609. dans la pensée d'accepter le troisiéme parti qu'on lui avoit proposé (*a*). Breves, Ambassadeur de Henri auprès du Saint Siege, supplioit le Pape de considerer, au sujet de ce parti, que les Espagnols faisoient un artificieux trafic de pareilles propositions. Que votre Sainteté se souvienne, lui disoit-il, que, durant la négociation de la treve de Flandre, Dom Pedro de Tolede a été envoyé à la Cour de France, chargé de commissions de cette nature (*b*). C'étoit afin de donner de l'ombrage aux Hollandois, sur les

(*a*) Celui de faire donner, par l'Empereur, l'investiture de Cleves & de Juliers à un des enfans de France, qui eût épousé une Infante, &c. voyez ci devant.

(*b*) D'alliances de sang entre les deux Couronnes. Il en a déja été question dans cet ouvrage nombre de fois.

intentions de mon Maître. L'événement l'a fait voir d'une maniere claire : car, la treve une fois conclue, les Espagnols n'en ont plus dit un mot. Ils employent aujourd'hui le même artifice, pour rendre mon Maître suspect aux héritiers de la Maison de Cleves, & pour forcer ceux-ci à s'accommoder à leur desir ; mais, cette fois, ils ne réussiront point. 1609.

Le Pape répondit. — Les propositions faites à la Cour de France par mon Nonce viennent de moi & non des Espagnols. — Avant que d'en faire de pareilles, repliqua Breves, votre Sainteté doit s'assurer des intentions de ceux qui les avancent. Quant à mon Maître, Elle sait qu'il ne s'écartera jamais de ce qui regarde l'avantage de la chrétienté, &

1609. la satisfaction particuliere de Clement VIII. (*a*)

Cependant l'Ambassadeur de Venise à la Cour de France (*b*) eut, à son tour, audience du Roi pour l'affaire de Cleves. Il s'aboucha ensuite avec Villeroy, pour savoir de lui la résolution que la Cour prendroit sur cet objet. On en délibere dans le Conseil, répondit le Ministre de Henri. Mon avis est qu'on secoure les Alliés, autant qu'on le pourra avec utilité pour eux & dignité pour la Couronne; afin d'empêcher le trop grand accroissement de la Puissance Autrichienne. Venise est obligée d'exécuter la même chose,

(*a*) Le Pape regnant, à qui Breves parloit.

(*b*) C'est toujours Foscarini. Siri observe que cet Ambassadeur étoit un grand questionneur.

de son côté. Si elle veut être de la partie, je ne doute point que les autres Puissances d'Italie ne demandent d'en être aussi, spécialement le Duc de Savoye. La France se trouve, avec ce Prince, mieux qu'auparavant, à cause du mariage près de se conclure entre son fils & Madame. Soyez persuadé, Monsieur, que, si la République seconde mon Maître dans cette affaire, le Pape s'y embarquera plus volontiers; & que si elle refuse de le seconder, mon Maître y renoncera. Le choix de la paix ou de la guerre est à la disposition du Roi; & par la liberté qu'il a de suivre celui des deux partis qu'il jugera bon, il peut rendre sa condition plus glorieuse & plus avantageuse. Les parties offrent, à l'envi l'une de l'autre, de s'attacher à lui: les Princes d'Italie, par l'im-

1609.

puiſſance de mettre les armes
1609. en œuvre, & de réſiſter aux Eſpagnols ſans ſon ſecours: les Eſpagnols par ce qu'ils ſentent qu'ils ne peuvent vaincre ces Princes, ſi la France les ſoutient.

L'Ambaſſadeur de Veniſe dit alors à Villeroy. — Sa Majeſté eſt-Elle déterminée à déclarer la guerre au Roi Catholique en Italie comme ailleurs, dans le cas où la République voudra être de la partie. Ce Monarque eſt-il ſûr, à n'en point douter, que le Duc de Savoye en ſera auſſi, & que les autres Princes de cette même Italie ſuivront ſon exemple? Le Roi d'Angleterre, dans cette occaſion ſe déclarera-t-il pour la France.

Villeroy répondit. — On ne ſait point quelles ſont les diſpoſitions de ces Princes. On ne les a point encore ſondés.

On a voulu commencer par la République; parce qu'on est persuadé que son exemple les entraînera tous. La France n'hésitera point à mettre la main à l'œuvre, si la Seigneurie y concourt. Mais il est inutile qu'on parle de Ligue avec les autres Puissances, si elle refuse d'y entrer. — Au commencement de mon ambassade, repliqua l'Ambassadeur de Venise, j'ai souvent dit au Roi de même qu'à vous, Monsieur, & je vous l'ai confirmé depuis, que mes Maîtres consentoient à s'unir à la France par une Ligue défensive, si telle étoit la disposition de la Couronne. Je pense qu'ils persistent dans ce dessein. — Villeroy repliqua à son tour. — S'il faut entreprendre une guerre pour le différend de Cleves, la Ligue défensive est tout-à-fait inutile. 1609.

1609. Après que le Ministre François & l'Ambassadeur Vénitien eurent long-tems contesté sur cette affaire, le second demanda permission d'en écrire à la Seigneurie. Il revint deux jours après, pour savoir de Villeroy comment la Cour en useroit, & si le Roi écriroit à Champigny (a) de dire au Sénat, sur cet objet, ce qui convenoit. L'Ambassadeur de la République se montra beaucoup plus froid qu'auparavant sur la Ligue offensive. Il proposa même des conditions capables d'augmenter la lenteur du Sénat. Elles étoient contraires à toute convenance, & Villeroy lui en fit sentir l'irrégularité. Ce fut comme de Ministre à Ministre, pleinement instruit toutefois des intentions de son Maître.

(a) Son Ambassadeur auprès des Vénitiens.

Puisque vous desirez, poursui-
vit-il après cela, qu'on charge 1609.
Champigny de parler de cette affaire au Sénat de la part du Roi, je prendrai les ordres de S. M. là-dessus, & je vous en donnerai avis.

C'est ce que Villeroy fit, le 21 de Septembre. — J'ai, dit-il à l'Ambassadeur, instruit le Roi à fond de notre entretien. Ce Monarque approuve tout. Il a fait un grand éloge du zele & de la prudence de la République. Cette prudence a-t-il ajouté, paroît non-seulement dans la maniere dont le Sénat se gouverne, mais dans la conduite de ses Ministres, particulierement dans celle de Foscarini (a). Il a sagement prévu les dernieres difficultés. Il ne paroît pas juste en effet que la République déclare ses inten-

(a) Ambassadeur de Venise à la Cour de France, auquel Villeroy parloit alors.

tions sur une Ligue offensive ;
1609. qu'elle ne soit auparavant assurée des Puissances qui y entreront, & de l'avantage qui lui en reviendra.

Sa Majesté est donc d'avis, ajouta Villeroy à l'Ambassadeur Vénitien, qu'on s'en tienne à la Ligue défensive, & qu'avant de songer à l'offensive, on pourvoie aux deux articles dont nous avons déja parlé. Durant ce temps, on pourra penser à la défensive. Personne ne sauroit la blâmer ; car on ne s'y propose que la défense commune de la personne & des états des Parties contractantes. Puisque vous avez déclaré, Monsieur, que vous étiez muni des pouvoirs nécessaires, pour traiter dès-à-présent avec le Roi, de la Ligue défensive, quels secours, dites-moi, fourniront vos Maîtres, en cas qu'elle ait lieu,

& quels sont ceux qu'ils prétendent que la France fournisse. 1609.

La république, répondit Foscarini, entend que le Roi soit chef de la Ligue. Cela suppose des membres. Il faut savoir quels ils seront, & si le Duc de Savoye se trouvera du nombre; parce que, sans lui, le secours de la France pour l'Italie paroît peu sûr, à cause que ce Prince est Maître des Portes. Le Pape & le Roi d'Angleterre seront-ils du nombre aussi?

Envain, repliqua Villeroy, la France demandera que ces Puissances y entrent; elles voudront auparavant être un peu plus assurées que la Couronne & la République se prêteront un mutuel secours pour cet objet. — Mes instructions ne s'étendent pas jusques-là, reprit Foscarini. — Je le crois sans peine, reprit à son tour Ville-

1609. roy. Je ſuis certain que la République n'a pas grande envie aujourd'hui de s'engager dans des Traités. Elle eſt tout nouvellement débarraſſée de la crainte qu'elle avoit du Pape, à qui le Roi d'Eſpagne faiſoit eſperer ſon appui contre elle. D'un autre côté la France ne ſauroit ſe lier avec Veniſe, ſans ſe jouer entierement de l'amitié de Paul V. — Foſcarini dit alors. — Je m'informerai de l'intention de la République ſur les ſecours pour la Ligue défenſive.

Villeroy parla à cet Ambaſſadeur, de la façon qu'on a vue ci-devant ; afin qu'il s'expliquât & que la France ſût ce qu'elle devoit attendre de la République, durant le démêlé de Cleves, pour prendre là-deſſus ſa réſolution définitive. C'étoit du moins plutôt dans cette

cette vûe, que par aucun def- sein qu'eût déja formé le Roi, 1609.
de s'attacher la Seigneurie & de l'engager dans la guerre d'Italie.

Cette guerre se trouvoit toujours aussi indécise qu'auparavant. Une partie du Conseil de Henri l'exhortoit vivement à l'entreprendre. L'autre le dissuadoit d'un projet, où tant de Rois ses prédécesseurs avoient échoué. Ils lui disoient qu'on ne devoit se résoudre à une affaire de cette conséquence, qu'avec la plus grande maturité. Henri se fût cependant déterminé pour le parti le plus convenable à son humeur guerriere, si le Roi d'Angleterre eût voulu s'y engager avec lui. Il marquoit en conséquence à son Ambassadeur à Venise (a)

(a) C'est toujours Champigny.

1609. de bien peser ces raisons & de ne rien précipiter. Les hommes, lui disoit-il, sont naturellement inconstans; & la parole une fois donnée ne peut plus se retracter (a). Travaillez à calmer tous les mécontentemens entre Rome & la République, pour les unir dans une concorde parfaite. Elle pourra servir au dessein qu'a la France de les attirer toutes les deux dans son parti, dans le cas où on en viendroit à une rupture ouverte avec l'Espagne.

Au reste, dans ces divisions du Saint Siege & de la Seigneurie, les Romains ne me paroissent pas plus sages que les autres. Ils eussent dû se servir de ma médiation pour couvrir leur foiblesse, & se débarrasser

(a) Il seroit donc dangereux que vous engageassiez ma parole, sans être bien sûr des Vénitiens.

de l'engagement où le trop d'indiſcrétion & d'ardeur les a mis de ſévir contre les Théologiens de la République. Leur peu d'expérience & leur vanité offuſquent leur eſprit & les empêchent de reconnoître le prix de cet expédient. Plus néanmoins ils négligeront d'en faire uſage, plus ils reconnoîtront leur erreur. Mais laiſſons faire à Rome ce qu'elle voudra; d'autant mieux qu'elle eſt ingrate des ſervices qu'elle a reçus de notre part. Au reſte ſon ingratitude ne me fâche gueres. Je ſuis content de l'avantage que j'ai procuré à l'Italie en général & à la Religion en particulier, qui étoit menacée de grands maux, ſi les différends entre Rome & Veniſe ſe fuſſent rallumés. 1609.

Cependant Henri découvrit que l'Ambaſſadeur de la Ré-

1609. publique (a) avoit d'étroites intelligences avec les Huguenots du dedans & du dehors de la France. Il le diſſimula, parce qu'il l'attribuoit au gout particulier de ce Miniſtre, & nullement à la diſpoſition & aux ordres de Veniſe.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, le Comte de Zollern, envoyé à Paris par l'Empereur pour l'affaire de Cleves, y arriva. Cet Ambaſſadeur négocia longtemps avec le Roi & les Miniſtres. Il déclara que ſon Maître ne prétendoit autre choſe dans cette affaire, que d'être Juge entre les Parties qui conteſtoient la ſucceſſion. Il expoſa les raiſons pour leſquelles nul autre ne pouvoit l'être. C'eſt en qualité de Juge, dit Zollern, que mon Maître a procédé dans

(a) Auprès de ſa perſonne. C'eſt toujours Foſcarini.

le Duché de Cleves conformément aux conſtitutions de 1609.
l'Empire, dès la premiere nouvelle de la mort du Duc Guillaume. Les deux Princes Proteſtans qui s'y trouvent (a) ont attenté à cet héritage contre ſes ordres. Mon Maître ne veut ni ne doit ſouffrir leur déſobéiſſance. Il prie votre Majeſté de ne point les aſſiſter, & de lui laiſſer exercer ſa juriſdiction. Il demande ſimplement qu'aucun autre ne ſoit admis à la ſucceſſion, que celui qui, ſelon les loix de l'Empire, ſera jugé avoir le meilleur droit.

Il eſt juſte, répondit Henri, que l'Empereur ſoit Juge, pourvû qu'il ne veuille pas ſe rendre partie auſſi, en prétendant à cet héritage. Quant aux deux

(a) Le Marquis de Brandebourg & le Duc de Lunebourg.

Princes Proteſtans, je n'entends
1609. les aſſiſter qu'en tant que l'équité le demandera. J'uſerai de cette impartialité, pourvû que je ſois ſûr que Cleves & Juliers ne feront occupés ni par l'Empereur ni par le Roi d'Eſpagne, mais qu'on les gardera à ceux à qui ils appartiendront de droit.

L'Ambaſſadeur offrit de faire voir par écrit la nullité de la poſſeſſion des deux Princes Proteſtans, & de délivrer le Roi de toute inquiétude ſur le compte des Eſpagnols ou d'autres. On convint donc qu'il en dreſſeroit un, renfermant la ſubſtance de ſa commiſſion, & portant demande qu'il fût examiné dans le Conſeil de S. M. qui y feroit réponſe par écrit auſſi. -- Les belles paroles de la Cour ſur cet objet donnoient à l'Ambaſſadeur une eſpérance comme certaine de partir ſatisfait.

Le Roi ne vouloit point promettre de ne pas aider les deux Princes Proteſtans : il vouloit ſeulement que l'affaire fût miſe en négociation. L'Ambaſſadeur diſoit au contraire que ſon Maître refuſoit d'entendre parler de négociation, s'ils n'évacuoient auparavant le pays. Il exageroit ſes forces, aſſuroit qu'il auroit dans cette cauſe l'aſſiſtance de l'Empire, & montroit des lettres des trois Electeurs Eccléſiaſtiques, tous unis & déterminés pour cet objet. Il dit à Villeroy, comme de leur part, que, ſi Sa Majeſté Très-Chrétienne conſentoit à aider l'élection d'un Roi des Romains Catholique, ils promettroient d'aſſiſter le Dauphin quand il ſeroit ſur le trône, en cas de troubles dans la France. Villeroy l'aſſura que cette propoſition ſeroit fort agréable à

1609.

Dépêche du Cardinal Ubaldini Nonce à la Cour de France, au Cardinal Borgheſe neveu & premier Miniſtre du Pape, du 28 de Septembre.

1609. Sa Majesté; & que, dès qu'ils faisoient cas d'Elle pour l'élection d'un Roi des Romains, ils devoient être sûrs d'en recevoir toutes sortes de secours; parce qu'Elle étoit résolue de ne point souffrir que cette dignité fût donnée à un autre qu'à un Prince Catholique.

L'Ambassadeur dit aussi, au nom de son Maître, que, si le Roi lui donnoit satisfaction dans l'affaire de Cleves, ce Prince iroit en Espagne négocier en personne le mariage de l'Infante avec le Dauphin. Villeroy répondit qu'il n'étoit pas temps de mettre sur le tapis pareilles propositions, & que le Roi remercioit l'Empereur.

Dépêches du Cardinal Ubaldini au Cardinal Lanfranc, du 13 d'Octobre 1609.

On faisoit si peu d'estime de Leopold (*a*), & le Roi étoit si persuadé que les jactances de son Ambassadeur venoient, non d'Allemagne, mais d'Espagne,

(*a*) L'Empereur.

qu'on se moquoit de tout ce qu'il disoit des forces de son Maître, de sa résolution à la guerre, de l'assistance qu'il se promettoit des Electeurs & d'autres Princes Catholiques. Cet Ambassadeur esperoit que celui de Saxe aideroit beaucoup au succès de sa négociation, en faisant grand bruit comme lui. Mais les François se flatoient de calmer cet Electeur, en engageant celui de Brandebourg à lui ceder quelque petite portion du Duché de Cleves. 1609.

Quoiqu'il en soit, l'Ambassadeur de l'Empereur fut bientôt déchu de ses espérances, & partit avec la réponse de la Cour de France, qui suit. — Dans le cas où l'Empereur fera la guerre aux deux Princes Protestans avec raison & selon les constitutions de l'Empire, le

1609. Roi ne se mêlera point de cette affaire.

Mais soit que le Monarque se retractât depuis, soit que l'Ambassadeur eût mal entendu, Sa Majesté lui déclara de même qu'à l'Ambassadeur de l'Archiduc, qu'Elle n'avoit jamais parlé de constitutions de l'Empire; qu'Elle n'entendoit point qu'elles reglassent ce qui se devoit exécuter contre les deux Princes Protestans; qu'Elle savoit que plusieurs n'avoient jamais été pratiquées, & que, dans pareilles occasions, on avoit procédé diversement. L'Ambassadeur de Leopold ne put donc en tirer autre chose, sinon qu'il ne vouloit ni secourir les deux Princes Protestans contre l'équité, ni déclarer maintenant de quel côté elle se trouvoit.

L'Ambassadeur, avant que de partir, fit à Villeroy une proposition, qui eût été peut-

être un bon tempérament pour accommoder les affaires. C'étoit que Henri priât l'Empereur de consentir que les deux Princes continuassent de rester en possession du Duché de Cleves, jusqu'à la sentence de la Chambre Impériale, à laquelle ils seroient obligés de se soumettre; que Sa Majesté promît de la lui laisser exécuter sitôt qu'elle auroit été prononcée, en faveur de qui que ce fût qu'on la rendît. L'Ambassadeur protesta cependant qu'il faisoit cette proposition de son seul mouvement, sans savoir l'intention de l'Empereur. Il dit même qu'il croyoit qu'elle ne seroit point de son gout. Mais Villeroy l'entendit avec plaisir. Elle plut aussi à Henri. Il en parla à l'Ambassadeur de l'Archiduc, en lui laissant entendre que, si son Maître demandoit à la 1609.

France ce tempérament, on
1609. pourroit commencer à le négocier. Mais Il ajouta qu'il faloit que l'Empereur l'agreât.

L'Ambaſſadeur de l'Archiduc en écrivit à ſon Maître, qui n'étoit en effet nullement diſpoſé à entreprendre une pareille affaire, à l'inſçu de l'Empereur. Les François, diſoit-il en lui-même, ont deſſein de m'attacher à eux par cette voie; & je ne puis y conſentir, ſans bleſſer la dignité de l'Empereur dont je ſuis frere; parce qu'on ne manqueroit pas de dire que Léopold recherche les François par mon canal.

Le meilleur tempérament, ſelon l'Archiduc, paroiſſoit celui de s'en tenir à ce dont Richardot & Jeannin étoient convenus. C'étoit que Son Alteſſe ne ſe mêlât point du différend de Cleves; qu'Elle fît enſorte que les Eſpagnols ne s'en mêlaſ-

ſent pas non plus ; que le Roi de France imitât leur exemple, & qu'il obligeât les Hollandois à le ſuivre. En effet, diſoit l'Archiduc, ſi les Hollandois & la France jugent les forces de l'Empereur foibles, il ne faut point qu'ils aſſiſtent les deux Princes Proteſtans ; de peur de porter le Roi d'Eſpagne & l'Archiduc à aſſiſter l'Empereur, & à rendre la guerre générale. Or pourquoi la France voudroit-elle s'attirer la guerre ? 1609.

Les Miniſtres de Henri répondoient. — Les Eſpagnols ne ceſſeront jamais d'aider l'Empereur, du moins d'argent & dans le ſecret. Sans cela, notre Monarque s'abſtiendroit d'aider les deux Princes Proteſtans. On a déja fourni des ſecours à l'Empereur ſous main. On n'a point par conſéquent obſervé la neutralité, d'une maniere ſincere. Qu'on tâche donc, dit Villeroy

1609. à l'Ambaſſadeur de Flandre, de diſſiper les ombrages de mon Maître, & qu'on ne le mette point dans la néceſſité de ſoutenir les deux Princes Proteſtans.

Henri & ſes Miniſtres ſe montroient fort réfroidis à l'égard de ces mêmes Princes; & leurs Ambaſſadeurs étoient partis de la Cour peu ſatisfaits. Ils dirent à quelques amis, qu'ils euſſent été contens, ſi le Roi eût tenu la centieme partie de ce qu'il avoit d'abord promis; qu'ayant demandé à ce Monarque ſi leurs Souverains devoient mettre les armes en œuvre, il avoit répondu, je ne ſuis point leur Conſeiller; & que lui ayant enſuite demandé de l'argent, il avoit dit, je ne ſuis pas Banquier: vos Princes ne ſe gouvernent pas bien: ils ſe perdront: ils ſont diviſés: il faut qu'ils ſongent à s'accommoder avec l'Empereur.

L'abouchement, qui eut lieu depuis entre Leopold (*a*) & l'Archiduc, donna de grands ombrages à Henri. Ce Monarque fut persuadé que le premier feroit tout par le conseil de l'autre & par celui du Roi d'Espagne. Il ferma en conséquence l'Oreille à la proposition de l'Ambassadeur de Leopold, savoir, que les deux Couronnes (*b*) demeurassent neutres, & laissassent les Puissances d'Allemagne démêler elles-mêmes leurs différends. Henri prit la résolution (dans le cas où Leopold voudroit secourir ses Alliés) de ne point souffrir que les Espagnols profitassent du nom de l'Empereur pour faire de nouveaux progrès. 1609.

L'Ambassadeur de l'Archiduc dit que son Maître ne s'étoit

(*a*) L'Empereur.
(*b*) La France & l'Espagne.

1609. abouché avec l'Empereur, que pour céder à ses importunités. Loin, ajouta-t il, que la France doive appréhender l'effet de ses conseils, elle doit au contraire en bien esperer. Il est pleinement disposé à la paix, & il n'oubliera rien pour éviter la guerre.

L'Archiduc, répondit Villeroy, est bien intentionné; mais il est forcé de suivre l'inclination de l'Espagne & non la sienne. Ce n'est point de sa part qu'on craint, mais de la part de cette Couronne. Le Roi sait que le but de la Cour de Madrid est de faire passer les Etats de Cleves dans la Maison d'Autriche. C'est à quoi la France s'opposera toujours de tout son pouvoir.

Fin de la huitième Partie.

TABLE

Des Sommaires de la septième Partie.

Fin de la Table des Sommaires de la septiéme Partie.

TABLE

Des Sommaires de la huitième Partie.

Nouveaux

Fin de la Table de la huitième Partie.

ERRATA de la septième Partie.

PAge 13, Puissante, *lis.* Puissantes.
P. 21, des Chefs, *lis.* de Chefs.
P. 26, dit, *lis.* dît.
P. 38, des Troupes, *lis.* de Troupes.
P. 150, de trois Ministres, *lis.* de trois principaux Ministres.
P. 155, ont fait, *lis.* ont faites.
P. 170, à la note, cette, *lis.* la.
P. 180, continuez de tout rapporter à l'année 1608, jusqu'à la page 136 de la huitième Partie. - Le chiffre se trouve faux dans l'original.

ERRATA de la huitième Partie.

PAge 2, avec peu, *lis.* & avec peu.
P. 15, après le mot mystérieux, mettez une virgule.
P. 40, fardeau, *lis.* le fardeau.
P. 56, intime, *lis.* intime ami.

P. 75. *lig*. 4. effacez de.
P. 76, ville de Monaco, *lis*. celle de Monaco.
P. 82, après le mot Grands, mettez un point.
P. 109, donneroit, *lis*. eût donné.
P. 118, en proposerent, *lis*. proposerent.
P. 176, après le mot tantôt, mettez simplement une virgule.
P. 140, obligea, *lis*. obligera.
P. 156, monrtroit *lis*. montroit.
P. derniere, après le mot marque, effacez de.





